

**2022**



[www.institut-agro.fr](http://www.institut-agro.fr)

# Rapport Social Unique





# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Présentation de l'Institut Agro	3
L'Institut Agro au 31/12/2022 – Synthèse	6
<b>1 LES EFFECTIFS</b>	<b>11</b>
1.1 Les plafonds d'emploi	14
1.2 Les effectifs globaux	15
1.3 Les caractéristiques des effectifs	16
1.3.1. Par statut	16
1.3.2. Par catégories	19
1.3.3. Par fonctions	21
1.4. L'âge de la population	23
1.5. L'emploi des personnes en situation de handicap	29
<b>2 L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>31</b>
2.1 Les différents types de temps de travail	32
2.2. Le temps de travail des agents de l'Institut Agro	34
2.2.1. La quotité de temps de travail par catégorie et par genre	34
2.2.2. le CET	35
2.2.3. Le télétravail	37
2.3 Les absences pour raisons de santé - Zoom sur les Congés maladie Ordinaires (CMO)	38
<b>3 LE PARCOURS PROFESSIONNEL</b>	<b>43</b>
3.1 Les mouvements des personnels	44
3.1.1. Les arrivées	44
3.1.2. Les départs	45
3.1.3. Zoom sur les retraites	47
3.2. Évolution de carrière : Promotions et avancements	50
<b>4. LA REMUNERATION</b>	<b>53</b>
4.1 La masse salariale globale	54
4.1.1. Les dépenses globales de personnels par origine de financement / statut/population	54
4.1.2. Zoom sur la rémunération principale des personnels	55
4.1.3. Zoom sur les indemnités et rémunérations complémentaires	58
4.2. Les autres dépenses de personnels	62
<b>5. LA FORMATION</b>	<b>63</b>
5.1 Synthèse de la formation à l'Institut Agro	64
5.2. Détail de la formation en 2022 à l'Institut Agro DIJON	66
5.3. Détail de la formation en 2022 à l'Institut Agro MONTPELLIER	67
5.4. Détail de la formation en 2022 à l'Institut Agro RENNES-ANGERS	68
<b>6 SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL</b>	<b>69</b>
6.1 Les acteurs de prévention - Internes / Externes	70
6.2. Formation et sensibilisation prévention santé sécurité	74
6.3. La prise en charge du handicap	75
6.4. Les actions de prévention mises en œuvre en 2022	75
6.5. Les accidents de travail	76
<b>7 ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE</b>	<b>77</b>
7.1 Les différents types de prestations	78
7.2. La politique sociale dans l'Institut Agro	78
<b>8 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET DIALOGUE SOCIAL</b>	<b>81</b>
8.1 Les instances de l'Institut Agro - rôle et composition	82
8.2. Les instances et commissions des écoles internes - rôle et composition	84
8.3. Droit de grève	87
<b>9. GLOSSAIRE</b>	<b>89</b>



## INTRODUCTION

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique substitue au bilan social le Rapport social Unique (RSU) obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ses modalités de mise en œuvre sont précisées dans le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 qui prévoit également la création d'une Base de Données sociales (BDS) mise à disposition des membres du Comité Social d'Administration (CSA)

Le RSU a pour vocation de regrouper en un seul document trois rapports obligatoires :

- le bilan social,
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes
- le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Véritable outil d'aide à la décision en matière de ressources humaines, il apporte à la direction une vision globale et synthétique de la communauté de travail de l'Institut Agro au regard de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail, de la formation, des parcours professionnels, de la santé et sécurité au travail, de la politique sociale et du dialogue social.

Le RSU vise à promouvoir un dialogue social plus efficace et plus stratégique, et permet d'alimenter les débats dans les différentes instances de dialogue social.

Le présent document est présenté aux instances de l'Institut Agro et fait l'objet d'une publication sur l'internet de l'Institut Agro.

La base de données sociales, en cours de construction sera mise à disposition des membres du Comité Social d'Administration, comme prévu dans le décret 2020-1493 du 30 novembre 2020.

L'édition 2022 est la première de l'Institut Agro dans sa configuration à trois écoles.

Il est établi au titre de l'exercice 2022 et les chiffres présentés sont arrêtés au 31 décembre 2022.

3 populations sont examinées :

- Les personnels du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) : fonctionnaires et agents contractuels d'Etat rémunérés par le MASA
- Les personnels du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : fonctionnaires et agents contractuels d'Etat rémunérés par le MESRI
- Contractuels sur budget (ACB)

## QUELQUES REPÈRES ET DÉFINITIONS

### ✓ Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) :

Unité de décompte dans laquelle sont exprimés les plafonds d'emplois des fonctionnaires, qui tient compte de la quotité de temps de travail et de la période réellement travaillée sur l'année civile.

### ✓ Équivalent temps plein (ETP) :

Unité de décompte instantané qui prend en compte le temps de travail de l'agent au 31/12 de l'année considérée.

### ✓ Plafond d'emploi :

- Le plafond d'emplois est inscrit dans la loi de finances et correspond à l'effectif autorisé par le budget. Il est comptabilisé en ETPT. On distingue les plafonds d'emplois en fonction de leur origine de financement : budget de l'établissement (hors contractuels rémunérés sur ressources propres et n'exerçant pas des fonctions pérennes) ou budget de l'État.
- L'établissement, du fait de sa double tutelle, se voit déléguer pour les titulaires une dotation d'emplois émanant du MASA (programme 142) et du MESRI (programme 150).
- Pour l'Institut Agro, en 2022, le plafond d'emplois est fixé de la manière suivante :
  - MASA -> 870 ETPT,
  - MESRI -> 32 ETPT,
  - Budget établissement (dont emplois gagés) : 309 ETPT.
- Sous plafond d'emploi :

Ce sont tous les emplois permanents rémunérés par le budget établissement ou de l'État ainsi que les emplois non pérennes intégralement ou partiellement financés sur les ressources propres ou sur financement MASA / MESRI.
- Hors Plafond d'emploi :

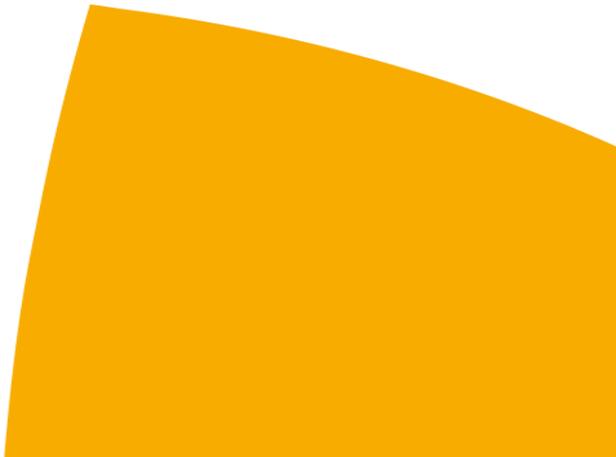
Il s'agit des contractuels rémunérés sur ressources propres et n'exerçant pas de fonctions pérennes. Ils sont rémunérés sur des conventions couvrant le financement de l'emploi. Par ailleurs, les apprentis, quelle que soit l'origine du financement de leur apprentissage, sont hors plafond.
- Les doctorants et apprentis :

Les doctorants, malgré leur statut d'étudiants et dans la mesure où ils fournissent un travail pour le compte de l'établissement en échange d'une rémunération, seront comptabilisés tout au long du document parmi les agents contractuels sur budget. Il en sera de même pour les apprentis que nous employons sous statut de salariés de droit privé.
- Les emplois gagés :

Du fait de leur statut de fonctionnaire, ils sont comptabilisés dans les effectifs des fonctionnaires pour tous les thèmes **à l'exception des rémunérations**. En effet, ces dernières étant prises en charge par l'établissement, elles sont intégrées à celles des agents contractuels sur budget.



# Présentation de l'INSTITUT AGRO



## SYNTHÈSE AU 31/12/2022

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dénommé, l'Institut Agro, a été créé le 1er janvier 2020 par le regroupement de Montpellier SupAgro et d'AgrocampusOuest à l'initiative des ministères de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire et de l'Enseignement supérieur. Depuis le 1er janvier 2022, il intègre AgroSup Dijon. Le siège social est établi à Paris.

C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), sous la double tutelle des ministères précédemment cités.

Il assure des missions de formation, de recherche et d'innovation dans le champ de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Halieutique, de l'Environnement et du paysage, en lien étroit avec les organismes de recherche, les universités, les autres grandes écoles et les acteurs du monde socio-économique (public et privé), en France et dans le monde.

L'Institut Agro assure également une mission spécifique d'Appui aux 800 établissements de l'enseignement technique agricole et dispose de l'unique outil d'enseignement à distance pour l'enseignement agricole public.

Il offre une large gamme de formations (ingénieur, doctorat, master, licence pro), fondées sur les approches systémiques et pluridisciplinaires, nourries des avancées scientifiques les plus récentes.

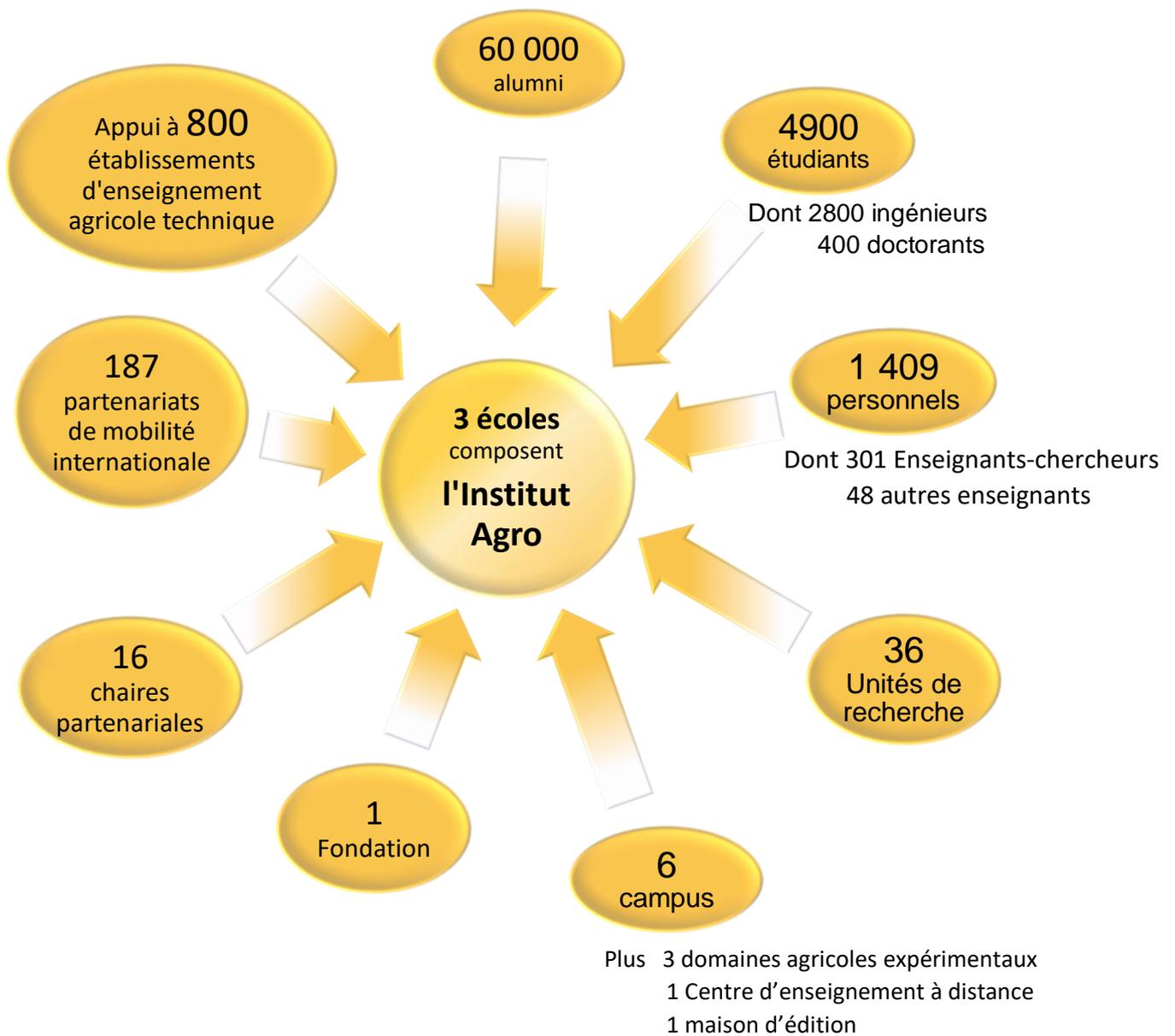
Par ses activités de formation, de recherche et d'appui et ses dispositifs partenariaux l'Institut Agro contribue à l'innovation (biologique, technologique, organisationnelle, sociale) dans les filières et au développement durable des territoires, à la transformation des systèmes et aux politiques publiques, en partenariat avec des organisations publiques et privées.

À travers ces activités, l'Institut Agro participe au rayonnement et à l'attractivité de la France et il concourt à la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.



Source des données : Site internet de l'Institut Agro – [www.institut-agro.fr](http://www.institut-agro.fr)

## L'institut Agro en chiffres au 31/12/2022



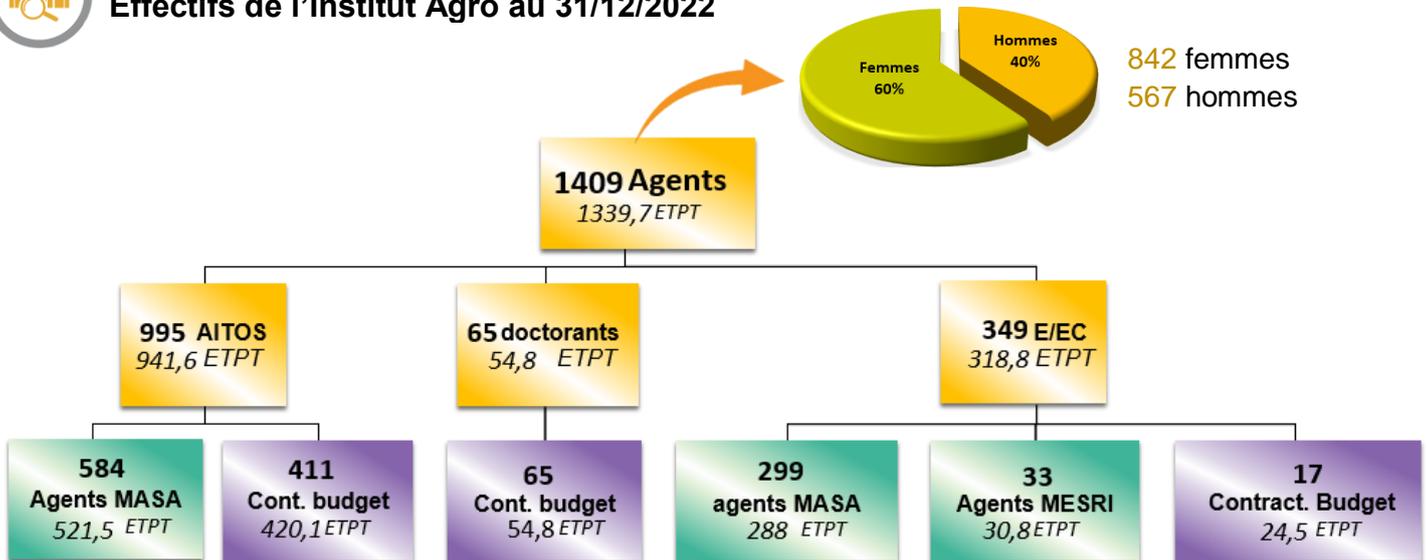


# L'institut Agro au 31 décembre 2022

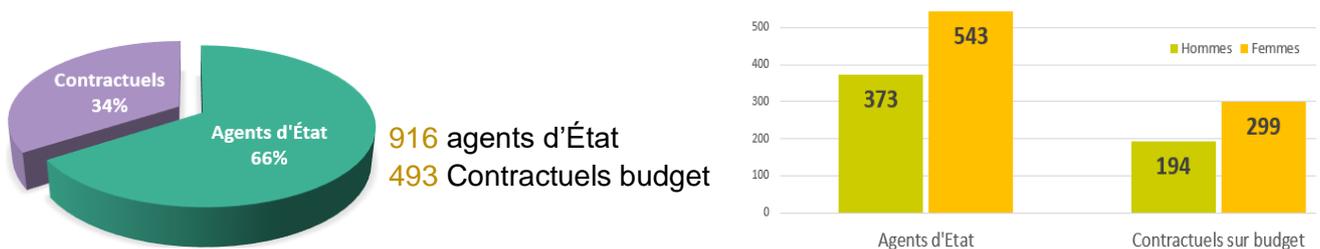
## SYNTHÈSE



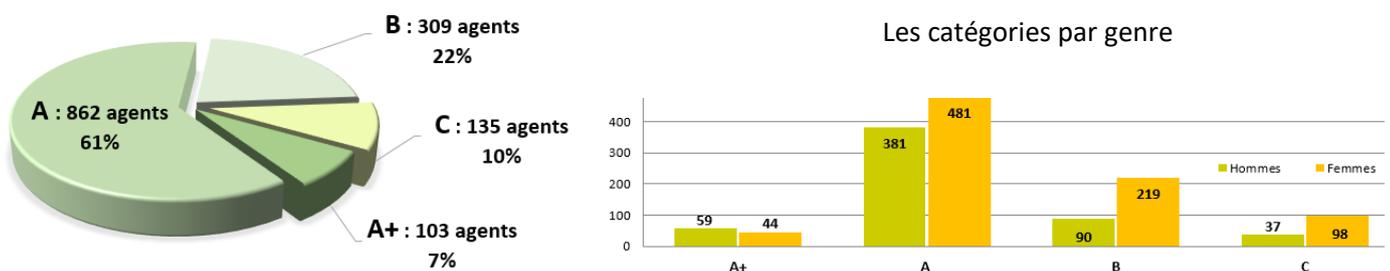
### Effectifs de l'Institut Agro au 31/12/2022



### Les statuts



### Les catégories



# SYNTHÈSE AU 31/12/2022

## L'âge moyen de la population

61% de la population de l'Institut Agro a plus de 45 ans

	Population globale	Agents de l'Etat	Contractuels budget
Femmes	46 ans 7 mois	50 ans 2 mois	40 ans
Hommes	46 ans 3 mois	49 ans 10 mois	39 ans 6 mois
<b>Globale</b>	<b>46 ans 6 mois</b>	<b>50 ans</b>	<b>39 ans 10 mois</b>

	Femmes	Hommes	Global
<b>A+</b>	53 ans 10 mois	55 ans 4 mois	<b>54 ans 8 mois</b>
<b>A</b>	44 ans 6 mois	44 ans 10 mois	<b>44 ans 7 mois</b>
<b>B</b>	49 ans 2 mois	48 ans 7 mois	<b>49 ans</b>
<b>C</b>	50 ans 6 mois	47 ans 10 mois	<b>49 ans 10 mois</b>

## Les départs en retraites

	Institut Agro	Agent d'Etat	Contractuels budget
Femmes	14	13	1
Hommes	13	12	1
<b>Global</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>2</b>

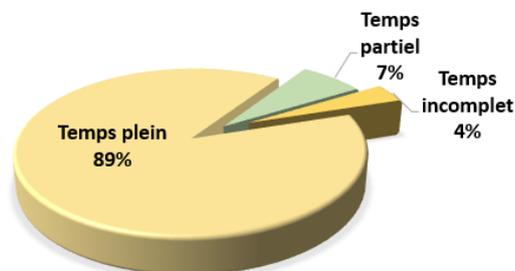
	Âge moyen de départ
Femmes	63 ans 2 mois
Hommes	64 ans 6 mois
<b>Global</b>	<b>63 ans 8 mois</b>



## Organisation du temps de travail

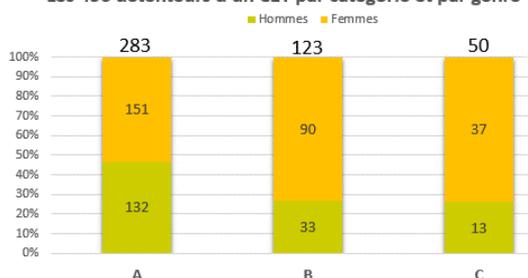
Type de temps de travail	Hommes	Femmes	Total
Temps plein	528	720	1248
Temps partiel	19	80	99
Temps incomplet*	18	34	52
<b>Total</b>	<b>565</b>	<b>834</b>	<b>1399</b>

\* Ne tient pas compte des 10 contrats à l'heure



## Le compte épargne temps (CET)

Les 456 détenteurs d'un CET par catégorie et par genre



2 127 jours épargnés au titre de 2022

Agents d'Etat : 1 474 jours / Contractuels : 853 jours

Nombre de jours stockés au 31/12/2022 par catégorie

	A	B	C	Total
Hommes	2 681	900	162	3 743
Femmes	3 210	1 938	1 122	6 270
<b>Total</b>	<b>5 891</b>	<b>2 838</b>	<b>1 284</b>	<b>10 013</b>

## Le télétravail

Le télétravail par catégorie et par genre en 2022

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	132	30	5	167
Femmes	196	147	63	406
<b>Total</b>	<b>328</b>	<b>177</b>	<b>68</b>	<b>573</b>

Type de télétravail	Nombre d'agents
Fixe uniquement	260
Flottant uniquement	74
Fixe + flottant	239

# SYNTHÈSE AU 31/12/2022

## Les congés maladie ordinaires (CMO)

Agents ayant eu au moins un CMO	Nombre d'agents	Nombre de jours
Femmes	289	6 562
Hommes	119	2 432
<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>8 994</b>

→ 30.38 ETP

Taux d'absentéisme pour CMO en 2022

	Taux
Institut Agro	3.21%
Fonction publique	4.52%*

Source : observatoire WTW



## Parcours professionnel

### Les mouvements de personnels

Arrivées	Agents d'État	Contractuels budget	Total
Femmes	48	87	<b>135</b>
Hommes	25	61	<b>86</b>

Départs	Agents d'État	Contractuels budget	Total
Femmes	38	72	<b>110</b>
Hommes	20	31	<b>51</b>

### Promotions, avancements, concours et examens professionnels

	Femmes	Hommes	Total
Personnels promus ( <i>grade ou corps</i> )	34	14	48
Réussite concours	4	6	10
Examen professionnel	15	5	20
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>25</b>	<b>78</b>

Taux de promotion par rapport aux proposés : **25.6%**



## Dépenses de personnels

### Masse salariale globale

Agents d'État	75 498 672 €
Contractuels sur budget	18 977 478 €
Autres dépenses de personnels	2 192 922 €
<b>Total masse salariale globale</b>	<b>96 669 072 €</b>

Suivi médical	52 673 €
Aides aux agents	114 807 €
Cotisations diverses	74 834 €
Rémunérations accessoires	1 950 608 €

### Indemnisation et rémunérations complémentaires des contractuels sur budget

Supplément familial de traitement	108 352 €
Transport (dont mobilité durable)	17 586 €
Forfait télétravail	41 080 €
Participation à la protection complémentaire	32 280 €
Indemnité inflation	22 800 €
<b>Total masse salariale globale</b>	<b>222 098 €</b>

## SYNTHÈSE AU 31/12/2022



### Formation (hors prévention santé sécurité)

Les formations de l'Institut Agro en 2022 (Hors prévention, santé, sécurité au travail*)			
Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
<b>339</b>	<b>945</b>	<b>6 138</b>	<b>241 252 €</b>

\*Un même agent peut avoir suivi plusieurs actions de formation

Détail des formations	Coût pédagogique	Nombre d'heures	Coût horaire
Management	54 547 €	807	68 €
Métiers (dont informatique)	125 581 €	3535	36 €
Formations individualisées	61 124 €	1795,5	34 €
<b>Total</b>	<b>241 253 €</b>	<b>6 138 €</b>	<b>39 €</b>



### Santé sécurité au travail

#### Dépenses de formations et sensibilisation liées à la prévention santé sécurité

Bilan des formations et sensibilisations Prévention santé sécurité à l'Institut Agro en 2022			
Nb d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Coût pédagogique
107	542	2 546	55 560 €

\*Un même agent peut avoir suivi plusieurs actions de formation

#### Suivi et accompagnement des agents

	Médecine du travail	Assistance sociale	Prise en compte du handicap
Nombre d'agents rencontrés ou accompagnés	<b>466</b>	<b>85</b>	<b>3 dossiers FIPHFP acceptés et financés</b>

#### Accidents du travail



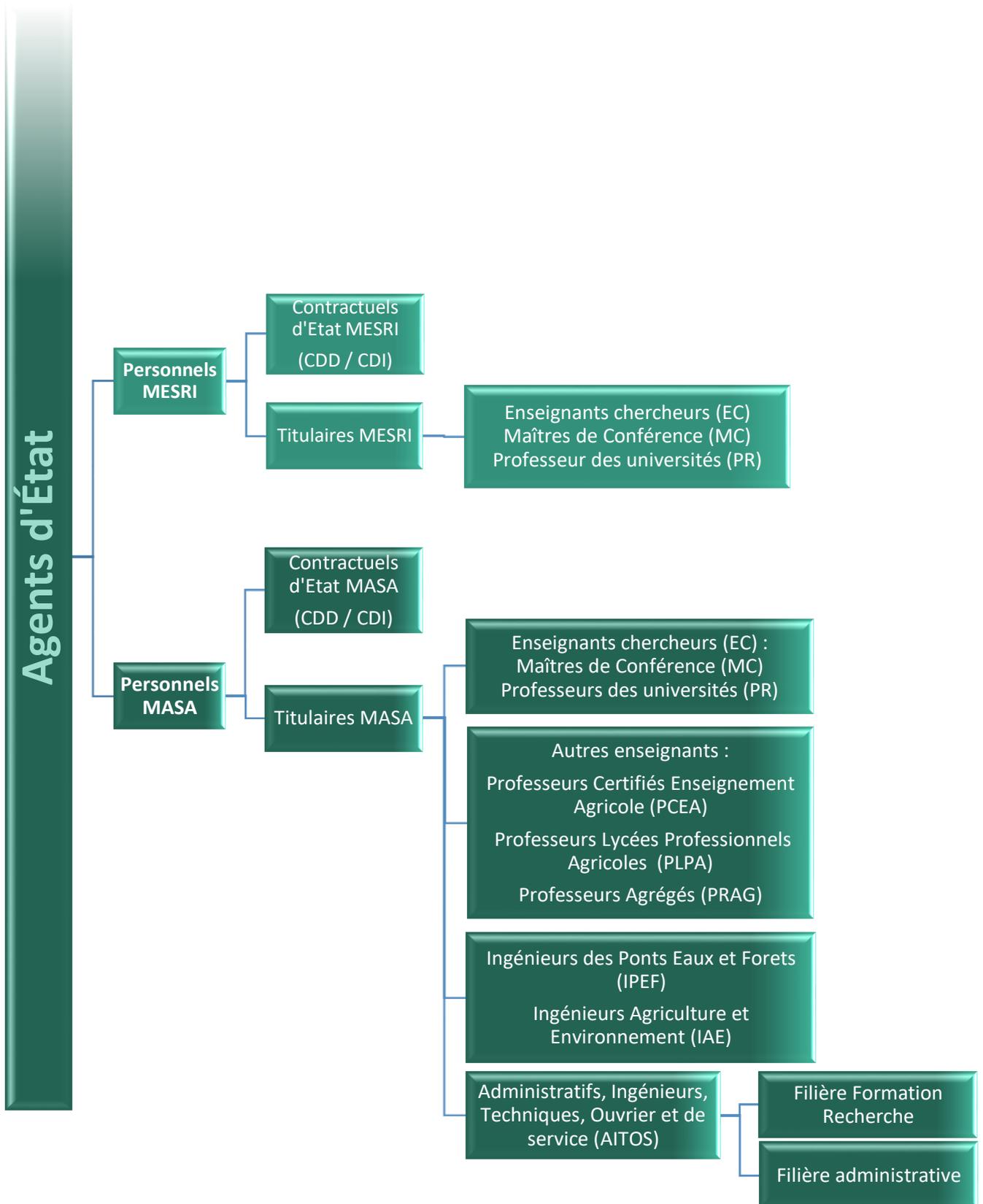
### Action sociale

	Restauration	Dispositif d'action sociale	Prestations sociales
Nb agents		<b>5 dossiers acceptés</b>	<b>56 contractuels</b>
Montant	79 030 €	7 700 €	24 501 €

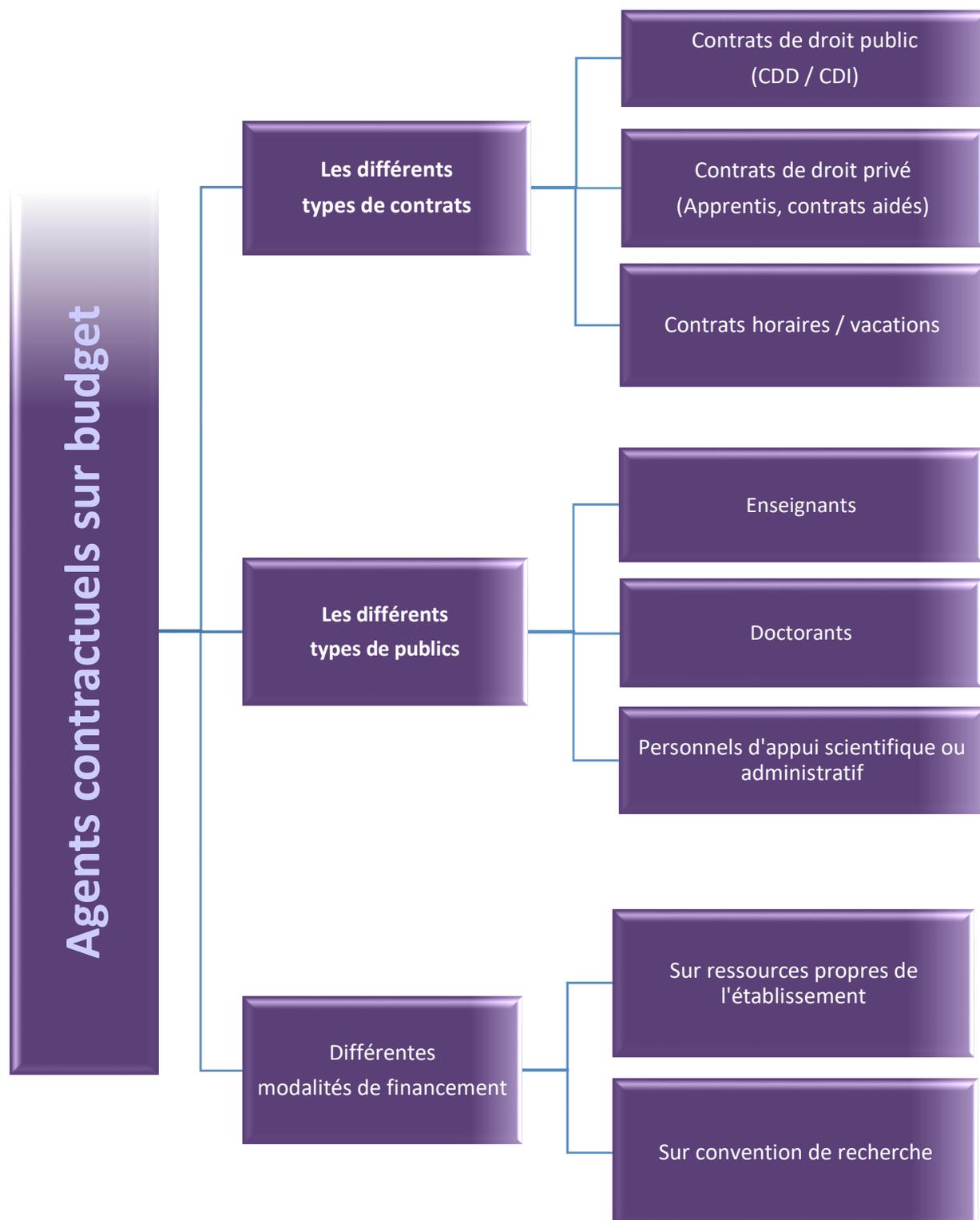




Les agents de l'État

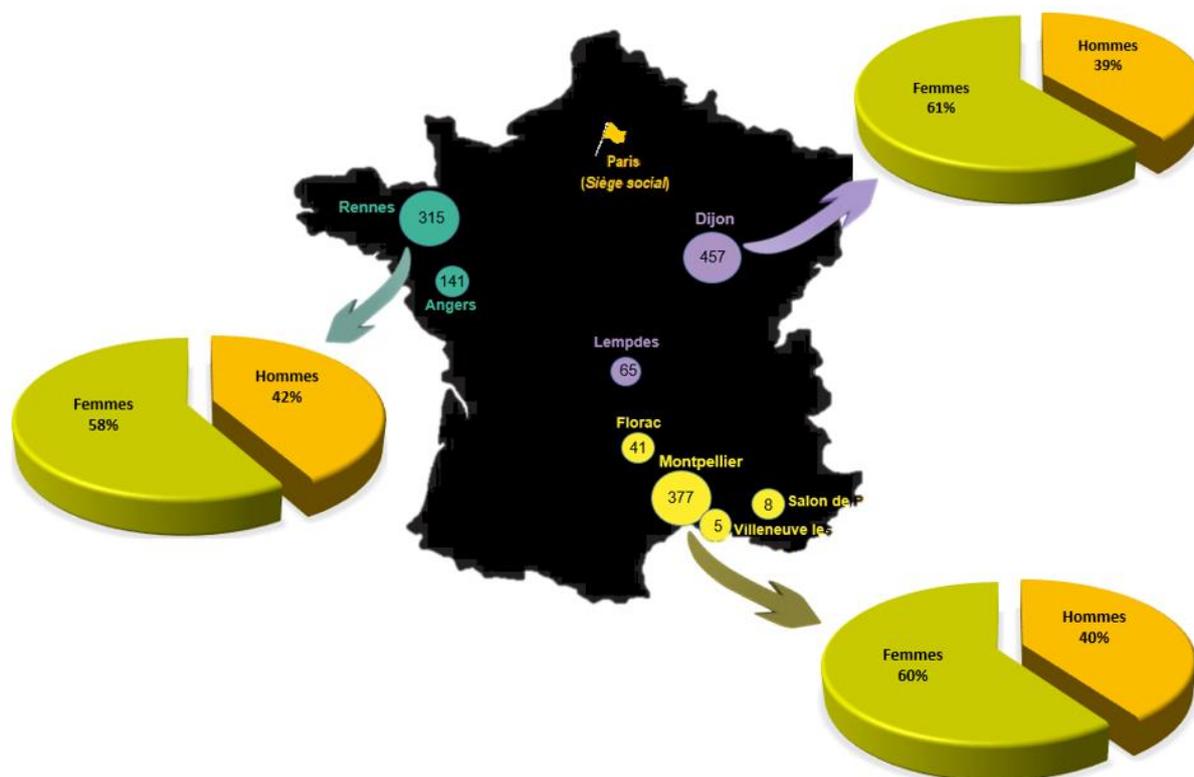


## Les contractuels sur budget



## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

- ! Les effectifs considérés sont arrêtés au 31/12/2022. On différenciera :
- les personnels du MASA : Personnels titulaires de la fonction publique (dont les emplois gagés), les contractuels d'État en CDD ou en CDI.
  - les personnels du MESRI : Personnels titulaires de la fonction publique (dont les emplois gagés), les contractuels d'État en CDD ou en CDI.
  - les agents contractuels sur budget ayant signé un contrat de travail avec l'Institut Agro : CDD et CDI.



### 1.1. Les plafonds d'emploi

Les plafonds d'emplois sont exprimés en Équivalent Temps plein Travaillé (ETPT). L'ETPT tient compte de la quotité de temps de travail d'un agent et de sa période d'activité sur l'année civile.

Le plafond des autorisations d'emplois pour les personnels titulaires et contrats Ministère sous plafond, et pour les personnels contractuels sur budget sous plafond, est fixé chaque année par la loi de finances, et notifié pour chaque opérateur par le responsable de programme de l'administration de tutelle.

L'Institut Agro est concerné par les programmes 142 « enseignement supérieur agricole » P150 « Enseignement supérieur recherche et innovation (MESRI) » et 143 « enseignement technique ».

Le plafond des autorisations d'emplois pour les personnels contractuels sur budget hors plafond est fixé par le conseil d'administration de l'Institut Agro.

Pour l'année civile 2022, les plafonds d'emplois en ETPT s'élèvent respectivement à :

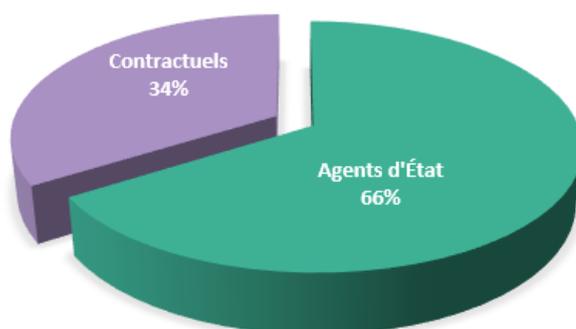
	INSTITUT AGRO
<b>Titulaires et contrat Ministère (Sous plafond)</b>	<b>902</b>
MASA	870
MESRI	32
<b>Contractuels sur budget</b>	<b>465</b>
Sous plafond	309
Hors plafond	156
<b>Total</b>	<b>1 367</b>

## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

### 1.2. Les effectifs globaux – Nombre d'agents présents au 31/12/2022

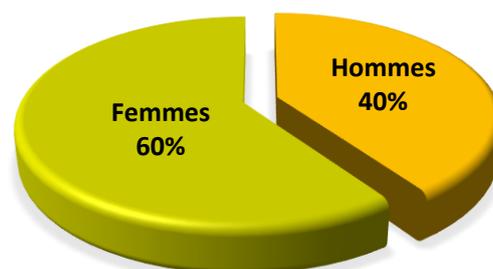
	Institut Agro	Gouvernance	Institut Agro Dijon	Institut Agro Montpellier	Institut Agro Rennes
Effectifs du MASA (Titulaires + Contractuels d'État)	880	7	287	248	338
Emplois gagés MASA	3	0	3	0	0
Effectifs du MESRI (Titulaires + Contractuels d'État)	33	0	33	0	0
Contractuels sur budget (dont doctorants)	493	1	198	179	115
<b>Total</b>	<b>1409</b>	<b>8</b>	<b>521</b>	<b>427</b>	<b>453</b>

La population globale au 31/12/2022 par statut



	Institut Agro	Hommes	Femmes
Effectifs du MASA (Titulaires + Contractuels d'État)	880	354	526
Emplois gagés MASA	3	3	0
Effectifs du MESRI (Titulaires + Contractuels d'État)	33	16	17
Contractuels sur budget (dont doctorants)	493	194	299
<b>Total</b>	<b>1409</b>	<b>567</b>	<b>842</b>

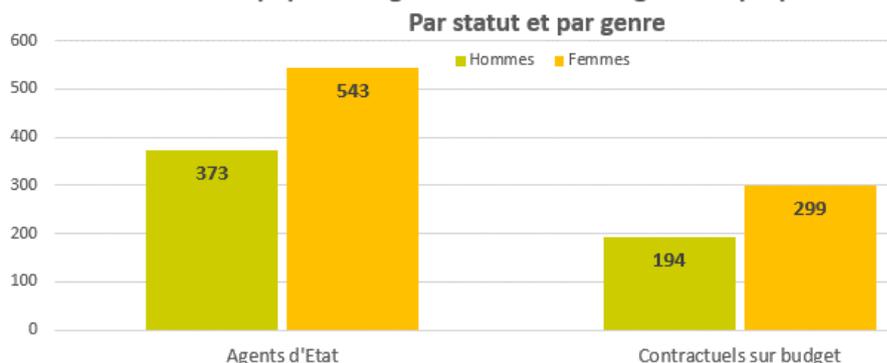
La population globale de l'Institut Agro au 31/12/2022 par genre



### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

« Fin 2020, 63% des agents travaillant dans la fonction publique sont des femmes, contre 46% des salariés du secteur privé ».

La population globale de l'Institut Agro au 31/12/2022



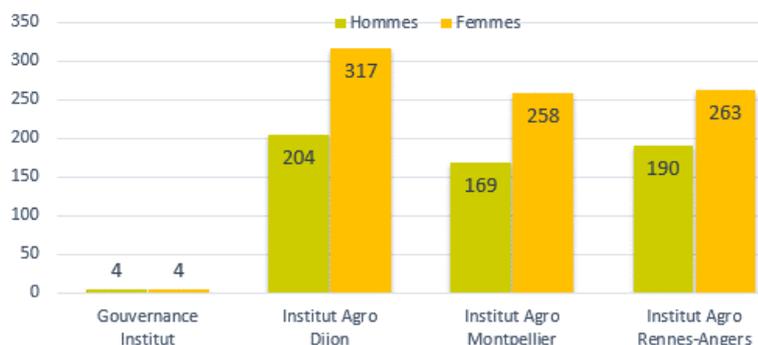
# LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

## La répartition des effectifs de l'Institut Agro

	Effectif global	Hommes	Femmes
<b>Gouvernance Institut Agro</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Institut Agro Dijon</b>	<b>521</b>	<b>204</b>	<b>317</b>
<i>Dijon</i>	456	189	267
<i>Lempdes (63)</i>	65	15	50
<b>Institut Agro Montpellier</b>	<b>427</b>	<b>169</b>	<b>258</b>
<i>Montpellier</i>	373	150	223
<i>Florac</i>	41	12	29
<i>Salon de Provence</i>	8	4	4
<i>Villeneuve les Maguelone</i>	5	3	2
<b>Institut Agro Rennes-Angers</b>	<b>453</b>	<b>190</b>	<b>263</b>
<i>Rennes</i>	312	115	197
<i>Angers</i>	141	75	66
<b>Total Institut Agro</b>	<b>1409</b>	<b>567</b>	<b>842</b>

Agents hors dotation           7  
 Agents mis à disposition       5

Répartition par genre des effectifs des 3 écoles + Gouvernance Institut au 31/12/2022



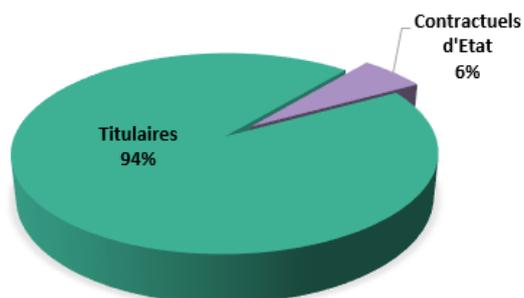
## 1.3. Caractéristiques des effectifs

### 1.3.1. Par statut

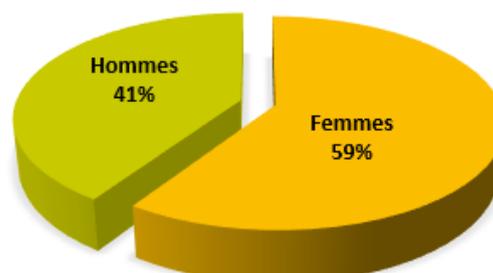
#### 1.3.1.1. Les agents d'État

	Hommes	Femmes	Total
<b>Agents d'Etat</b>	<b>373</b>	<b>543</b>	<b>916</b>
Titulaires	353	509	862
Contractuels Ministère	20	34	54
Contractuels sur budget	194	299	493
<b>TOTAL</b>	<b>567</b>	<b>842</b>	<b>1409</b>

Les agents de l'Etat de l'Institut Agro au 31/12/2022



Les agents de l'Etat de l'Institut Agro au 31/12/2022 par genre



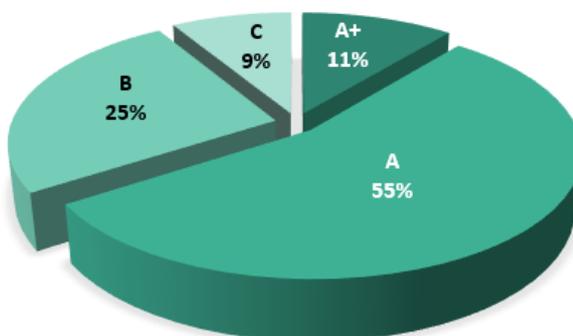
## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

Les agents d'État par catégorie et par genre

Nombre agents d'État au 31/12/2022	A+		A		B		C		TOTAL PAR GENRE		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>Dotation MASA</b>											
Dont emplois gagés*	50	37	205	250	65	147	18	59	338	493	831
E/EC	37	26	109	116	0	0	0	0	146	142	288
AITOS	13	11	95	134	65	147	16	59	189	351	540
<b>Dotation MESRI</b>	9	5	6	11	0	0	0	0	15	16	31
E/EC	9	5	6	11	0	0	0	0	15	16	31
<b>Contractuel Ministère</b>	0	1	16	16	4	16	0	1	20	34	54
MASA	0	1	15	15	4	16	0	1	19	33	52
MESRI	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	2
<b>Total agents d'Etat</b>	<b>59</b>	<b>43</b>	<b>227</b>	<b>277</b>	<b>69</b>	<b>163</b>	<b>18</b>	<b>60</b>	<b>373</b>	<b>543</b>	<b>916</b>
	<b>102</b>		<b>504</b>		<b>232</b>		<b>78</b>		<b>916</b>		

Les Emplois gagés (cf définition et spécificité page 2) ainsi que les agents du MESRI présents dans le tableau ci-dessus sont tous affectés à l'Institut Agro Dijon.

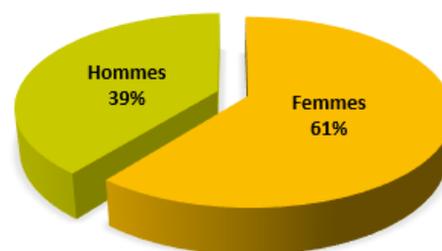
Répartition des agents d'Etat de l'Institut Agro au 31/12/2022 par catégorie



### 1.3.1.2. Les agents contractuels sur budget

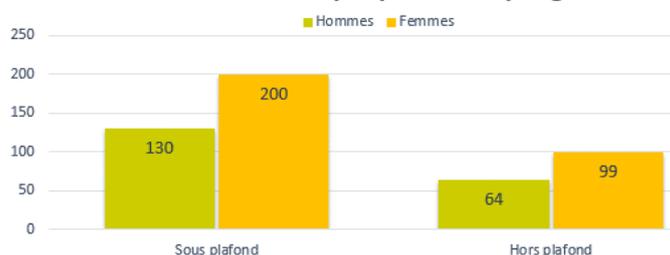
	Hommes	Femmes	Total
<b>CDD</b>	<b>111</b>	<b>169</b>	<b>280</b>
Contrats CDD	46	77	123
Conventions recherche	65	92	157
Apprentis établissement	0	0	0
<b>CDI</b>	<b>83</b>	<b>130</b>	<b>213</b>
Contrats CDI	82	129	211
Conventions recherche	1	1	2
<b>Total contractuels budget</b>	<b>194</b>	<b>299</b>	<b>493</b>

Les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2022 par genre



	Hommes	Femmes	Total
Sous plafond	130	200	330
Hors plafond	64	99	163
<b>Total contractuels budget</b>	<b>194</b>	<b>299</b>	<b>493</b>

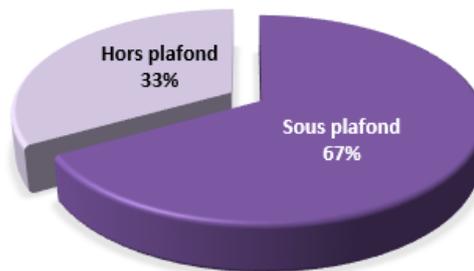
Les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2022 par plafond et par genre



## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

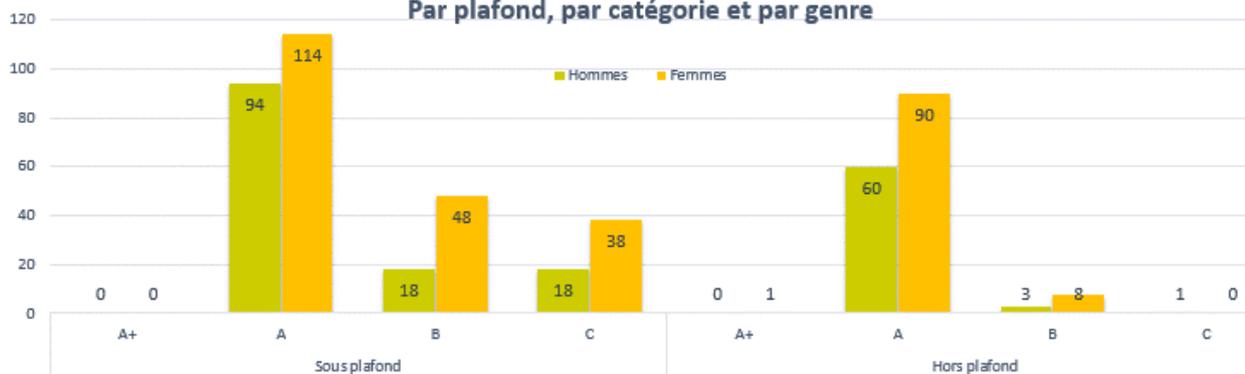
	Hommes	Femmes	Total
<b>Sous plafond</b>	<b>130</b>	<b>200</b>	<b>330</b>
A+	0	0	0
A	94	114	208
B	18	48	66
C	18	38	56
<b>Hors plafond</b>	<b>64</b>	<b>99</b>	<b>163</b>
A+	0	1	1
A	60	90	150
B	3	8	11
C	1	0	1
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>299</b>	<b>493</b>

Les contractuels sur budget de l'Institut Agro par plafond au 31/12/2022



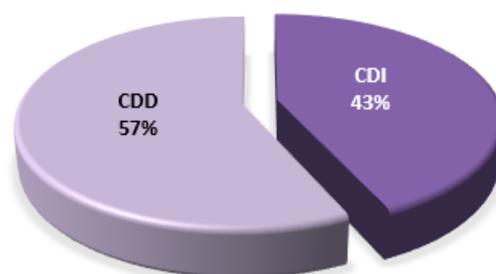
Les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2022

Par plafond, par catégorie et par genre



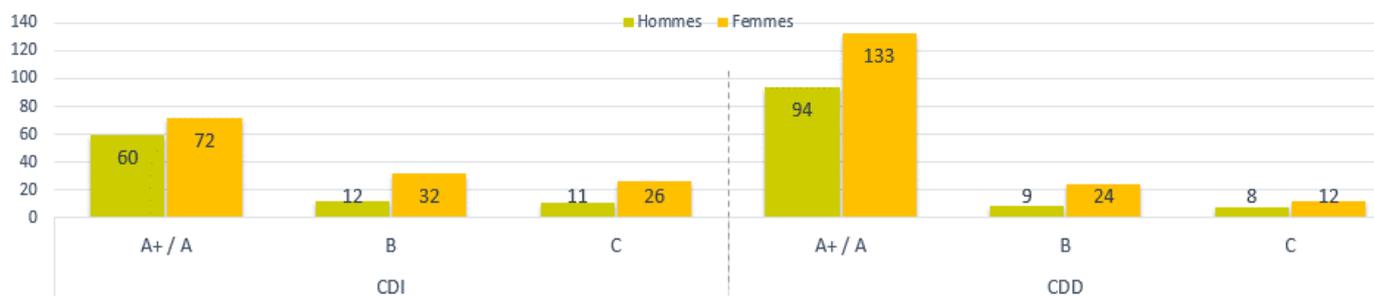
	Hommes	Femmes	Total
<b>CDI</b>	<b>83</b>	<b>130</b>	<b>213</b>
A+ / A	60	72	132
B	12	32	44
C	11	26	37
<b>CDD</b>	<b>111</b>	<b>169</b>	<b>280</b>
A+ / A	94	133	227
B	9	24	33
C	8	12	20
<b>Total contractuels budget</b>	<b>194</b>	<b>299</b>	<b>493</b>

Part des CDD et des CDI chez les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2022



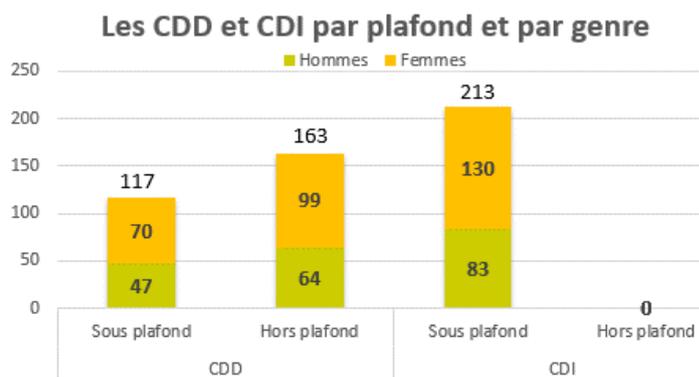
Les contractuels sur budget de l'Institut Agro au 31/12/2022

Par type de contrat par catégorie et par genre



## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

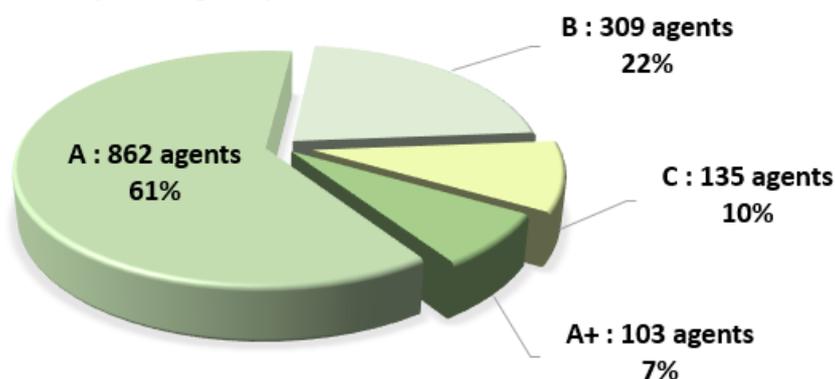
	CDD		CDI		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Sous plafond	47	70	83	130	330
Hors plafond	64	99	0	0	163
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>169</b>	<b>83</b>	<b>130</b>	<b>493</b>
<b>Total général</b>	<b>280</b>		<b>213</b>		



### 1.3.2. Par catégorie

Catégorie A+ <sup>1</sup>	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.	Fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction, d'enseignement	Fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures	Fonctions techniques et d'exécution
<b>A+</b> 103 personnels 101.74 ETPT	<b>A</b> 862 personnels 815.13 ETPT	<b>B</b> 309 personnels 295.32 ETPT	<b>C</b> 135 personnels 127.5 ETPT

L'ensemble de la population de l'Institut Agro au 31/12/2022 par catégorie (tous statuts confondus)



#### Report annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

En 2020, la fonction publique est composée de 37 % d'agents de catégorie A, de 17 % d'agents de catégorie B et de 45 % d'agents de catégorie C. Dans la fonction publique d'État : 56% des agents relèvent de la catégorie A (dont 3.7% en A+), 23.5% sont de catégorie B et 20.5% de catégorie C. À noter que ces chiffres intègrent les Enseignants chercheurs.

<sup>1</sup> Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2022) précise que bien que n'ayant pas d'existence juridique, la notion de catégorie A+ est utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A [...] dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB)]. Sont considérées « A+ » les populations de PR, d'IPEF, d'ISPV, SG, DG et l'inspecteur des finances publiques (n'intègre pas les IR).

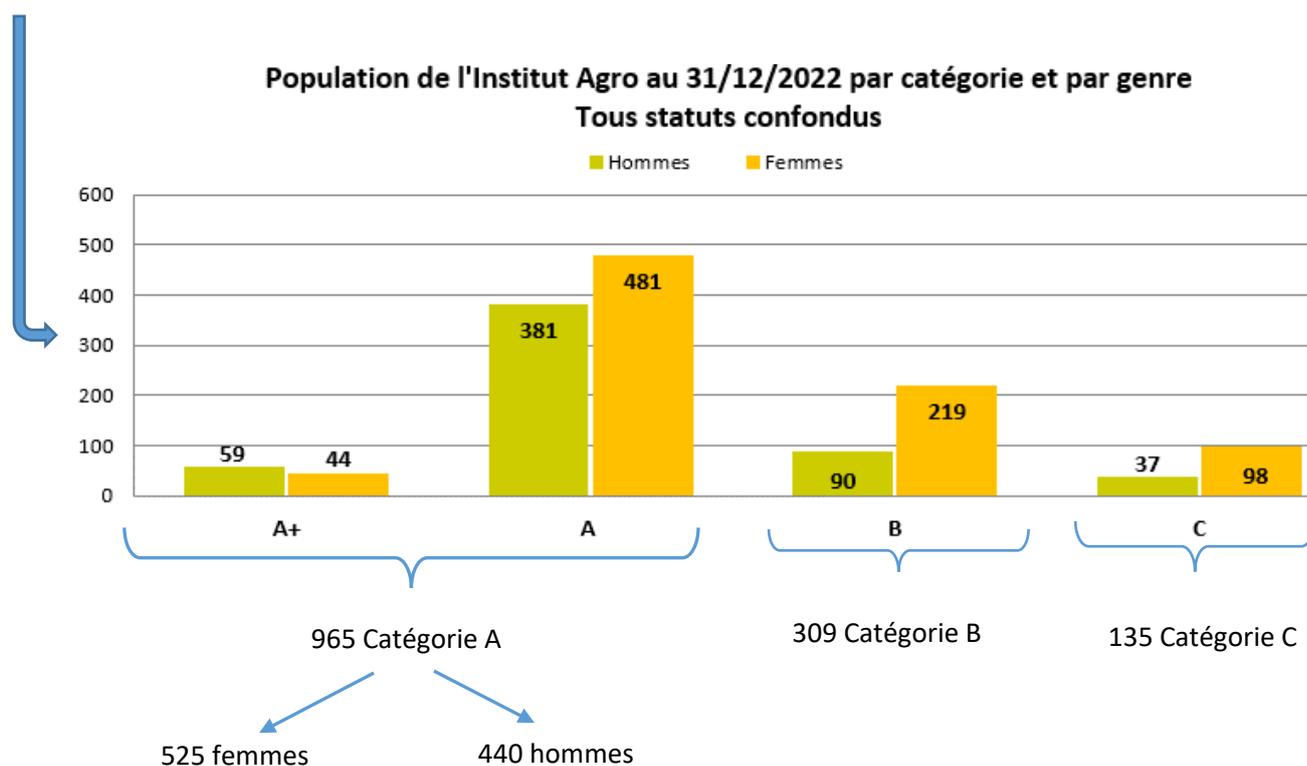
## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

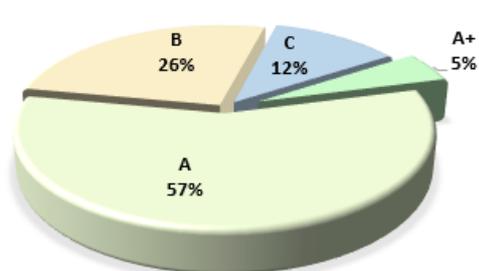
En 2020, les femmes restent peu nombreuses à occuper des postes de catégorie A+ (41% dans la fonction publique d'État). À noter qu'entre 2011 et 2020 leur part dans la catégorie A+ a augmenté de 5 points.

### La population de l'institut Agro par catégorie et par genre

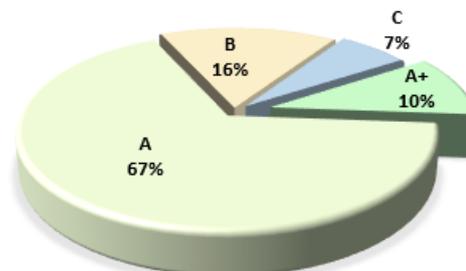
	A+	A	B	C	Total
Femmes	44	481	219	98	842
Hommes	59	381	90	37	567
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>862</b>	<b>309</b>	<b>135</b>	<b>1409</b>
<b>% de femmes</b>	<b>43%</b>	<b>56%</b>	<b>71%</b>	<b>73%</b>	<b>60%</b>



Répartition des **femmes** de l'Institut Agro par catégorie au 31/12/2022



Répartition des **hommes** de l'Institut Agro par catégorie au 31/12/2022



## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

Effectifs par catégorie et par fonction (tous statuts confondus)

	Hommes	Femmes	Total
<b>Catégorie A+</b>	<b>59</b>	<b>44.</b>	<b>103</b>
AITOS	13	13	26
E/EC	46	31	77
<b>Catégorie A</b>	<b>381</b>	<b>481</b>	<b>862</b>
E/EC	127	145	272
AITOS	226	299	525
DOCT	28	37	65
<b>Catégorie B</b>	<b>90</b>	<b>219</b>	<b>309</b>
AITOS	90	219	309
<b>Catégorie C</b>	<b>37</b>	<b>98</b>	<b>135</b>
AITOS	37	98	135
<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>842</b>	<b>1409</b>

Effectifs par catégorie / statut / genre (tous statuts confondus)

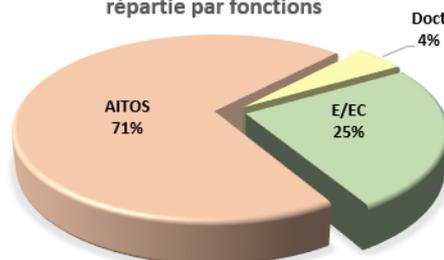
	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A+ / A	440	525	965
Agents de l'Etat	286	320	606
Contractuels sur budget	154	205	359
Catégorie B	90	219	309
Agents de l'Etat	69	163	232
Contractuels sur budget	21	56	77
Catégorie C	37	98	135
Agents de l'Etat	18	60	78
Contractuels sur budget	19	38	57
<b>Total population globale</b>	<b>567</b>	<b>842</b>	<b>1409</b>

- 73% des contractuels sur budget sont de catégorie A+/A, 16% sont de catégorie B et 11% de catégorie C.
- 99% des agents de catégorie A+ sont titulaires. Les femmes représentent 42.1% de cette catégorie.

### 1.3.3. Par fonction

	E/EC	AITOS	DOCT
	Nb agents	Nb agents	Nb agents
Hommes	173	366	28
Femmes	176	629	37
	<b>349</b>	<b>995</b>	<b>65</b>

Population globale de l'institut agro au 31/12/2022 répartie par fonctions



	Titulaires		Contractuels État		Contractuels budget		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Enseignants chercheurs	149	142	7	3			301
Autres enseignants	12	16	2	1	3	14	48
Total	161	158	9	4	3	14	349
	319		13		17		

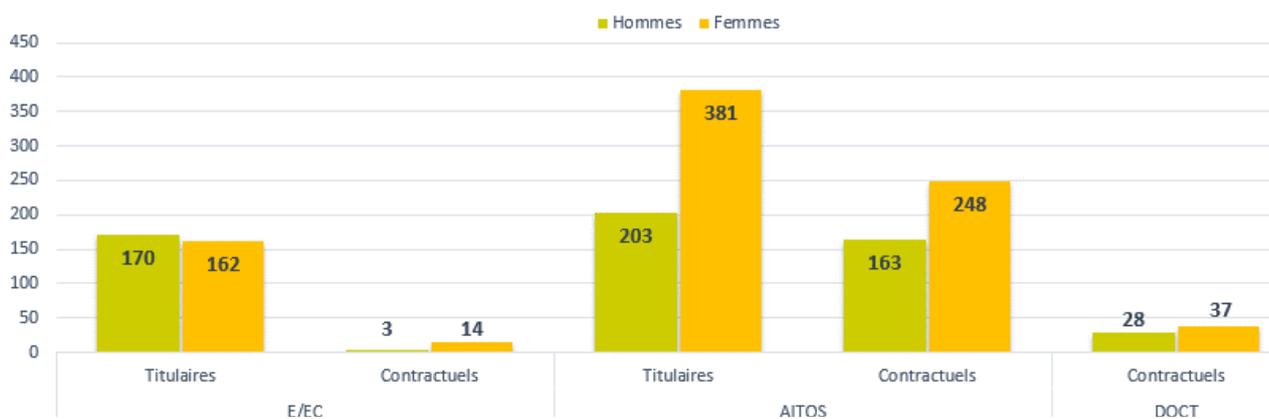
## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

	Hommes Nb d'agents	Femmes Nb d'agents	Total Agents
<b>E/EC</b>	<b>173</b>	<b>176</b>	<b>349</b>
Agents d'Etat	170	162	332
MASA	154	145	299
MESRI	16	17	33
Contractuels	3	14	17
<b>AITOS</b>	<b>366</b>	<b>629</b>	<b>995</b>
Titulaires	203	381	584
MASA	203	381	584
MESRI	0	0	0
Contractuels	163	248	411
<b>DOCT</b>	<b>28</b>	<b>37</b>	<b>65</b>
Contractuels	28	37	65
A	28	37	65
<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>842</b>	<b>1409</b>

La population de l'Institut Agro au 31/12/2022  
Par fonctions et par statut



La population de l'institut Agro au 31/12/2022  
par fonctions par statut et par genre

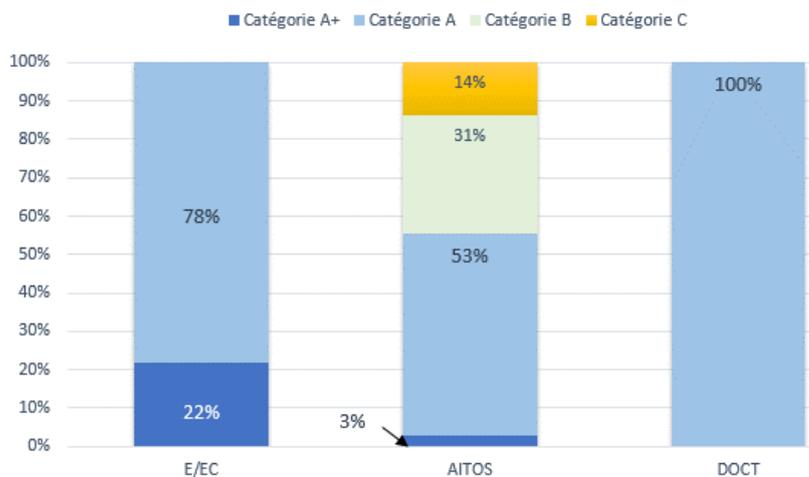


- Les fonctions E/EC et doctorants sont à l'équilibre H/F
- Les fonction d'AITOS, sont essentiellement occupées par des femmes notamment chez les administratifs.

## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

	Hommes	Femmes	Total
<b>E/EC</b>	<b>173</b>	<b>176</b>	<b>349</b>
Titulaires	170	162	332
A+	46	31	77
A	124	131	255
Contractuels	3	14	17
A+	0	0	0
A	3	14	17
<b>AITOS</b>	<b>366</b>	<b>629</b>	<b>995</b>
Titulaires	203	381	584
A+	13	12	25
A	103	146	249
B	69	163	232
C	18	60	78
Contractuels	163	248	411
A+	0	1	1
A	123	153	276
B	21	56	77
C	19	38	57
<b>DOCT</b>	<b>28</b>	<b>37</b>	<b>65</b>
Contractuels	28	37	65
A	28	37	65
<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>842</b>	<b>1409</b>

### La part de chaque catégorie pour chaque fonction

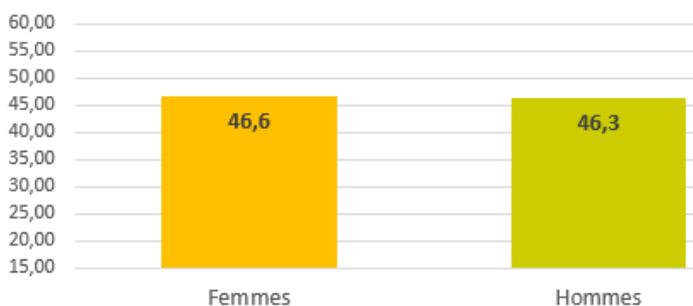


## 1.4. L'âge de la population

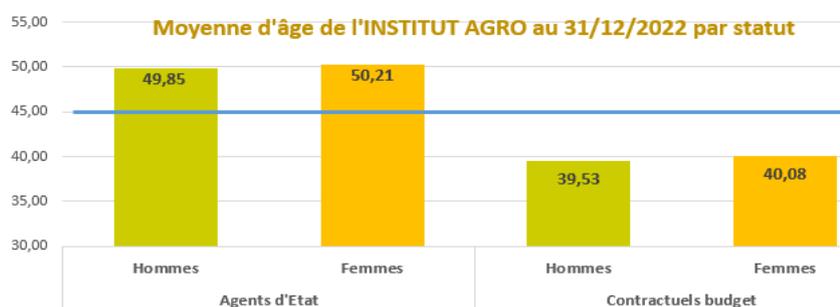
### 1.4.1. L'âge moyen de la population globale

INSTITUT AGRO		
	Âge moyen	
Population globale	46,5	46 ans 6 mois
Femmes	46,6	46 ans 7 mois
Hommes	46,3	46 ans 3 mois

### Moyenne d'âge de l'INSTITUT AGRO au 31/12/2022



### 1.4.2. La moyenne d'âge par statut



45 ans est l'âge moyen symbolisant le milieu de la carrière.

## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

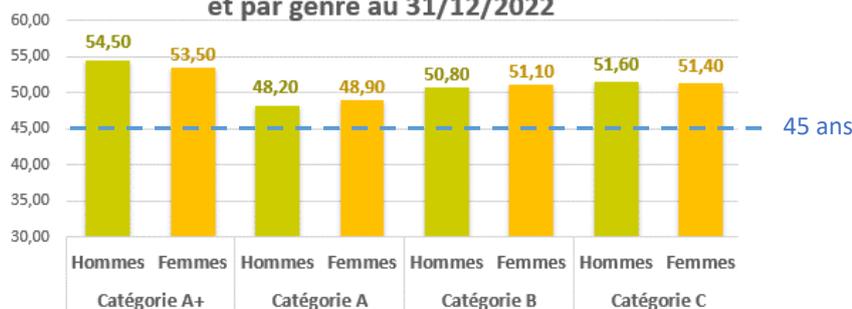
### 1.4.3. La moyenne d'âge par catégorie et par statut

	Agents d'État	Contractuels budget	Moyenne par catégorie
Catégorie A+	54,1	36,0	53,9
Catégorie A	48,6	38,0	44,2
Catégorie B	51,0	42,7	48,9
Catégorie C	51,0	47,6	49,8

L'INSTITUT AGRO								
	Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Agents d'État</b>	54,5	53,5	48,2	48,9	50,8	51,1	51,6	51,4
MASA	54,5	53,2	48,3	49,1	50,8	51,1	51,6	51,4
MESRI	54,2	55,4	46,1	46,0	-	-	-	-
<b>Contractuels</b>	-	-	38,5	37,6	41,3	43,2	45,5	48,6
CDI	-	-	47,1	48,2	47,6	49,4	50,2	50,8
CDD	-	*	33,3	31,9	33,0	35,0	39,1	43,8
<b>Âge moyen global par</b>	54,5	53,5	46,4	46,6	50,3	51,1	49,0	51,9

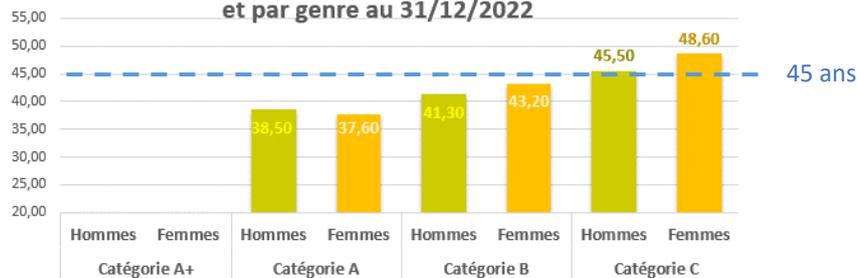
\*Un seul agent dans cette catégorie A+. Afin de préserver l'anonymat il a été intégré aux catégories A pour le calcul de la moyenne d'âge

Âge moyen des agents de l'État par catégorie et par genre au 31/12/2022



Les fonctionnaires représentent une population vieillissante. Cela induira de nombreux départs en retraite dans les années prochaines nécessitant une anticipation des transferts de compétences.

Âge moyen des contractuels budget par catégorie et par genre au 31/12/2022



Les moins de 45 ans représentent 61% de la population globale des contractuels.

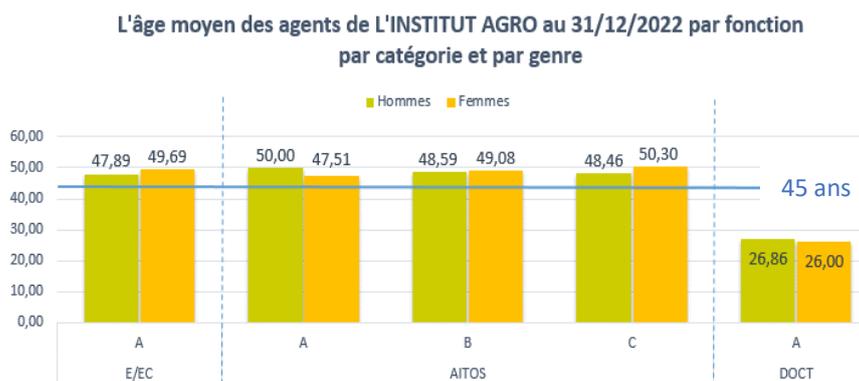
#### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

Fin 2020, le vieillissement des effectifs des trois versants de la fonction publique se poursuit. La part des 50 ans et plus représente 38.4% dans la FPE, 47.3% dans la FPT et 36% dans la FPH.

# LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

## 1.4.4. La moyenne d'âge par catégorie et par fonction

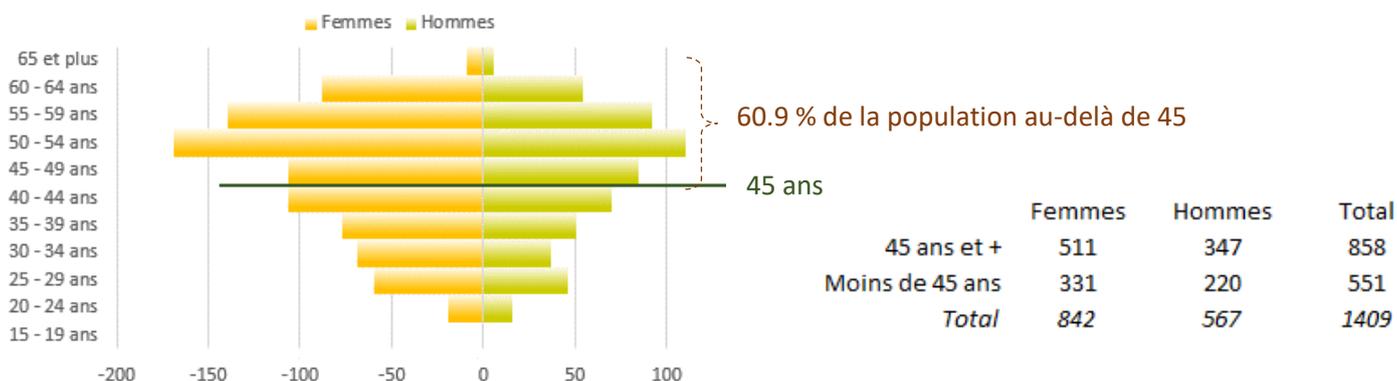
	Hommes	Femmes
<b>Ens chercheurs</b>	<b>49,0</b>	<b>48,6</b>
A+	54,4	54,1
A	46,8	47,1
<b>Autres enseignants</b>	<b>46,8</b>	<b>50,8</b>
A	46,8	50,8
<b>AITOS</b>	<b>46,6</b>	<b>47,2</b>
A+	54,9	50,4
A	45,1	44,6
B	48,6	49,1
C	48,5	50,3
<b>DOCT</b>	<b>26,9</b>	<b>26,0</b>
A	26,9	26,0



## 1.4.5. Les pyramides des âges

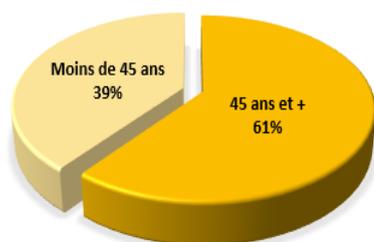
### 1.4.5.1 La pyramide des âges de l'Institut Agro

Pyramide des âges de L'INSTITUT AGRO au 31/12/2022

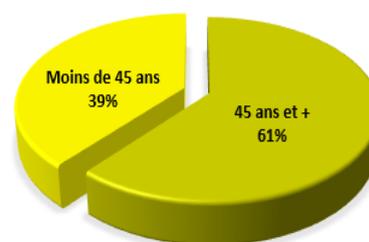


L'âge moyen de la population de l'Institut Agro est : 46 ans et 5 mois

Répartition des femmes autour de l'axe médian des 45 ans



Répartition des hommes autour de l'axe médian des 45 ans



### Report annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

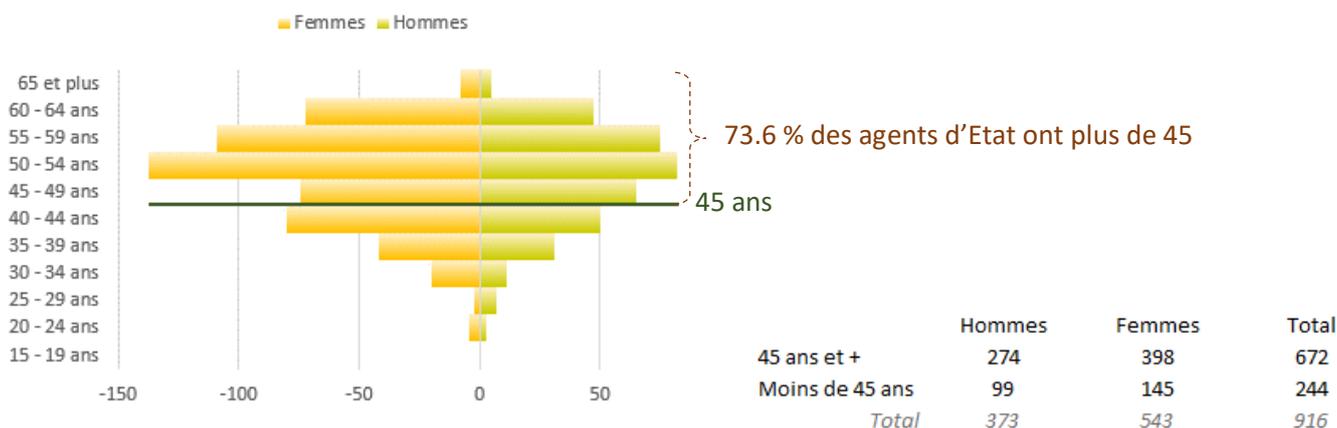
En 2020, l'âge moyen de la fonction publique est de 44 ans contre 42 ans dans le secteur privé [...]. Dans la fonction publique d'État (FPE) l'âge moyen est de 44 ans (hors militaires). Dans la fonction publique hospitalière (FPH) : 42 ans. Dans la fonction publique territoriale (FPT) : 46 ans

Dans les trois versants, les agents catégorie A+ sont les plus âgés : 50 ans en moyenne contre 43 ans pour les agents de catégorie A et B et 44 ans pour les agents de catégorie C

## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

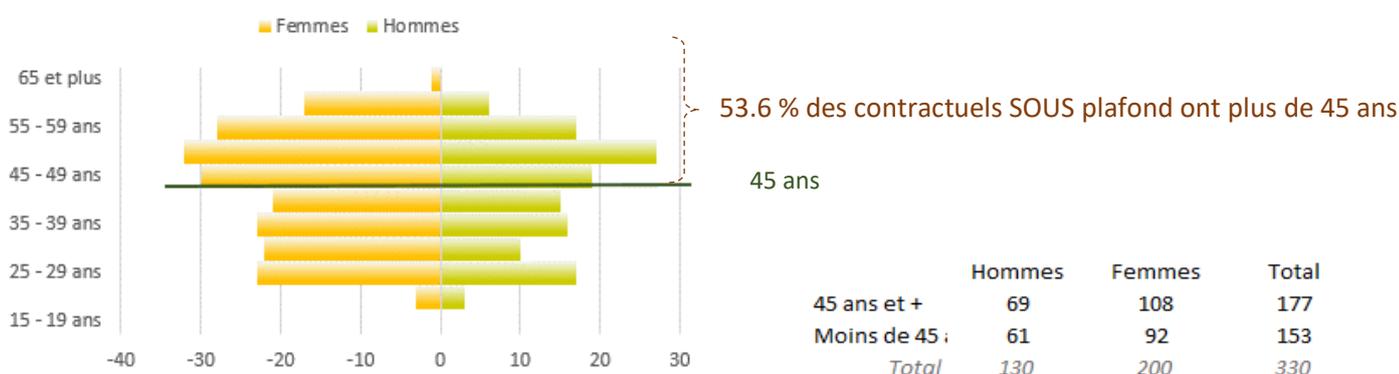
### 1.4.5.2 La pyramide des âges par statut

#### Institut Agro - Agents d'Etat au 31/12/2022



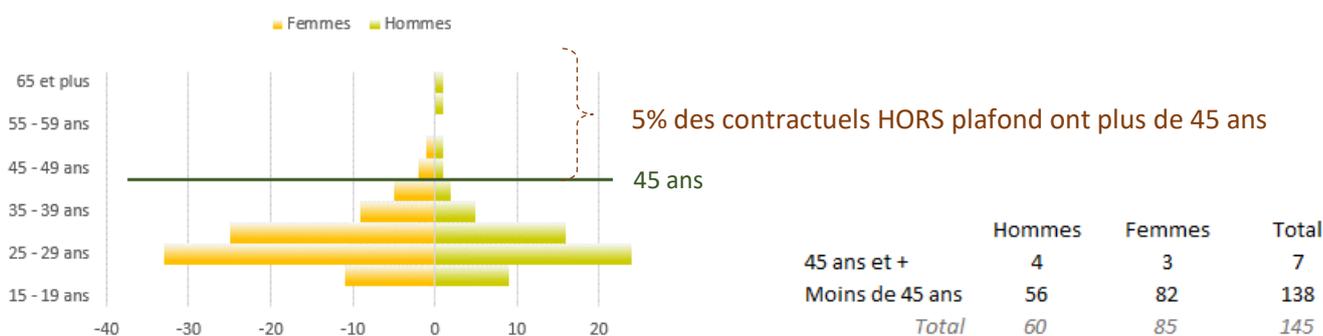
**Moyenne d'âge des agents de l'état : 49 ans et 11 mois**

#### Institut Agro - Contractuels sur budget SOUS PLAFOND au 31/12/2022



**Moyenne d'âge des Contractuels budget SOUS PLAFOND : 44 ans et 2 mois**

#### Institut Agro - Contractuels sur budget HORS PLAFOND au 31/12/2022

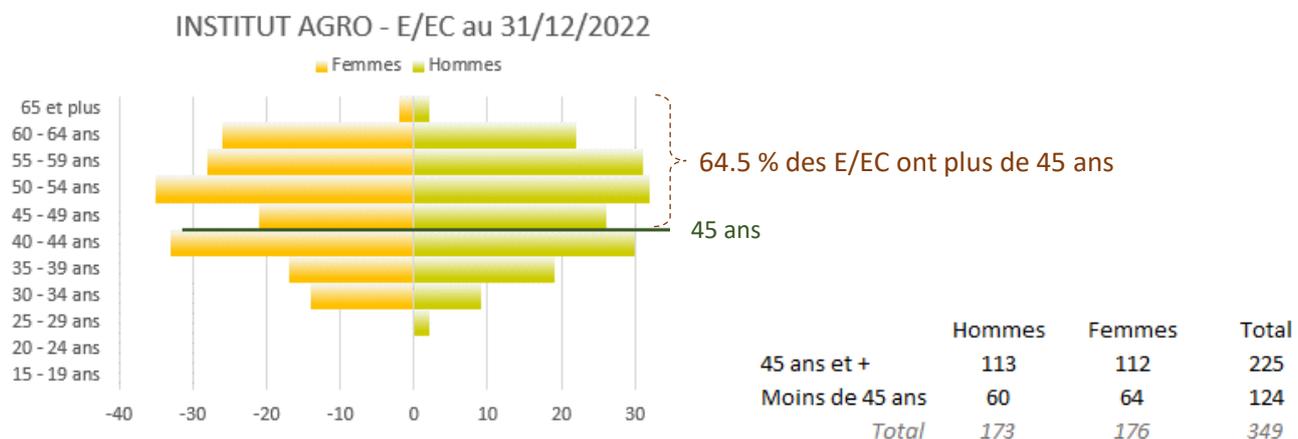


**Moyenne d'âge des Contractuels budget HORS PLAFOND : 30 ans et 7 mois**

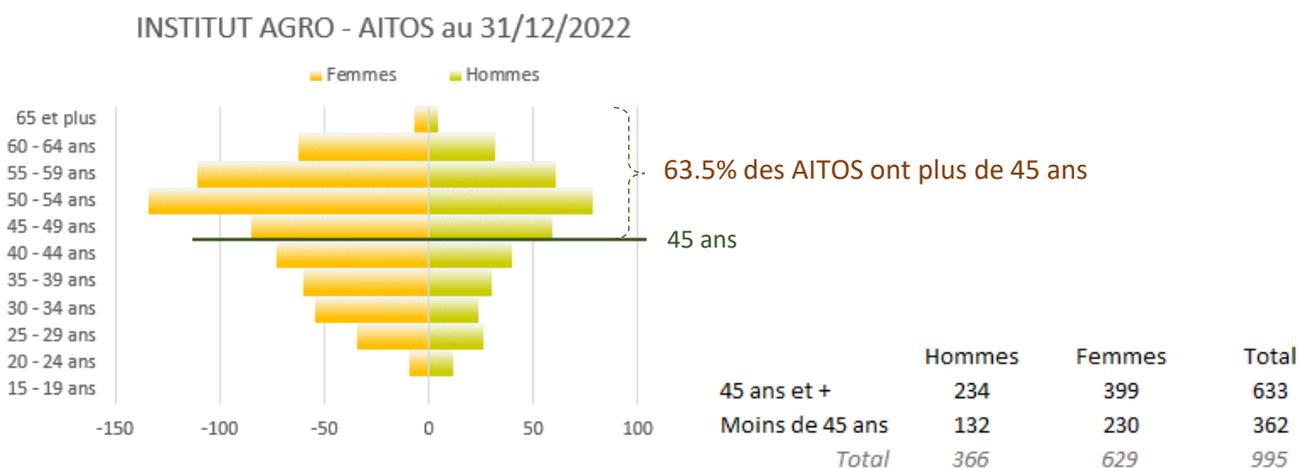
Ces 3 pyramides des âges, mettent en évidence le vieillissement de la population des agents de l'État notamment des catégories B et C. Par ailleurs les contractuels hors plafond sont majoritairement des agents de moins de 30 ans. On y retrouve les agents recrutés sur conventions de recherche, dont des fonctions occupées par des doctorants.

## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

### 1.4.5.3 La pyramide des âges par fonction



**Moyenne d'âge Enseignants chercheurs et autres enseignants : 49 ans et 4 mois**



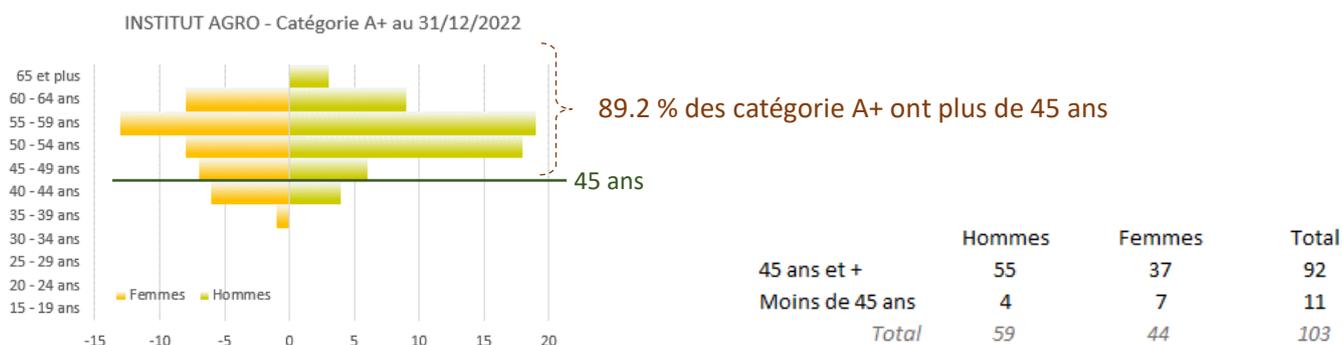
**Moyenne d'âge des AITOS : 46 ans et 11 mois**



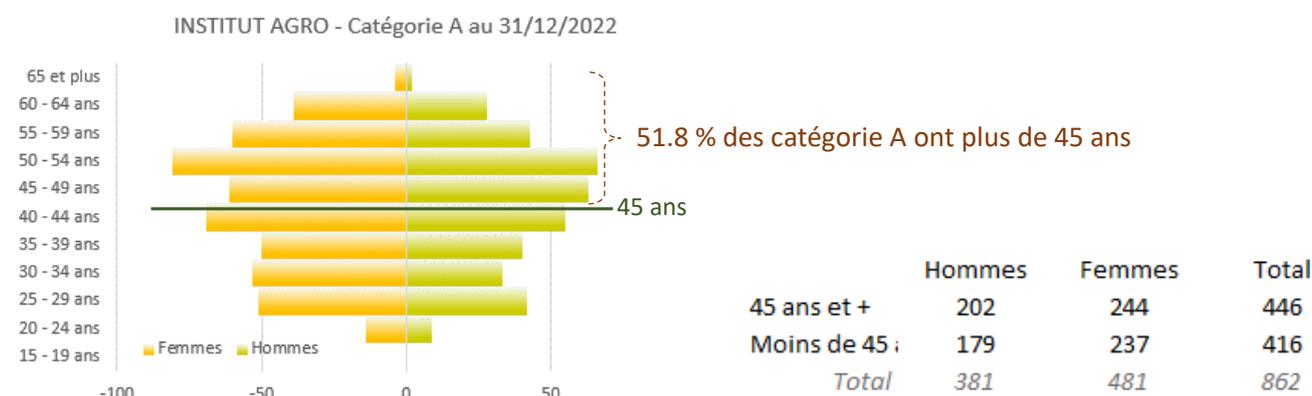
**Moyenne d'âge Enseignants chercheurs et autres enseignants : 26 ans et 4 mois**

# LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

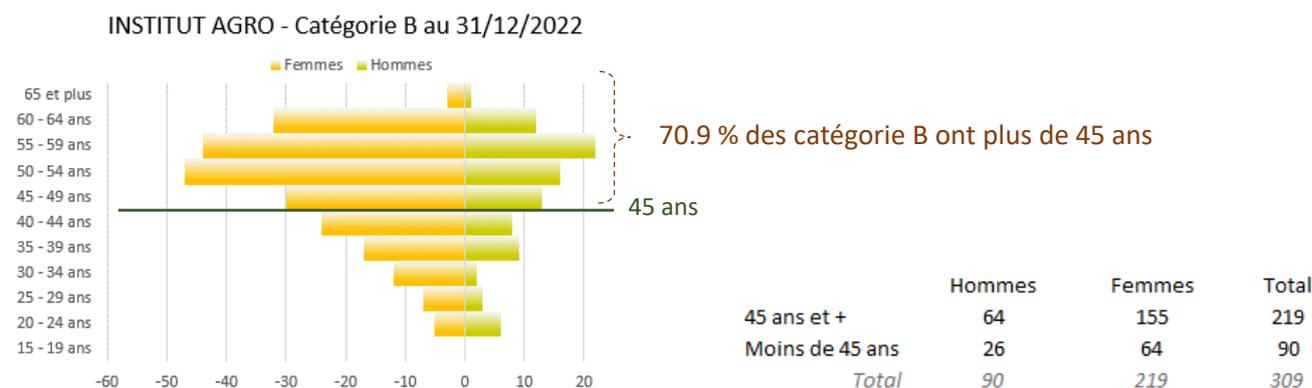
## 1.4.5.4 La pyramide des âges par catégorie



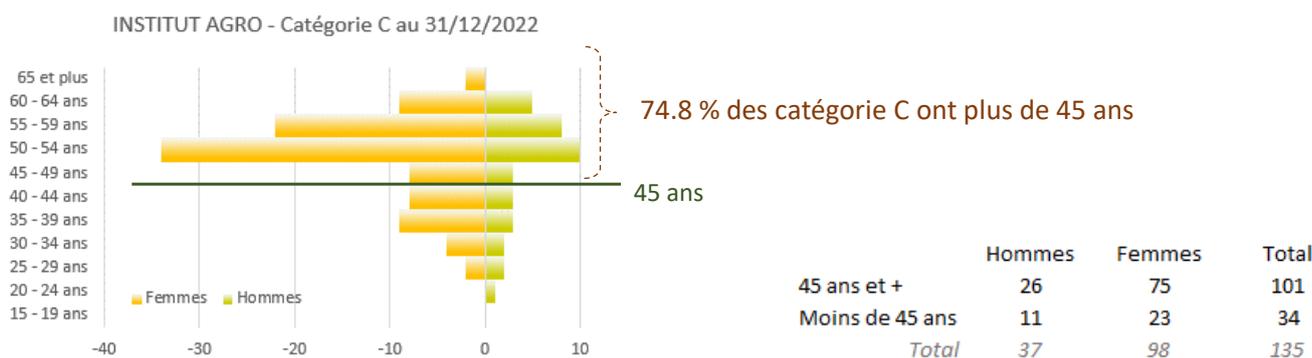
**Moyenne d'âge Catégorie A+ : 53 ans et 10 mois**



**Moyenne d'âge Catégorie A : 44 ans et 2 mois**



**Moyenne d'âge Catégorie B : 48 ans et 11 mois**



**Moyenne d'âge Catégorie C : 49 ans et 4 mois**

## LES EFFECTIFS – En personnes physiques au 31/12/2022

### 1.5. L'emploi des personnes en situation de handicap

La loi du 10 juillet 1987 a fixé à l'ensemble des employeurs, publics comme privés, l'obligation de compter au moins 6% de travailleurs handicapés et assimilés au sein de leurs effectifs. Dans la fonction publique, les employeurs qui ne se conforment pas à cette obligation doivent verser une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le recensement se base sur les déclarations des agents. Ces derniers n'ont aucune obligation de déclarer leur Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Le handicap est défini comme toute altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques ou d'un trouble de santé invalidant qui limite l'activité ou restreint la participation à la vie en société.

Le taux d'agents en situation de handicap se base sur les effectifs présents au 31 décembre 2022.

Des actions sont menées afin d'améliorer le taux d'emploi des travailleurs handicapés. Ces actions sont portées par les référents handicap nommés dans chaque école : ainsi chaque année l'Institut Agro organise des actions dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Ces actions ont vocation à être développées (organisation du Duo Day).

	Femmes	Hommes	Total	
<b>Agents d'État</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>44</b>	→ Taux d'agents d'État en situation de handicap : 4.8%
Catégorie A	12	8	20	
Catégorie B	9	8	17	
Catégorie C	6	1	7	
<b>Contractuels</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	→ Taux d'agents contractuels en situation de handicap : 2.6%
Catégorie A	2	3	5	
Catégorie B	2	0	2	
Catégorie C	2	5	7	
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>58</b>	





# 2. L'organisation du temps de travail

2.1. Les Différents types de temps de travail

2.2. Le temps de travail des agents de l'Institut Agro

2.2.1. La quotité de temps de travail par catégorie et par genre

2.2.2. Le Compte épargne temps (CET)

2.2.3. Le télétravail

2.3. Les absences pour raison de santé (Zoom sur les congés maladie ordinaire (CMO))

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le décret 2000-815 du 25 août 2000 modifié par le décret 2004-626 du 30 juin 2004 fixe la durée légale de temps de travail annuel à 1607 heures (+7 heures en raison de l'institution de la journée de solidarité).

### 2.1. Les différents types de temps de travail

On distingue trois types de temps de travail :

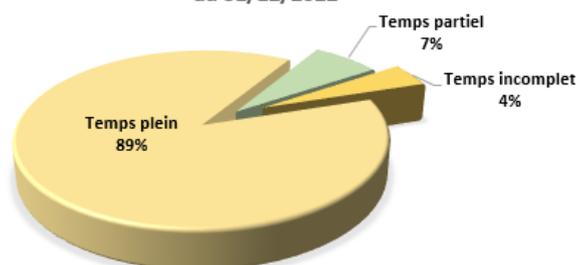
- Temps complet → emploi pour lequel la durée de travail correspond à la durée légale de travail
- Temps partiel → de droit ou à la demande de l'agent après un an à temps complet
- Temps incomplet → emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail.

#### 2.1.1. Les différents types de temps de l'Institut Agro dans son ensemble

Type de temps de travail	Hommes	Femmes	Total
Temps plein	528	720	1248
Temps partiel	19	80	99
Temps incomplet*	18	34	52
<b>Total</b>	<b>565</b>	<b>834</b>	<b>1399</b>

\* Ne tient pas compte des 10 contrats à l'heure

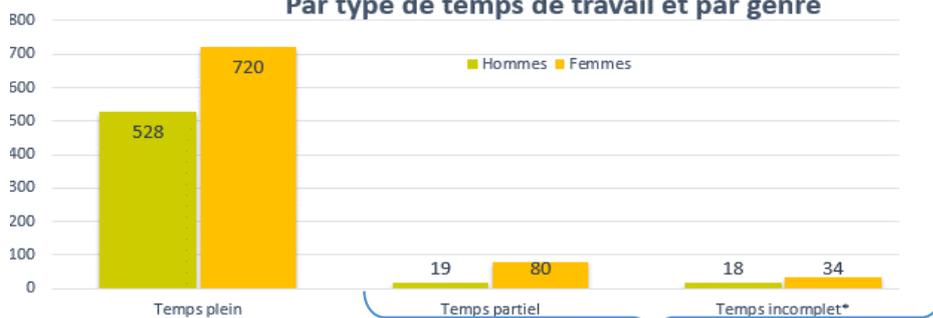
Part des différents types de temps de travail à l'Institut Agro au 31/12/2022



70% des agents à temps non complet sont des femmes

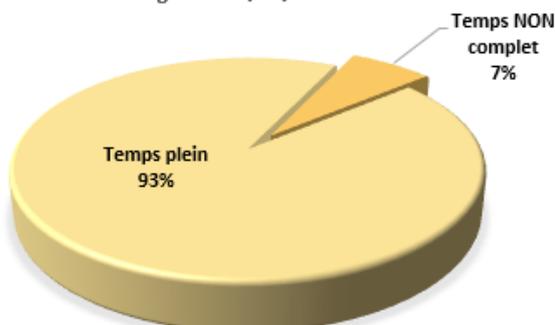
Parmi les emplois à temps incomplet se trouvent notamment les contrats à l'heure, comme les enseignants en langue dont l'Institut Agro n'est pas l'employeur principal.

Les personnels de l'INSTITUT AGRO au 31/12/2022  
Par type de temps de travail et par genre



76% des agents à temps non complet sont des femmes

L'organisation du temps de travail des **HOMMES** de l'institut agro au 31/12/2022



L'organisation du temps de travail des **FEMMES** de l'institut agro au 31/12/2022

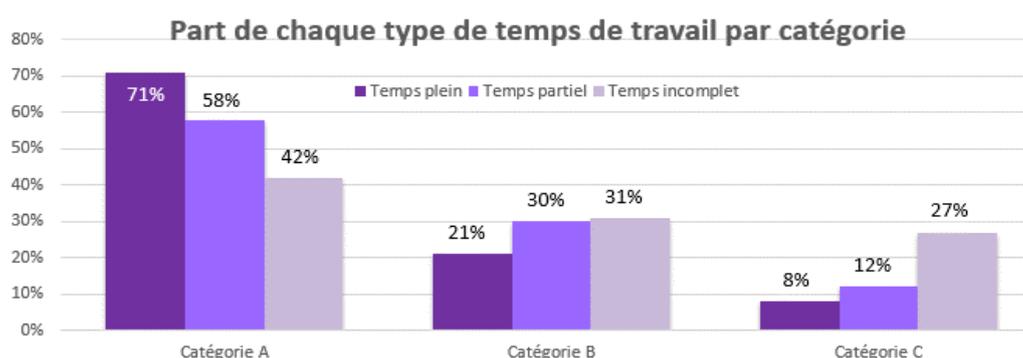


## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### 2.1.2. Les différents types de temps de travail par catégorie

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
<b>Temps plein</b>	882	260	106	1248
Hommes	413	86	29	528
Femmes	469	174	77	720
<b>Temps partiel</b>	57	30	12	99
Hommes	17	1	1	19
Femmes	40	29	11	80
<b>Temps incomplet*</b>	17	18	17	52
Hommes	8	3	7	18
Femmes	9	15	10	34
<b>Total</b>	956	308	135	1399

Les 3 catégories par type de temps de travail



#### Quotité de temps de travail des temps NON COMPLETS par catégorie et par genre

	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>Temps partiel</b>	17	40	1	29	1	11	99
> = à 0,8	17	36	1	28	1	10	93
de 0,7 à < à 0,8	0	2	0	0	0	0	2
Moins de 0,7	0	2	0	1	0	1	4
<b>Temps incomplet</b>	8	9	3	15	7	10	52
de plus de 0,6 à < à 0,7	2	4	3	11	6	9	35
de plus de 0,5 à < à 0,6	3	2	0	0	0	1	6
0,5 ETP	3	3	0	4	1	0	11

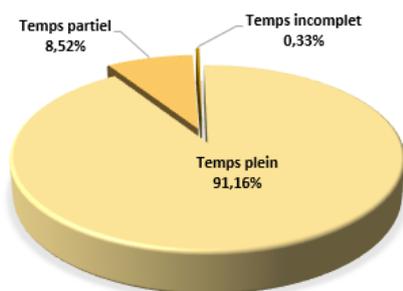
### 2.1.3. Les différents types de temps par statut et par genre

	Agents d'Etat		Contractuels budget SOUS plafond		Contractuels budget HORS plafond		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps plein	359	476	109	157	60	87	528	720
Temps partiel	12	66	7	11	0	3	19	80
Temps incomplet	2	1	13	26	3	7	18	34
<i>Total par genre</i>	373	543	129	194	63	97	565	834
<i>Total général</i>	916		323		160		1399	

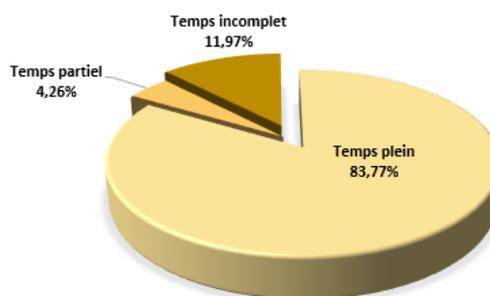
NB : Les Agents d'État à temps incomplet sont des contractuels d'État du MASA

# ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le type de temps de travail des **Agents d'Etat**



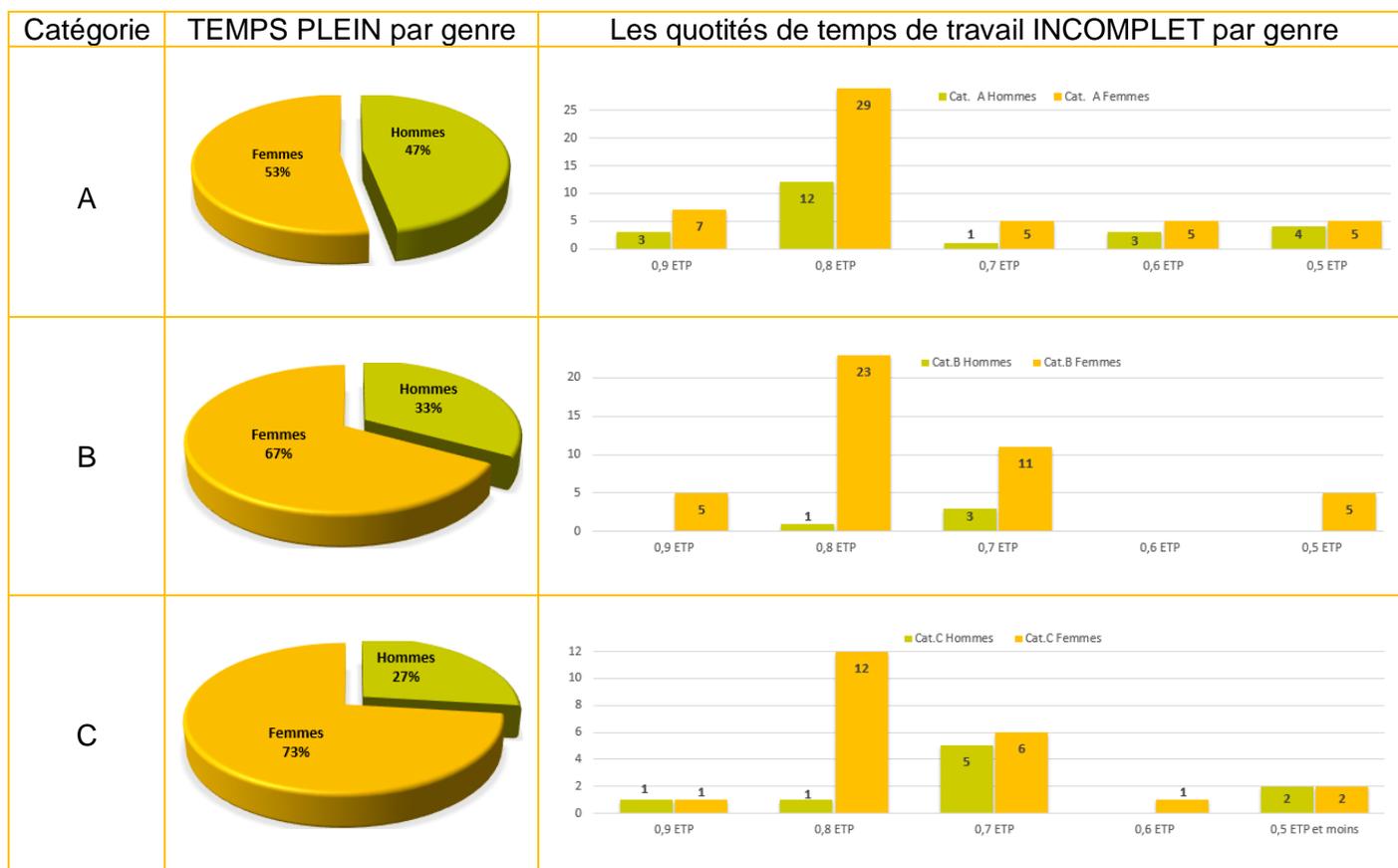
Le type de temps de travail des **Contractuels sur budget**



## 2.2. Le temps de travail des agents de l'Institut Agro

### 2.2.1. La quotité de temps de travail par catégorie et par genre

	Cat. A		Cat.B		Cat.C		Total		Tota Général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Temps plein	415	467	86	174	28	76	529	717	1246
0,9 ETP	3	7	0	5	1	1	4	13	17
0,8 ETP	12	29	1	23	1	12	14	64	78
0,7 ETP	1	5	3	11	5	6	9	22	31
0,6 ETP	3	5	0	0	0	1	3	6	9
0,5 ETP	4	5	0	5	2	2	6	12	18
Total	438	518	90	218	37	98	565	834	1399



### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

Au 31 décembre 2020, 24% des agents de la fonction publique travaillent à temps partiel [...] cela concerne majoritairement les femmes dans tous les versants de la fonction publique : 34% des femmes travaillant dans la FPE sont à temps partiel.

# ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

## 2.2.2. Le Compte Épargne Temps (CET)

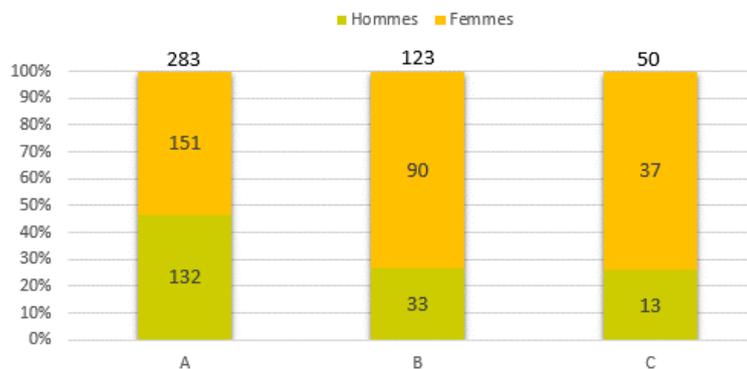
Seuls les agents soumis au RIALTO peuvent ouvrir un CET et épargner des jours sur ce dernier.

### Nombre de CET ouverts au 31/12/2022 par statut / catégorie / genre

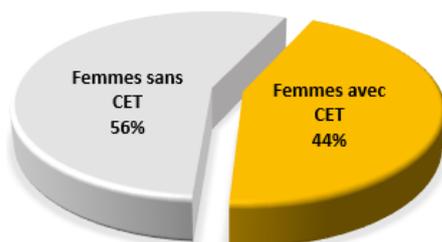
	Hommes	Femmes	Total
<b>Titulaires</b>	<b>132</b>	<b>210</b>	<b>342</b>
A	94	105	199
B	28	77	105
C	10	28	38
<b>Contractuels</b>	<b>46</b>	<b>68</b>	<b>114</b>
A	38	46	84
B	5	13	18
C	3	9	12
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>278</b>	<b>456</b>

	Rappel de l'effectif global		Nombre d'agents possédant un CET		Part des AITOS disposant d'un CET	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Titulaires</b>	<b>203</b>	<b>381</b>	<b>132</b>	<b>210</b>	<b>65%</b>	<b>55%</b>
A	116	158	94	105	81%	66%
B	69	163	28	77	41%	47%
C	18	60	10	28	56%	47%
<b>Contractuels</b>	<b>163</b>	<b>248</b>	<b>46</b>	<b>68</b>	<b>28%</b>	<b>27%</b>
A	123	154	38	46	31%	30%
B	21	56	5	13	24%	23%
C	19	38	3	9	16%	24%
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>629</b>	<b>178</b>	<b>278</b>	<b>49%</b>	<b>44%</b>
	995		456		46%	

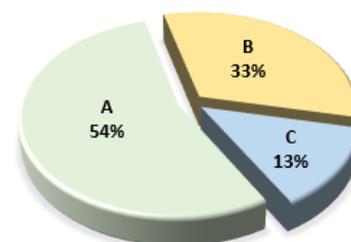
### Les 456 détenteurs d'un CET par catégorie et par genre



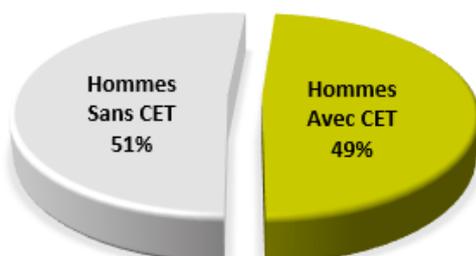
### Le CET chez les femmes en 2022



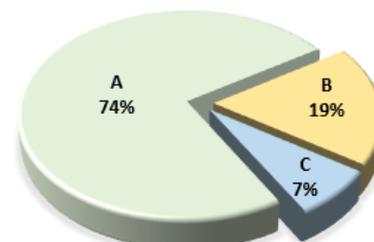
### Le CET par catégorie chez les femmes



### Le CET chez les hommes en 2022



### Le CET par catégorie chez les hommes



## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### Les jours épargnés au titre de 2022

	Hommes	Femmes	Total
<b>Titulaires</b>	<b>587</b>	<b>887</b>	<b>1474</b>
A	435	406	841
B	86	350	436
C	66	131	197
<b>Contractuels</b>	<b>335</b>	<b>318</b>	<b>653</b>
A	299	235	534
B	12	71	83
C	24	12	36
<b>Total</b>	<b>922</b>	<b>1205</b>	<b>2127</b>

### Les jours consommés au titre de 2022

	Pris en congés		Indemnisés		Versés au RAFP		Transférés vers une autre administration	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Titulaires</b>	<b>160</b>	<b>137</b>	<b>425</b>	<b>422</b>	<b>86</b>	<b>65</b>	<b>167</b>	<b>204</b>
A	90	73	323	239	32	35	140	125
B	69	64	95	157	30	10	27	79
C	1	0	7	26	24	20	0	0
<b>Contractuels</b>	<b>61</b>	<b>38</b>	<b>186</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
A	61	28	166	64				
B	0	0	0	6				
C	0	10	20	0				
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>175</b>	<b>611</b>	<b>492</b>	<b>86</b>	<b>65</b>	<b>167</b>	<b>204</b>
	<b>396</b>		<b>1103</b>		<b>151</b>		<b>371</b>	

### Zoom sur l'indemnisation des jours de CET

Le montant de l'indemnisation diffère selon la catégorie de l'agent.

Catégorie	Montant brut de l'indemnisation
A	135€
B	90€
C	75€

	Hommes	Femmes	Total
<b>Titulaires</b>	<b>54 930 €</b>	<b>16 080 €</b>	<b>71 010 €</b>
A	43 605 €	32 265 €	75 870 €
B	8 550 €	14 130 €	22 680 €
C	2 775 €	1 950 €	4 725 €
<b>Contractuels</b>	<b>25 140 €</b>	<b>14 016 €</b>	<b>39 156 €</b>
A	22 965 €	9 190 €	32 155 €
B	- €	540 €	540 €
C	2 175 €	4 286 €	6 461 €
<b>Total</b>	<b>80 070 €</b>	<b>30 096 €</b>	<b>110 166 €</b>

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

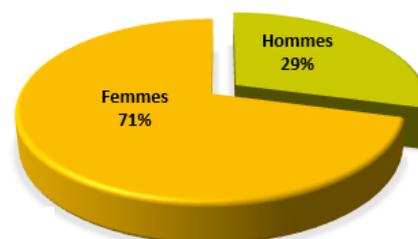
### 2.2.3. Le télétravail

Seuls les agents soumis au RIALTO peuvent bénéficier de télétravail.

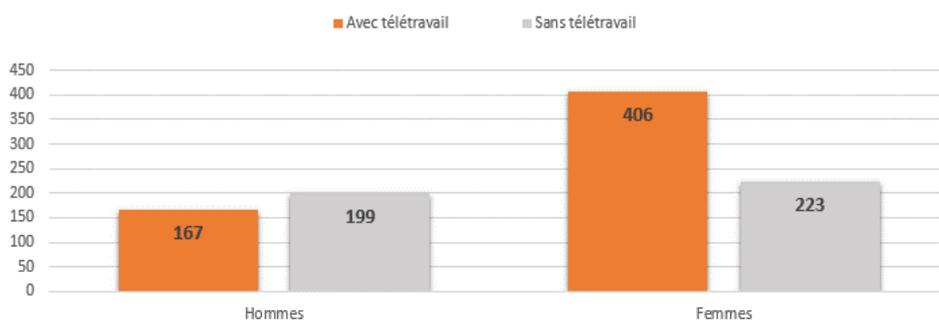
Le télétravail par catégorie et par genre en 2022

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	132	30	5	167
Femmes	196	147	63	406
<b>Total</b>	<b>328</b>	<b>177</b>	<b>68</b>	<b>573</b>

Le télétravail par genre au sein de l'institut Agro



Le télétravail par genre à L'INSTITUT AGRO en 2022



58% des agents soumis au RIALTO bénéficient d'un télétravail

#### 2.2.3.1. Les trois types de télétravail

1/ Nombre d'agents bénéficiant d'un télétravail en 2022 – **Jours fixes uniquement**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	% par rapport à l'effectif global soumis au RIALTO	% par rapport au Nb d'agents bénéficiant d'un télétravail
Hommes	60	18	3	81	18%	14%
Femmes	74	73	32	179	22%	31%
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>91</b>	<b>35</b>	<b>260</b>	<b>25%</b>	<b>45%</b>

2/ Nombre d'agents bénéficiant d'un télétravail en 2022 – **Jours flottants uniquement**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	% par rapport à l'effectif global soumis au RIALTO	% par rapport au Nb d'agents bénéficiant d'un télétravail
Hommes	26	1	2	29	6%	5%
Femmes	29	8	8	45	6%	8%
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>74</b>	<b>7%</b>	<b>13%</b>

3/ Nombre d'agents bénéficiant d'un télétravail en 2022 – **télétravail mixte Fixe + flottant**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	% par rapport à l'effectif global soumis au RIALTO	% par rapport au Nb d'agents bénéficiant d'un télétravail
Hommes	49	11		60	13%	10%
Femmes	90	66	23	179	22%	31%
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>77</b>	<b>23</b>	<b>239</b>	<b>23%</b>	<b>42%</b>

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### 2.2.3.2. Les modalités de télétravail

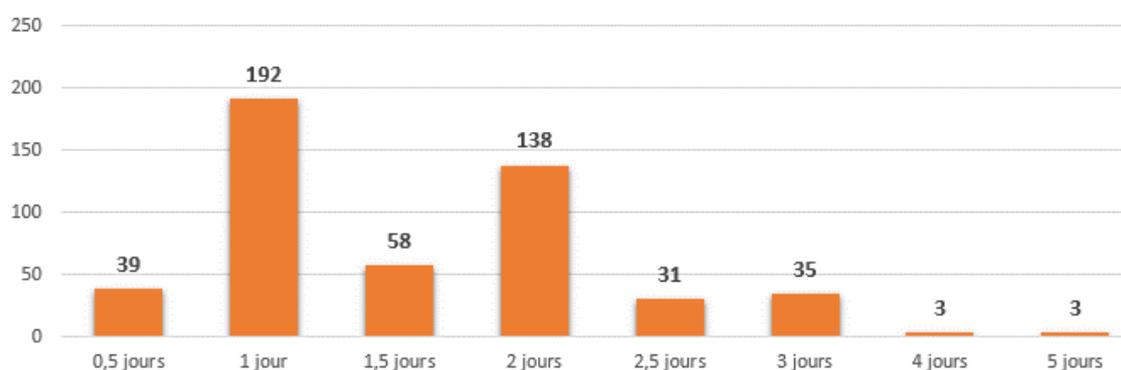
Nb de jours fixes par semaine	Nombre d'agents
0,5 jours	39
1 jour	192
1,5 jours	58
2 jours	138
2,5 jours	31
3 jours	35
<b>Total</b>	<b>493</b>

Pour réaliser ce décompte, nous avons pris en compte l'ensemble des modalités de télétravail à jours fixes, que l'agent ait choisi un télétravail à « jours fixes uniquement » ou « fixes + flottants ».

Des situations particulières liées à l'état de santé des agents (6 au 31 /12/2022) peuvent amener à accorder un télétravail supérieur à 3 jours.

499 jours de télétravail FIXE

Les différentes modalités de télétravail à jours fixes par semaine choisies par les agents en 2022



## 2.3. Les absences pour raisons de santé

La terminologie en matière d'arrêts maladie peut différer en fonction des statuts des agents :

Fonctionnaires	Contractuels de la fonction publique*
Longue Maladie (CLM)	Congé Grave Maladie (CGM)
Longue Durée (CLD)	
Congé maladie Ordinaire (CMO)	
Congé maternité, paternité	
Maladie professionnelle ; Accident du travail	

\*Quelle que soit l'origine de financement : établissement ou État

Les arrêts de travail sont classés par nature. Ainsi, un même agent ayant eu plusieurs natures d'arrêts sera comptabilisé une fois dans chaque ligne.

Afin de pouvoir mesurer l'impact des jours d'absence quelle qu'en soit la nature, il faut les convertir en ETP. Pour ce faire, la logique est la suivante :

- Les jours d'absence sont des jours calendaires. Afin de pouvoir en déduire un ETP, il convient au préalable de convertir le temps de travail hebdomadaire réglementaire réparti sur 5 jours ouvrés (38h) en temps de travail journalier calendaire ->  $38h / 7 \text{ jours} = 5.428h/\text{jour calendaire}$ ,

La formule pour le calcul de l'ETP est donc la suivante : (Jours d'absence x 5.428h) / 1607h annuelles.

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### 2.3.1. Les absences pour raisons de santé : par statut

Type d'absence pour raison de santé	Agents d'État		Contractuels budget		Total	
	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours
Congé maladie ordinaire	238	5 763	170	3 231	408	8 994
Congé longue durée	2	483	1	299	3	782
Congé longue maladie	7	1 473	1	116	8	1 589
Congé grave maladie*	1	365	1	169	2	534
Maladie professionnelle	1	43	0	0	1	43
Accident de travail avec arrêt	10	554	2	191	12	745
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>8 681</b>	<b>175</b>	<b>4 006</b>	<b>434</b>	<b>12 687</b>

Absences liées à l'arrivée d'un enfant	Agents d'État		Contractuels budget		Total	
	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours
Congé parental	0	0	0	0	0	0
Congé maternité	12	1 358	8	788	20	2 146
Congé paternité	6	151	1	10	7	161
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>1 509</b>	<b>9</b>	<b>798</b>	<b>27</b>	<b>2 307</b>

### 2.3.2. Les absences pour raisons de santé : par fonction

Type d'absence pour raison de santé	AITOS & Doctorants		Personnels E & EC		Total	
	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours
Congé maladie ordinaire	380	8 499	28	495	408	8 994
Congé longue durée	2	664	1	118	3	782
Congé longue maladie	8	1 589	0	0	8	1 589
Congé grave maladie	2	534	0	0	2	534
Maladie professionnelle	1	43	0	0	1	43
Accident de travail avec arrêt	11	716	1	29	12	745
<b>Total</b>	<b>404</b>	<b>12 045</b>	<b>30</b>	<b>642</b>	<b>434</b>	<b>12 687</b>

Absences liées à l'arrivée d'un enfant	AITOS & Doctorants		Personnels E & EC		Total	
	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours
Congé parental	0	0	0	0	0	0
Congé maternité	13	1 360	7	786	20	2 146
Congé paternité	5	116	2	45	7	161
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>1 476</b>	<b>9</b>	<b>831</b>	<b>27</b>	<b>2 307</b>

### 2.3.3. Les absences pour raisons de santé : par catégorie

Type d'absence pour raison de santé	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours
Congé maladie ordinaire	215	4 003	124	3 361	69	1 630
Congé longue durée	3	782	0	0	0	0
Congé longue maladie	5	990	2	584	1	15
Congé grave maladie*	2	534	0	0	0	0
Maladie professionnelle	1	43	0	0	0	0
Accident de travail avec arrêt	2	327	5	287	5	131
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>6 679</b>	<b>131</b>	<b>4 232</b>	<b>75</b>	<b>1 776</b>

Absences liées à l'arrivée d'un enfant	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours
Congé parental	0	0	0	0	0	0
Congé maternité	13	1 409	7	737	0	0
Congé paternité	6	136	1	25	0	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>1 545</b>	<b>8</b>	<b>762</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### 2.3.4. Les absences pour raisons de santé : par genre

Type d'absence pour raison de santé	Hommes		Femmes		Total	
	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours
Congé maladie ordinaire	119	2432	289	6562	408	8994
Congé longue durée	1	299	2	483	3	782
Congé longue maladie	3	491	5	1098	8	1589
Congé grave maladie*	0	0	2	534	2	534
Maladie professionnelle	0	0	1	43	1	43
Accident de travail avec arrêt	7	322,5	5	422	12	744,5
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>3544,5</b>	<b>304</b>	<b>9142</b>	<b>434</b>	<b>12686,5</b>

Absences liées à l'arrivée d'un enfant	Hommes		Femmes		Total	
	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours	Nb d'agents	Nb de jours
Congé parental	0	0	0	0	0	0
Congé maternité	0	0	20	2146	20	2146
Congé paternité	7	161	0	0	7	161
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>161</b>	<b>20</b>	<b>2146</b>	<b>27</b>	<b>2307</b>

### 2.3.5. Zoom sur les congés maladie ordinaires (CMO)

Agents ayant eu au moins un CMO	Nb d'agents	Nb jours
<b>Femmes</b>	<b>289</b>	<b>6 562</b>
Agents d'État	172	4 016
Contractuels budget	117	2 546
<b>Hommes</b>	<b>119</b>	<b>2 432</b>
Agents d'État	65	1 747
Contractuels budget	54	685

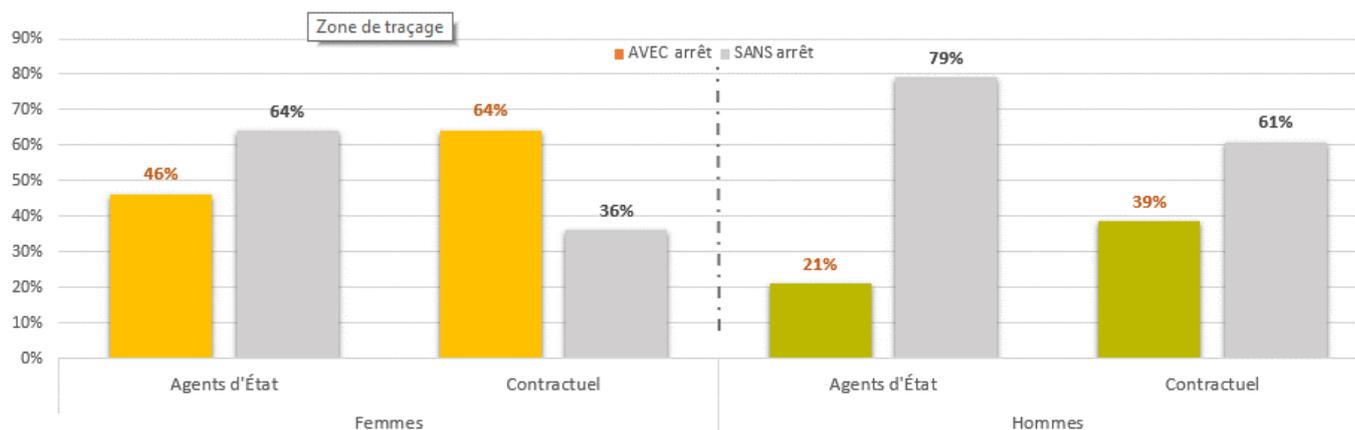
Total 408 **8 994** → 30.38 ETP

Taux d'absentéisme pour CMO en 2022

	Taux
Institut Agro	3.21%
Fonction publique	4.52%*

Source : observatoire WTW

Part des agents ayant eu au moins un CMO au 31/12/2022 par genre et par statut



## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### Zoom sur les durées de CMO cumulées par un même agent en 2022

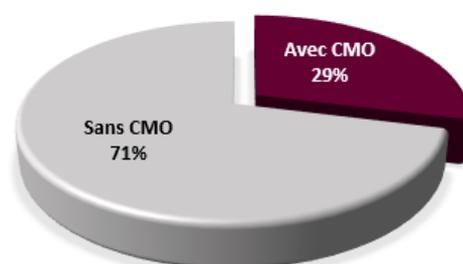
Une même personne peut avoir eu plusieurs CMO au cours de 2022. On le retrouvera dans le tableau ci-dessous dans la tranche correspondant à la somme de ses jours d'arrêt de travail.

Durées de CMO cumulées par un même agent	Agents d'État				Contractuels sur budget			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre d'agents	Nombre de jours
< ou = à 3 jours	9	18	16	37	4	9	10	21
De 4 à 7 jours	19	122	45	280	22	140	37	213
De 8 à 15 jours	7	81	37	407	13	133	27	308
+ de 15 jours	30	1526	74	3292	15	403	43	2004
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>1747</b>	<b>172</b>	<b>4016</b>	<b>54</b>	<b>685</b>	<b>117</b>	<b>2546</b>
Total agents par statut	237 agents d'Etat				171 agents			
Total jours par statut	5763 jours de CMO				3231 jours de CMO			

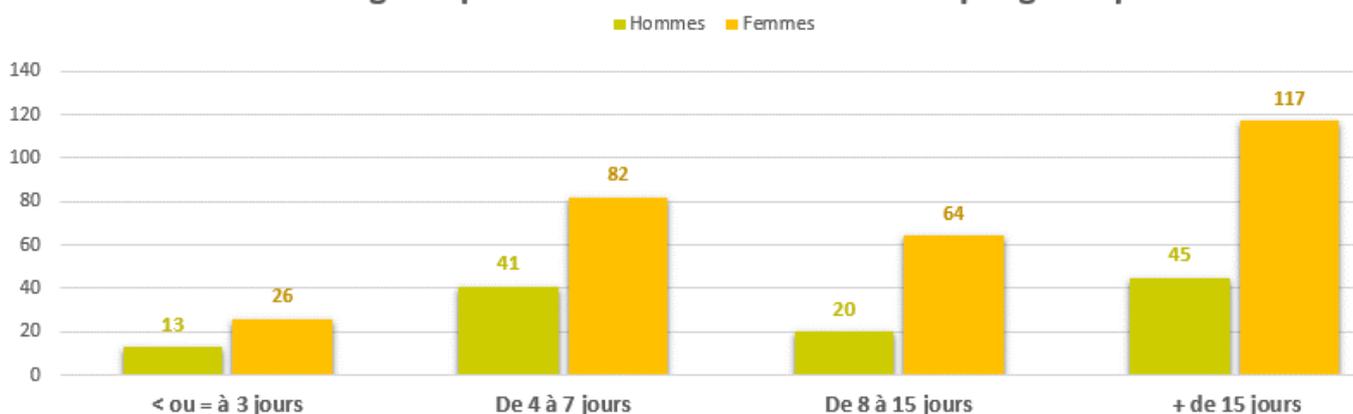
  

Institut Agro	408 agents ont eu au moins un CMO tous statuts confondus
	7225 jours de CMO en 2022

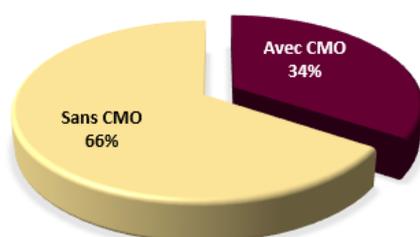
Part de la population de l'Institut Agro ayant eu au moins un CMO en 2022



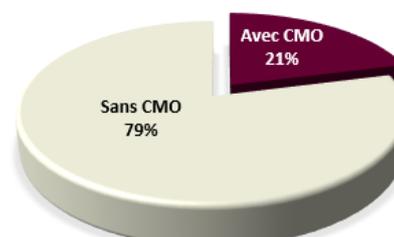
Le nombre d'agents par tranche de durée de CMO et par genre pour 2022



Part des FEMMES de l'Institut Agro ayant eu au moins un CMO en 2022



Part des HOMMES de l'Institut Agro ayant eu au moins un CMO en 2022







## LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Les chiffres prennent en compte l'ensemble des mouvements au cours de l'année 2022, y compris si les agents sont à la fois entrés et sortis en cours d'année.

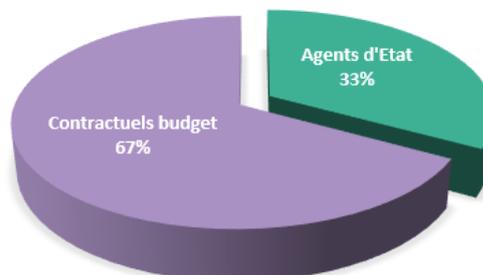
Les agents changeant de statut en cours d'année ne sont comptabilisés ni dans les entrées ni dans les sorties.

### 3.1. Les mouvements de personnels

#### 3.1.1. Les arrivées

Répartition des arrivées à INSTITUT AGRO par statut en 2022

<b>Agents d'État</b>	<b>73</b>
Femmes	48
Hommes	25
<b>Contractuels sur budget</b>	<b>148</b>
Femmes	87
Hommes	61



#### Détail des arrivées par statut

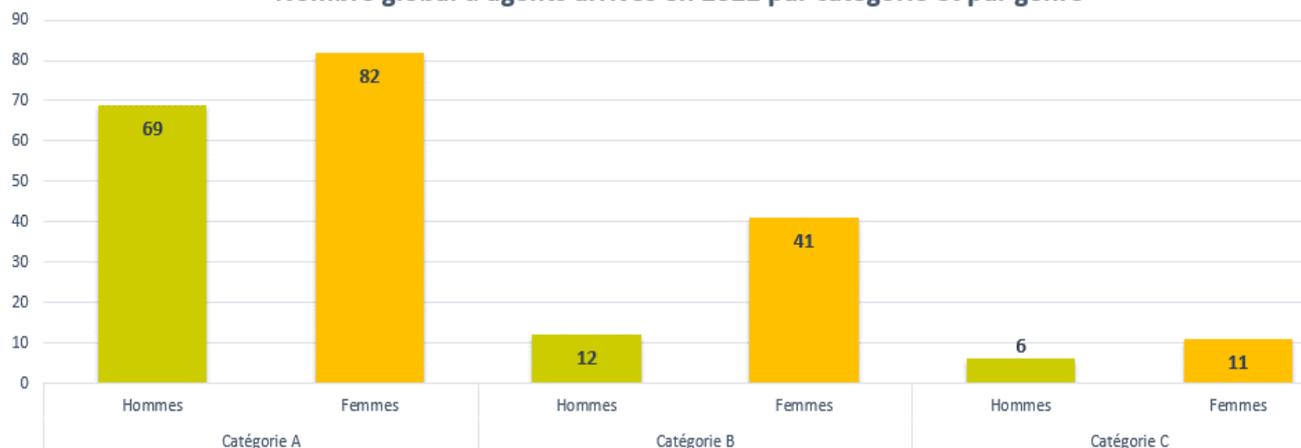
	E/EC		AITOS		DOCT		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>Agents d'État MASA</b>	8	9	17	40	0	0	24	48	72
Mutation MASA	0	1	5	4	0	0	5	5	10
Recrutement contrat État / apprenti	4	4	5	18	0	0	9	22	31
Détachement entrant	0	0	7	17	0	0	7	17	24
Concours externe	3	3	0	1	0	0	3	4	7
Mise à disposition	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Position Normale d'Activité	1	1	0	0	0	0	1	1	2
<b>Agents d'État MESRI</b>	1	0	0	0	0	0	1	0	1
Mutation MESRI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recrutement contrat État / apprenti	1	0	0	0	0	0	1	0	1
Détachement entrant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concours externe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mise à disposition	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Position Normale d'Activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Contractuels d'Etablissement</b>	2	1	51	79	8	7	61	87	148
Contractuels SOUS PLAFOND	2	0	19	27	1	0	22	27	49
Contractuels HORS PLAFOND	0	1	32	52	7	7	39	60	99
<i>Dont fondation</i>	0	0	0	1	0	1	0	2	2
<b>Total arrivées</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>68</b>	<b>119</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>86</b>	<b>135</b>	<b>221</b>
	21		187		15				

#### Détail des arrivées par catégorie

	Catégorie A+ / A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Mutation MASA / MESRI	3	3	2	2	0	0	5	5	10
Recrutement sur contrat État	8	8	1	12	1	2	10	22	32
Détachement entrant	5	8	1	6	1	3	7	17	24
Concours externe	3	3	0	1	0	0	3	4	7
Mise à disposition	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recrutement sur budget	50	60	8	20	4	6	62	86	148
<b>Total arrivées</b>	<b>69</b>	<b>82</b>	<b>12</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>87</b>	<b>134</b>	<b>221</b>
	151		53		17				

## LE PARCOURS PROFESSIONNEL

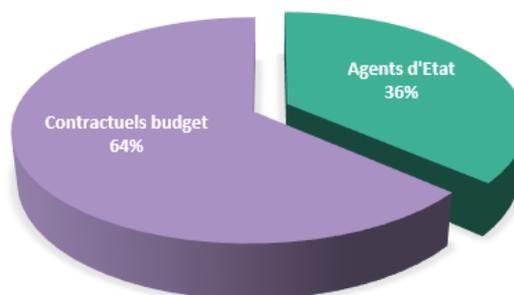
Nombre global d'agents arrivés en 2022 par catégorie et par genre



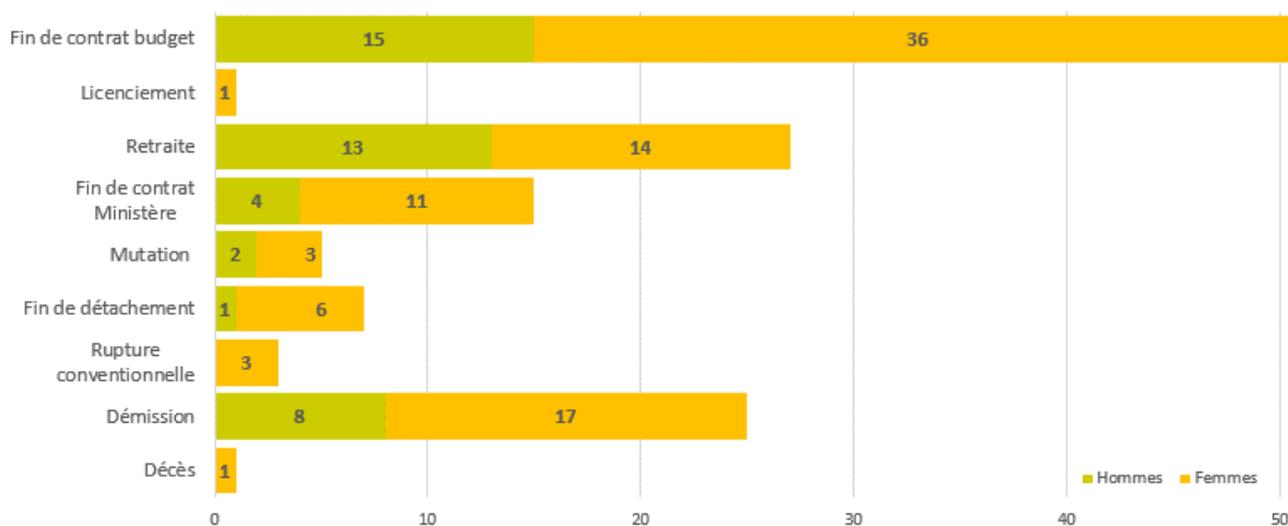
### 3.1.2. Les départs

Répartition des départs de INSTITUT AGRO par statut en 2022

<b>Agents d'État</b>	<b>59</b>
Femmes	38
Hommes	20
<b>Contractuels sur budget</b>	<b>103</b>
Femmes	72
Hommes	31



Répartition des départs par type et par genre au cours de 2022



## LE PARCOURS PROFESSIONNEL

	E/EC		AITOS		DOCT		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>Agents d'Etat MASA*</b>	6	9	14	28	0	0	20	37	57
Décès	0	1	0	0	0	0	0	1	1
Démission	0	1	0	2	0	0	0	3	3
Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de détachement	0	0	1	6	0	0	1	6	7
Disponibilité	0	0	1	1	0	0	1	1	2
Mutation MASA	1	0	1	3	0	0	2	3	5
Fin de contrat Ministère	1	4	3	6	0	0	4	10	14
Réussite concours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Position Normale d'Activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraite	4	3	8	10	0	0	12	13	25
<b>Agents d'Etat MESRI*</b>	0	1	0	0	0	0	0	1	1
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Démission	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de détachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutation MESRI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de contrat Ministère	0	1	0	0	0	0	0	1	1
Réussite concours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Position Normale d'Activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraite	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Contractuels d'Etablissement</b>	2	3	25	63	4	6	31	72	103
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Démission	0	0	8	14	0	0	8	14	22
Licenciement	0	0	0	1	0	0	0	1	1
Rupture conventionnelle	0	0	0	3	0	0	0	3	3
Fin de contrat budget	2	3	12	30	1	3	15	36	51
Fin de convention recherche	0	0	4	13	3	3	7	16	23
Réussite concours	0	0	0	1	0	0	0	1	1
Retraite	0	0	1	1	0	0	1	1	2
<b>Total Départs</b>	8	13	39	91	4	6	51	110	161
	21		130		10				

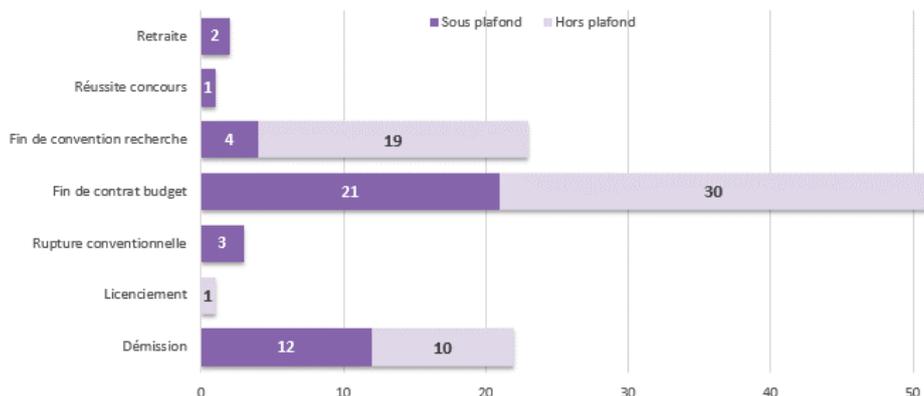
\* Agents d'Etat = Titulaires + Contractuels d'Etat

### Zoom sur les départs des contractuels sur budget par motif et par plafond

	Sous plafond		Hors plafond		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Décès	0	0	0	0	0	0	0
Démission	6	6	2	8	8	14	22
Licenciement	0	0	0	1	0	1	1
Rupture conventionnelle	0	3	0	0	0	3	3
Fin de contrat budget	7	14	8	22	15	36	51
Fin de convention recherche	2	2	5	14	7	16	23
Réussite concours	0	1	0	0	0	1	1
Retraite	1	1	0	0	1	1	2
<b>Contractuels d'Etablissement</b>	16	27	15	45	31	72	103

\* Contractuels établissement = Contrats / Conventions recherche / Doctorants

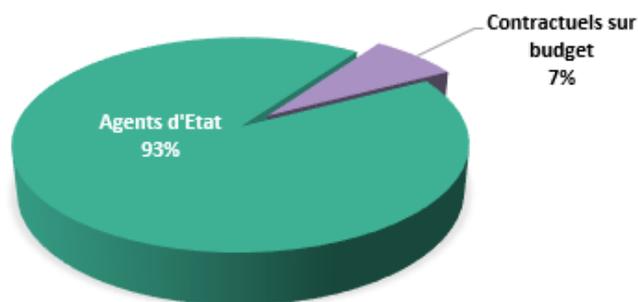
### Zoom sur les départs des contractuels sur budget en 2022 par plafond



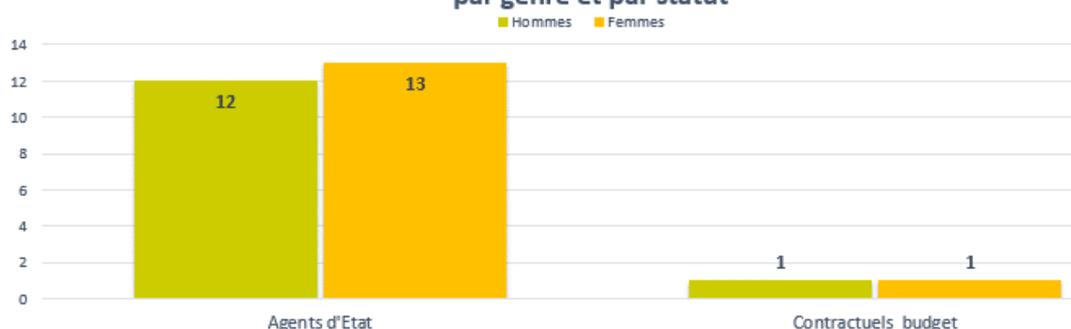
# LE PARCOURS PROFESSIONNEL

## 3.1.3. Zoom sur les départs en retraite

Les départs en retraite de L'INSTITUT AGRO en 2022 par statut



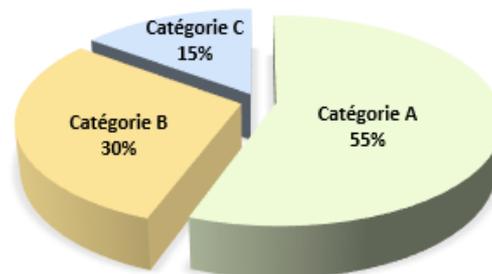
Zoom sur les départs en retraite à L'INSTITUT AGRO en 2022 par genre et par statut



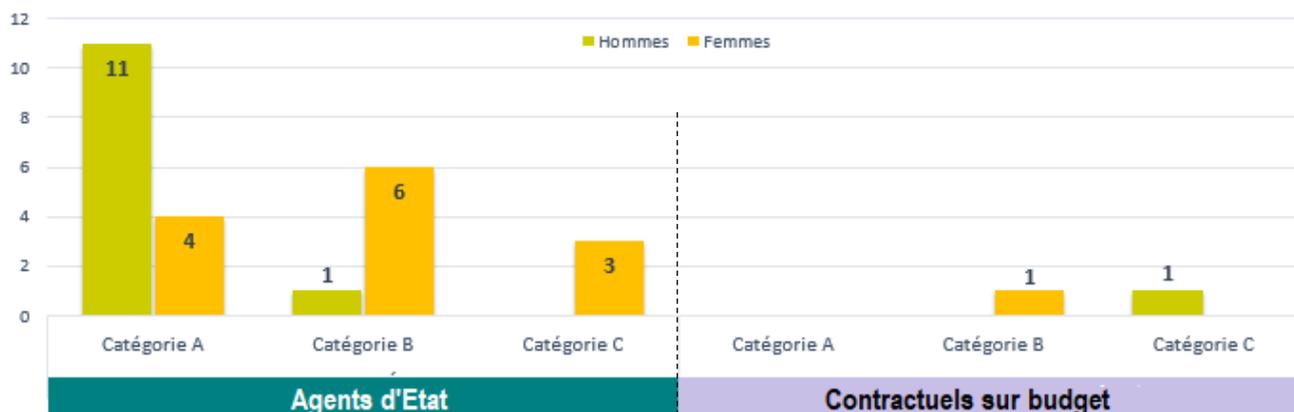
### 3.1.3.1. Les retraites par statut et par catégorie

	Hommes	Femmes	Total retraites
<b>Agents d'Etat</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>25</b>
A	11	4	15
B	1	6	7
C	0	3	3
<b>Contractuels budget</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
A	0	0	0
B	0	1	1
C	1	0	1
<b>Total retraites 2022</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>27</b>

Les départs en retraite de L'INSTITUT AGRO par catégorie (tous statuts confondus) en 2022



Les départs en retraite par genre et par statut au cours de 2022



## LE PARCOURS PROFESSIONNEL

### 3.1.3.2. L'âge moyen des départs en retraite

#### Âge moyen de départ en retraite des agents de l'INSTITUT AGRO

<b>INSTITUT AGRO</b>	<b>63 ans 8 mois</b>
Femmes	63 ans 2 mois
Hommes	64 ans 6 mois

#### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2022 - DGAFP

En 2021, l'âge moyen de départ pour ancienneté dans la FPE pour les catégories sédentaires s'établit à 63 ans et 5 mois. L'âge moyen des hommes est supérieur de 3 mois à celui des femmes.

La hausse tendancielle constatée depuis 2011 résulte de la combinaison de deux facteurs :

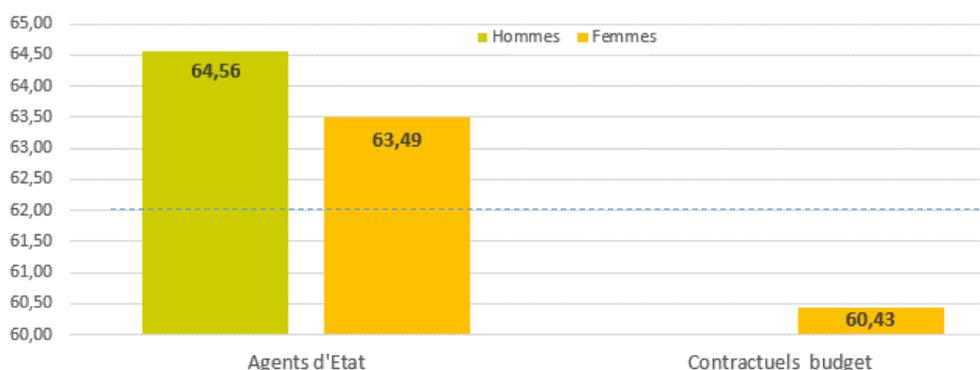
- Les réformes de 2003 et 2010 qui reculent l'âge légal et la durée de cotisation
- L'entrée tardive sur le marché du travail qui recule d'autant l'âge potentiel de départ

#### Âge moyen de départ en retraite par statut

<b>Agents d'État</b>	<b>63 ans 11 mois</b>
Femmes	63 ans 5 mois
Hommes	64 ans 6 mois

<b>Contractuels budget</b>	<b>60 ans 5 mois</b>
Femmes	60 ans 5 mois
Hommes	

L'âge moyen des agents partis en retraite en 2022  
par statut et par genre



Âge légal 2022  
hors carrières  
longues

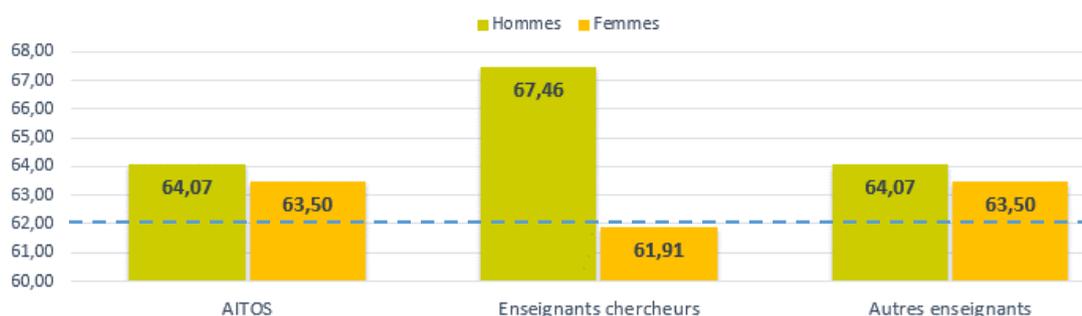
#### Âge moyen de départ en retraite par fonctions

<b>AITOS</b>	<b>63 ans 8 mois</b>
Femmes	63 ans 5 mois
Hommes	64 ans 0 mois

<b>Enseignants chercheurs</b>	<b>64 ans 5 mois</b>
Femmes	61 ans 5 mois
Hommes	67 ans 5 mois

<b>Autres enseignants</b>	<b>62 ans 4 mois</b>
Femmes	62 ans 4 mois
Hommes	

L'âge moyen des agents partis en retraite en 2022  
par fonction et par genre



Âge légal 2022  
hors carrières  
longues

# LE PARCOURS PROFESSIONNEL

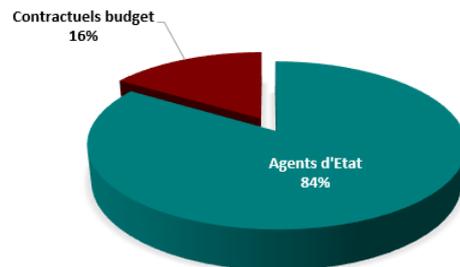
## 3.1.3.3. Les retraites : Projection à 3 ans

Au 31/12/2025 l'âge légal de départ en retraite sera de 62 ans et 9 mois

Nombre d'agents qui auront plus de 62 ans et 9 mois au 31/12/2025

<b>+ de 62 ans et 9 mois au 31/12/2025</b>	<b>Hommes de + de 62 ans et 9 mois</b>	<b>Femmes de + de 62 ans et 9 mois</b>	<b>Total</b>
Agents d'Etat	55	81	136
Contractuels budget	8	18	26
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>99</b>	<b>162</b>

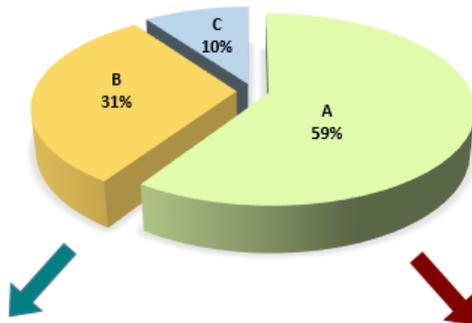
Les agents de L'INSTITUT AGRO qui auront atteint l'âge légal (62 ans et 9 mois) au 31/12/2025 par statut



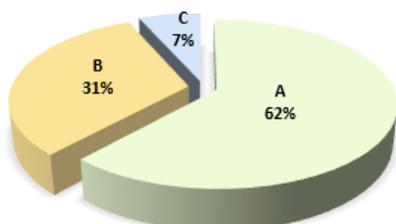
Projection à 3 ans : agents ayant atteint 62 ans et 9 mois au 31/12/2025 par statut et par catégorie

<b>+ de 62 ans et 9 mois au 31/12/2025</b>	<b>Hommes de + de 62 ans et 9 mois</b>	<b>Femmes de + de 62 ans et 9 mois</b>	<b>Total</b>
<b>Agents d'Etat</b>	<b>55</b>	<b>81</b>	<b>136</b>
A	40	44	84
B	12	31	43
C	3	6	9
<b>Contractuels budget</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>26</b>
A	4	8	12
B	2	5	7
C	2	5	7
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>180</b>	<b>162</b>

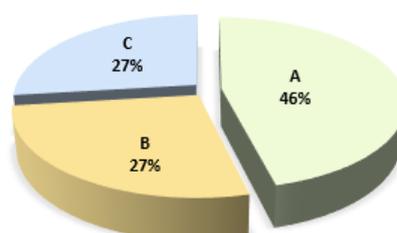
Les agents de l'INSTITUT AGRO qui auront atteint l'age légal (62 ans et 9 mois) au 31/12/2025 par catégorie



Les agents de l'état de L'INSTITUT AGRO qui auront atteint l'âge légal au 31/12/2025 par catégorie



Les contractuels sur budget de L'INSTITUT AGRO qui auront atteint l'âge légal au 31/12/2025 par catégorie



## LE PARCOURS PROFESSIONNEL

### 3.2. L'évolution de carrière : Promotions et avancements

Au cours de sa carrière, un agent titulaire peut bénéficier d'un avancement de grade ou d'un changement de corps selon les modalités suivantes :

- - Après inscription au tableau d'avancement ou sur une liste d'aptitude, sur proposition de son établissement
- - soit après réussite à un concours ou examen professionnel

Le changement de corps s'accompagne d'un changement de catégorie.

#### 3.2.1. Avancement par changement de grade

AITOS

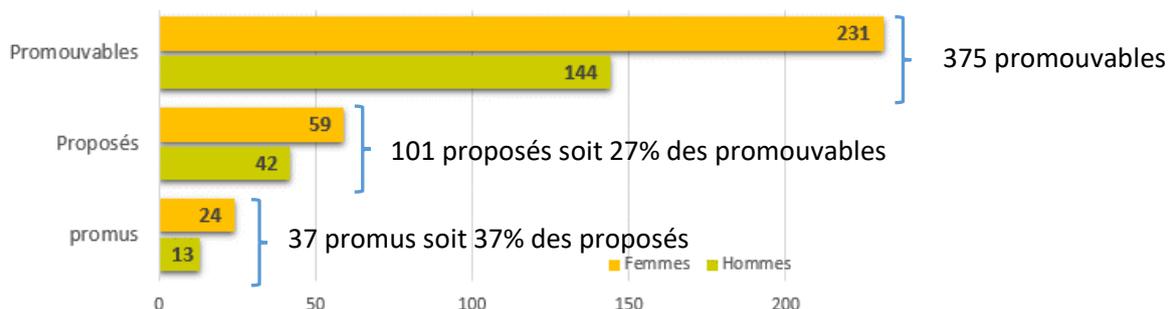
Filière Formation recherche	Catégorie	Nb d'agents promouvables		Nb d'agents proposés		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Avancement vers le grade de :							
IR hors classe	A	1	3	0	2		
IR 1ère classe	A	7	6	3	4	1	2
IE hors classe	A	29	41	5	8	2	3
TFR classe exceptionnelle	B	12	20	2	7		2
TFR classe supérieure	B	16	29	4	8	2	2
AJT principal 1ère classe	C	12	15	5	6	3	2

Filière administrative	Catégorie	Nb d'agents promouvables		Nb d'agents proposés		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Accès au grade de :							
AA hors classe	A	5	10	2	4		
AA principal	A	2	6	2	2		
TFR classe exceptionnelle	B	0	12		6		1
SA classe supérieure	B	1	9	1	4		1
ADA principal 1ère classe	C	0	25		9		2
ADA principal 2ème classe	C	0	2		2		

Enseignants & Enseignants chercheurs

Filière Formation recherche	Catégorie	Nb d'agents promouvables*		Nb d'agents candidats		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Avancement vers le grade de :							
PR ex 2ème échelon	A	10	6	3	4	1	4
PR ex 1er échelon	A	17	11	5	4	1	1
PR 1ère classe	A	13	12	6	2	1	1
MC classe exceptionnelle	A	12	8		3		1
MC hors classe	A	7	16	4	4	2	2

\* Le dépôt des dossiers pour les agents promouvables est une démarche volontaire. En 2022, 31% ont déposé fait acte de candidature

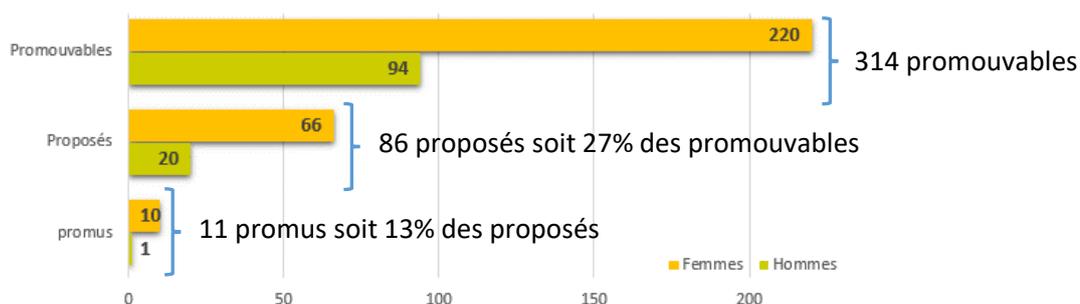


## LE PARCOURS PROFESSIONNEL

### 3.2.2. Avancement par changement de corps

Filière Formation recherche		Catégorie	Nb d'agents promouvables		Nb d'agents proposés		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ingénieur de recherche (IR)		A	42	63	4	4	0	0
Ingénieur d'études (IE)		A	8	11	2	3	1	0
Assistant Ingénieur (AI)		A	27	59	2	8	0	1
Technicien formation recherche (TFR)		B	9	16	1	7	0	5

Filière administrative		Catégorie	Nb d'agents promouvables		Nb d'agents proposés		Nb d'agents promus à l'Institut Agro	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Attaché d'administration (AA)		A	4	35	0	4	0	1
Secrétaire administratif (SA)		B	4	36	1	7	0	3



### 3.2.3. Avancement par concours

Filière administrative		Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

Filière Formation recherche		Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
IR interne		A	1		1		1	
TFR externe		B	1		1		1	

Filière Formation recherche		Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
Accès au corps de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeur (PR)		A	3	2	3	2	3	2
Maître de conférences (MC)		A	3	3	2	3	1	2

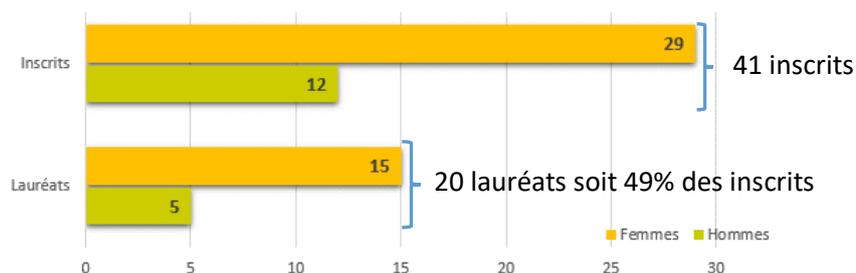


## LE PARCOURS PROFESSIONNEL

### 3.2.4. Accès au grade supérieur par Examen professionnel

Filière administrative		Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
Accès au grade de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
AA Principal		A	1	2	Epreuve unique d'admission			2
AA		A	2	2				
SA classe exceptionnelle		B	0	2		2		
SA classe sup.		B	1	4	Epreuve unique d'admission		1	1
SA classe normale		B	2	4		4	0	2

Filière Formation recherche		Catégorie	Nb d'agents inscrits		Nb d'agents admissibles		Nb de lauréats	
Accès au grade de :			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
IR hors classe		A	1	1	Epreuve unique d'admission		1	1
TFR classe excep.		B	1	3				2
TFR classe sup.		B	2	10			1	6
TFR classe normale		B	2	1			2	1





## RÉMUNÉRATION

Les dépenses de personnels présentées ci-après comprennent la masse salariale ainsi que les dépenses transversales dites « autres dépenses de personnel ». La rémunération des personnels d'État n'étant pas à la charge de l'établissement est présentée à titre d'information.

La masse salariale présentée comprend la rémunération principale ainsi que le cas échéant les primes, indemnités et supplément Familial de Traitement.

Les autres dépenses de personnels concernent les œuvres sociales, les visites médicales, les salaires à la tâche, les rémunérations des étudiants et les heures complémentaires et les vacances.

### 4.1. La masse salariale globale

#### 4.1.1. Les dépenses globales de personnels

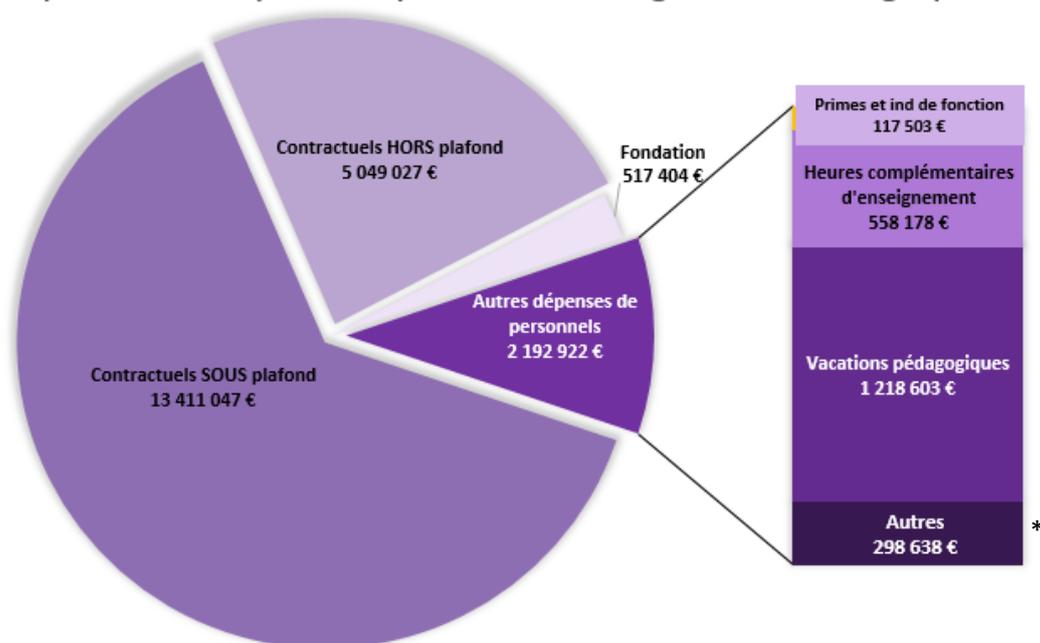
	<b>INSTITUT AGRO</b>
Titulaires et contrats Ministère MASA	72 185 555 €
Titulaires et contrats Ministère MESRI	3 313 117 €
Contractuels sur budget SOUS PLAFOND (salaires)	13 411 047 €
Contractuels sur budget HORS PLAFOND (salaires)	5 566 431 €
Autres dépenses de personnels (sous plafond/ hors plafond)	2 192 922 €
<i>Dont heures complémentaires</i>	<i>558 178 €</i>
<i>Dont prime de fonction</i>	<i>117 503 €</i>
<i>Dont RAFFP et autres cotisations</i>	<i>74 166 €</i>
<i>Dont vacances</i>	<i>1 218 603 €</i>
<i>Dont autres *</i>	<i>224 472 €</i>
<b>Total</b>	<b>96 669 072 €</b>

\*Restauration, Dépenses médicales, dispositif d'action sociale, dépenses liées à des engagements juridiques

	<b>INSTITUT AGRO</b>
<b>Budget de l'État</b>	<b>75 498 672 €</b>
<b>Titulaires</b>	<b>73 135 164 €</b>
MASA	69 869 663 €
MESRI	3 265 501 €
<b>Contractuels Ministère (dont apprentis État)</b>	<b>2 363 508 €</b>
Contractuels MASA	2 292 839 €
Apprentis MASA	23 053 €
Contractuels MESRI	47 616 €
<b>Budget de l'Établissement</b>	<b>21 170 400 €</b>
<b>Contractuel Sous plafond / salaires</b>	<b>13 411 047 €</b>
<i>Dont Emplois gagés</i>	<i>216 955 €</i>
<i>Dont Doctorant</i>	<i>465 763 €</i>
<i>Dont Apprentis</i>	<i>27 088 €</i>
<b>Contractuel Hors plafond /salaires</b>	<b>5 049 027 €</b>
<b>Autres dépenses de personnels (hors plafond et sous plafond)</b>	<b>2 192 922 €</b>
<i>Dont Indemnités et primes fonction (versées aux titulaires enseignants)</i>	<i>117 503 €</i>
<i>Dont Heures complémentaires d'enseignement</i>	<i>558 178 €</i>
<i>Dont RAFFP et autres cotisations</i>	<i>74 166 €</i>
<i>Dont Vacataires</i>	<i>1 218 603 €</i>
<i>Autres</i>	<i>224 472 €</i>
<b>Fondation</b>	<b>517 404 €</b>
<i>Salaires</i>	<i>517 404 €</i>
<b>Total</b>	<b>96 669 072 €</b>

# RÉMUNÉRATION

## Répartition des dépenses de personnels sur budget de l'Institut Agro pour 2022



\* Sont compris dans « Autres » = la restauration, les dépenses liées à la médecine de prévention, le dispositif action sociale, les salaires à la tâche hors enseignement, la rémunération des étudiants, les dépenses liées à des engagements juridiques, les heures complémentaires et les vacances.

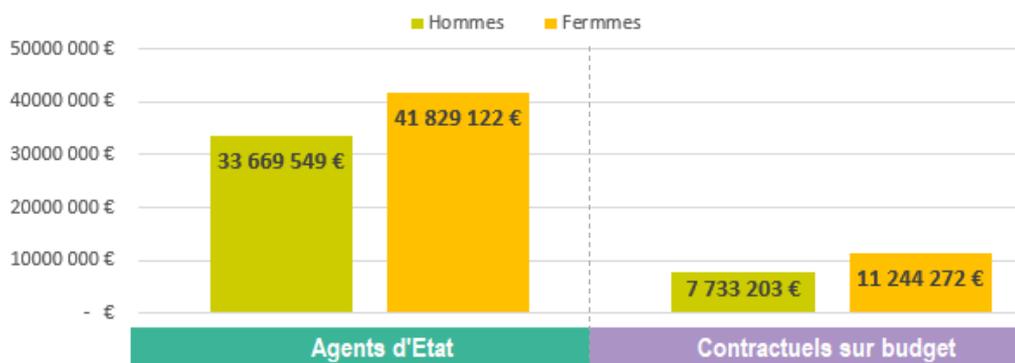
### 4.1.2. Zoom sur les rémunérations principales de personnels

Les données présentées ci-après concernent l'ensemble des salaires ventilés par fonction et par catégorie :

- Titre 2 / Agents titulaires (MASA + MESRI)
- Titre 2 / Contrats Ministère (MASA + MESRI)
- Agents contractuels sur budget sous plafond (dont Fondation)
- Agents contractuels sur budget hors plafond (dont Fondation)
- Agents sur emplois gagés dont la rémunération porte sur le budget de l'établissement

**Sont exclues** la rémunération des agents hors dotation (*agents titulaires et contrats Ministère autorisés par le ministère dans le cadre des renforts post-covid qui ne consomment pas d'ETP*), les vacances, les heures complémentaires, et les autres dépenses de personnels (restauration, dépenses médicales, dispositif action social, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants et dépenses liées à des engagements juridiques).

### La rémunération 2022 de l'INSTITUT AGRO par statut et par genre



## RÉMUNÉRATION

	Nb d'ETPT 2022	Coût annuel brut chargé	HOMMES		FEMMES	
			rémunérés en 2022		rémunérés en 2022	
			Nbre	Montant *	Nbre	Montant
<b>Budget de l'Etat</b>	<b>892,78</b>	<b>75 498 671 €</b>	<b>405</b>	<b>33 669 550 €</b>	<b>592</b>	<b>41 829 121 €</b>
<b>MASA titulaires</b>	<b>809,55</b>	<b>69 869 662 €</b>	<b>352</b>	<b>31 003 517 €</b>	<b>518</b>	<b>38 866 145 €</b>
E/CE	288,04	30 596 785 €	155	16 042 301 €	147	14 554 484 €
Catégorie A+	61,80	8 243 945 €	38	4 968 206 €	26	3 275 739 €
Catégorie A	226,24	22 352 840 €	117	11 074 095 €	121	11 278 745 €
AITOS	521,51	39 272 877 €	197	14 961 216 €	371	24 311 661 €
Catégorie A+	24,94	3 571 009 €	17	2 103 782 €	12	1 467 227 €
Catégorie A	219,50	19 452 475 €	99	8 273 152 €	142	11 179 323 €
Catégorie B	207,13	12 634 349 €	65	3 808 865 €	157	8 825 484 €
Catégorie C	69,94	3 615 044 €	16	775 417 €	60	2 839 627 €
<b>MESRI Titulaires</b>	<b>30,80</b>	<b>3 265 501 €</b>	<b>15</b>	<b>1 686 068 €</b>	<b>16</b>	<b>1 579 433 €</b>
E/CE	30,80	3 265 501 €	15	1 686 068 €	16	1 579 433 €
Catégorie A+	14,00	1 684 083 €	9	1 104 108 €	5	579 975 €
Catégorie A	16,80	1 581 418 €	6	581 960 €	11	999 458 €
<b>MASA Contractuels</b>	<b>50,85</b>	<b>2 315 892 €</b>	<b>37</b>	<b>970 793 €</b>	<b>57</b>	<b>1 345 099 €</b>
E/CE	10,93	504 784 €	11	292 879 €	9	211 905 €
Catégorie A+	0,00	- €	0	- €	0	- €
Catégorie A	10,93	504 784 €	11	292 879 €	9	211 905 €
AITOS	39,92	1 788 055 €	25	666 009 €	45	1 122 046 €
Catégorie A+	0,00	- €	0	- €	0	- €
Catégorie A	19,14	988 573 €	13	412 570 €	15	576 003 €
Catégorie B	19,21	761 191 €	12	253 439 €	26	507 752 €
Catégorie C	1,57	38 291 €	0	- €	4	38 291 €
Apprentis d'Etat MASA	0,00	23 053,26 €	1,00	11 904,57 €	3,00	11 148,69 €
<b>MESRI Contractuels</b>	<b>1,58</b>	<b>47 616 €</b>	<b>1</b>	<b>9 172 €</b>	<b>1</b>	<b>38 444 €</b>
E/CE	1,58	47 616 €	1	9 172 €	1	38 444 €
Catégorie A+	0,00	- €		- €		- €
Catégorie A	1,58	47 616 €	1	9 172 €	1	38 444 €
<b>Budget établissement</b>	<b>446,91</b>	<b>18 977 477 €</b>	<b>265</b>	<b>7 733 202 €</b>	<b>417</b>	<b>11 244 273 €</b>
<b>Contractuels sous plafond</b>	<b>299,90</b>	<b>13 416 802 €</b>	<b>165</b>	<b>5 631 955 €</b>	<b>245</b>	<b>7 784 847 €</b>
E/CE	9,67	366 928 €	5	31 111 €	16	335 817 €
Catégorie A	9,67	366 928 €	5	31 111 €	16	335 817 €
AITOS	275,90	12 551 267 €	149	5 374 023 €	217	7 177 244 €
Catégorie A	162,47	8 332 229 €	97	4 163 800 €	101	4 168 429 €
Catégorie B (Dont gagés)	59,74	2 231 275 €	20	527 149 €	65	1 704 126 €
Catégorie C (Dont gagés)	53,69	1 987 763 €	32	683 074 €	51	1 304 689 €
Apprentis	0,00	27 088 €	2	18 956 €	1	8 132 €
Doctorants	14,33	471 519 €	9	207 865 €	11	263 654 €
<b>Contractuels hors plafond</b>	<b>147,01</b>	<b>5 560 675 €</b>	<b>100</b>	<b>2 101 247 €</b>	<b>172</b>	<b>3 459 426 €</b>
E/CE	2,30	18 694 €	0	- €	4	18 693 €
Catégorie A	2,30	18 694 €	-	- €	4	18 693 €
AITOS	104,28	4 186 919 €	73	1 500 634 €	132	2 686 284 €
Catégorie A	92,74	3 817 936 €	66	1 404 474 €	109	2 413 461 €
Catégorie B	9,24	293 272 €	4	60 263 €	18	233 009 €
Catégorie C	2,30	75 711 €	3	35 897 €	5	39 814 €
Apprentis	0,00	- €	0	- €	0	- €
Doctorants	40,43	1 355 062 €	27	600 613 €	36	754 449 €
<b>Total</b>	<b>1339,69</b>	<b>94 476 148 €</b>	<b>670</b>	<b>41 402 752 €</b>	<b>1009</b>	<b>53 073 394 €</b>

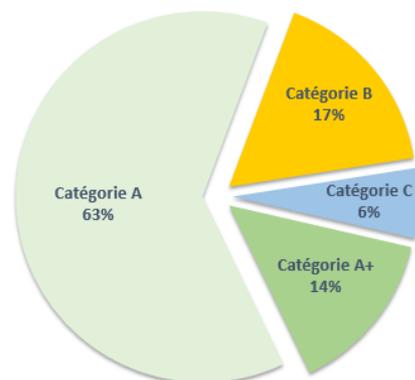
\*Sont comptabilisés tous les agents ayant perçu une rémunération en 2022, quelle que soit la durée de présence dans l'établissement, leur temps de travail et y compris s'ils sont partis avant le 31/12/2022.

\*\*Afin de garantir l'anonymat, la rémunération d'une femme contractuel d'Etat de catégorie A+ a été intégrée à celle des catégories A

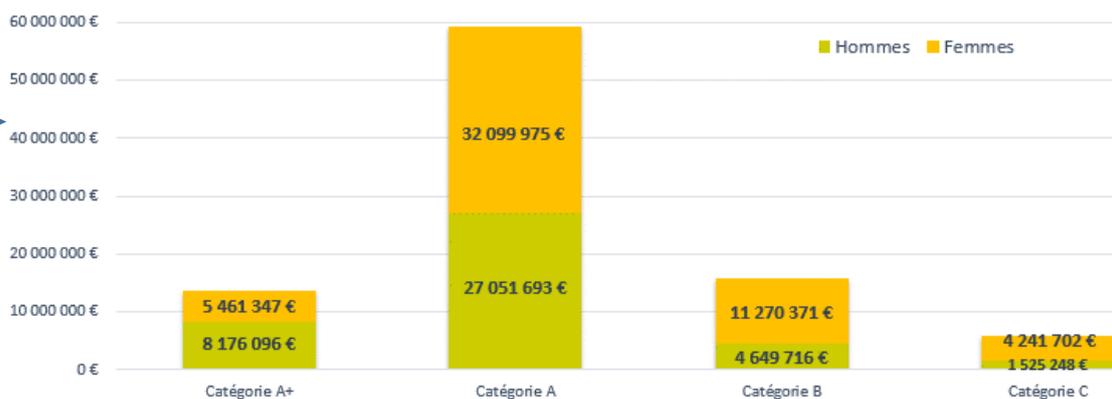
# RÉMUNÉRATION

## 4.1.2.1. La rémunération principale par catégories et par genre

	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Catégorie A+	64	8 176 096 €	44	5 461 347 €	13 637 443 €
Catégorie A	451	27 051 691 €	575	32 099 975 €	59 151 666 €
Catégorie B	101	4 649 716 €	266	11 270 371 €	15 920 087 €
Catégorie C	54	1 525 249 €	124	4 241 702 €	5 766 951 €
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>41 402 752 €</b>	<b>1 009</b>	<b>53 073 394 €</b>	<b>94 476 146 €</b>



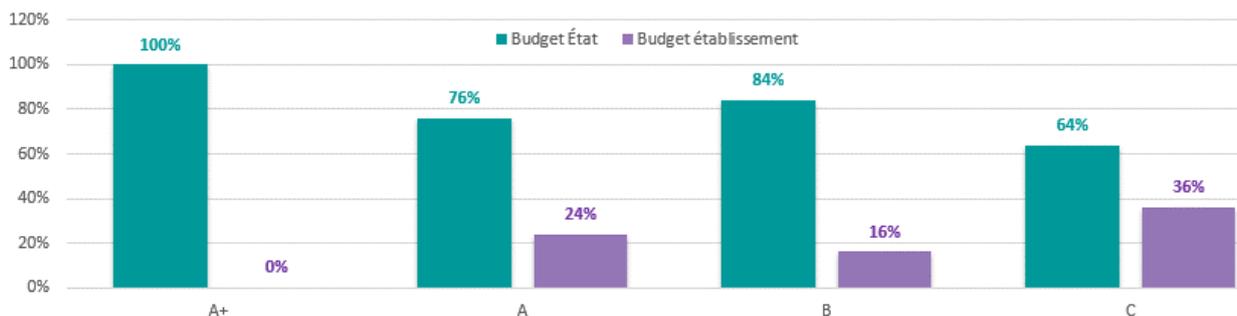
La rémunération de l'INSTITUT AGRO 2022 par catégorie et par genre



Catégorie	Budget d'État			
	Hommes		Femmes	
	Nombre	Montant	Nombre	Femmes
A+	64	8 176 096 €	44	5 461 347 €
A	247	20 643 828 €	298	24 145 472 €
B	77	4 062 304 €	183	9 333 236 €
C	17	787 321,57 €	67	2 889 066,69 €
<b>Total par genre</b>	<b>405</b>	<b>33 669 550 €</b>	<b>592</b>	<b>41 829 122 €</b>
<b>Montant par budget</b>	<b>75 498 672</b>			
<b>Total agents par budget</b>	<b>997 agents d'Etat</b>			

Catégorie	Budget d'établissement			
	Hommes		Femmes	
	Nombre	Montant	Nombre	Femmes
A+	0	- €	0	- €
A	204	6 407 863 €	277	7 954 503 €
B	24	587 412 €	83	1 937 135 €
C	37	737 927 €	57	1 352 635 €
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>7 733 202 €</b>	<b>417</b>	<b>11 244 273 €</b>
<b>Montant par budget</b>	<b>18 977 475</b>			
<b>Total agents par budget</b>	<b>682 contractuels budget</b>			

Les différentes catégories par origine de financement au 31/12/2022



## RÉMUNÉRATION

### 4.1.2.2. La rémunération principale par fonction et par genre

	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
E/EC	187	18 061 531 €	193	16 738 776 €	34 800 307 €
Catégorie A+	47	6 072 314 €	31	3 855 714 €	9 928 028 €
Catégorie A	140	11 989 217 €	162	12 883 062 €	24 872 279 €
<b>AITOS + Doctorants</b>	<b>483</b>	<b>23 341 221 €</b>	<b>816</b>	<b>36 334 618 €</b>	<b>59 675 840 €</b>
Catégorie A	328	17 166 256 €	426	20 822 546 €	37 988 802 €
Catégorie B	101	4 649 716 €	266	11 270 371 €	15 920 087 €
Catégorie C	54	1 525 249 €	124	4 241 702 €	5 766 951 €
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>41 402 752 €</b>	<b>1009</b>	<b>53 073 394 €</b>	<b>94 476 146 €</b>

### Origine de financement des Enseignants chercheurs et autres enseignants

Fonction : E / EC	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Montant	Nombre	Femmes	
<b>Agents d'Etat</b>	<b>182</b>	<b>18 030 420 €</b>	<b>173</b>	<b>16 384 266 €</b>	<b>34 414 686 €</b>
Catégorie A+	47	6 072 314 €	31	3 855 714 €	9 928 028 €
Catégorie A	135	11 958 106 €	142	12 528 552 €	24 486 658 €
<b>Contractuels sur budget</b>	<b>5</b>	<b>31 111 €</b>	<b>20</b>	<b>354 510 €</b>	<b>385 621 €</b>
Catégorie A+	0	- €	0	- €	- €
Catégorie A	5	31 111 €	20	354 510 €	385 621 €
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>18 061 531 €</b>	<b>193</b>	<b>16 738 776 €</b>	<b>34 800 307 €</b>

### Origine de financement des AITOS & doctorants

AITOS + Doctorants	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Montant	Nombre	Femmes	
<b>Agents d'Etat</b>	<b>223</b>	<b>15 639 129 €</b>	<b>419</b>	<b>25 444 856 €</b>	<b>41 083 985 €</b>
Catégorie A	129	10 789 504 €	169	13 222 553 €	24 012 057 €
Catégorie B	77	4 062 304 €	183	9 335 714 €	13 398 018 €
Catégorie C	17	787 321 €	67	2 886 589 €	3 673 910 €
<b>Contractuels sur budget</b>	<b>260</b>	<b>7 702 092 €</b>	<b>397</b>	<b>10 889 762 €</b>	<b>18 591 854 €</b>
Catégorie A	199	6 376 754 €	257	7 599 992 €	13 976 746 €
Catégorie B	24	587 411 €	83	1 937 135 €	2 524 546 €
Catégorie C	37	737 927 €	57	1 352 635 €	2 090 562 €
<b>Total</b>	<b>483</b>	<b>23 341 221 €</b>	<b>816</b>	<b>36 334 618 €</b>	<b>59 675 839 €</b>

### 4.1.3. Zoom sur les indemnités et rémunérations complémentaires

L'institut Agro ne disposant pas des données détaillées des rémunérations des agents d'État, les données présentées ci-dessous ne concernent que les agents contractuels sur budget.

#### ➤ Le Supplément familial de traitement (SFT)

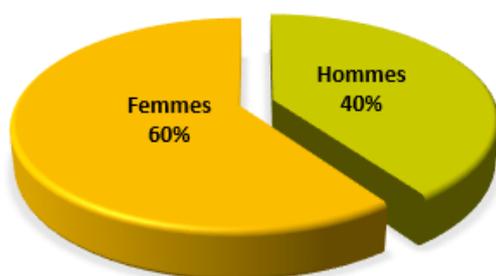
Le SFT est un complément versé à tous les agents publics au titre des enfants de moins de 20 ans. Il se compose d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au traitement brut dès le 2<sup>ème</sup> enfant :

## RÉMUNÉRATION

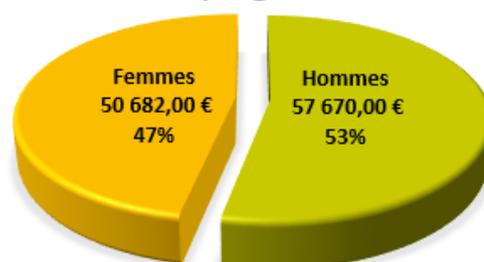
Nb d'enfants	Part fixe	Part proportionnelle au traitement brut	Minimum mensuel	Maximum mensuel
1 enfant	2.29€	-	2.29€	2.29€
2 enfants	10.67€	3%	73.79€	111.47€
3 enfants	15.24€	8%	183.56€	284.03€
Par enfant suppl.	4.57€	6%	130.81€	206.17€

INSTITUT AGRO		
	Nb bénéficiaires	Montant
Hommes	49	57 670,00 €
Femmes	73	50 682,00 €
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>108 352,00 €</b>

Part des bénéficiaires du SFT en 2022 par genre



Part des montants perçus au titre du SFT en 2022 par genre



### ➤ Indemnisations liées au transport

**Les agents publics qui utilisent les transports en commun** pour leurs trajets domicile-travail peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle de leur titre de transport. Depuis la loi 2022-1157 du 16/08/2022 le taux de remboursement peut atteindre 75% du prix de l'abonnement.

**Le forfait mobilité durable** a pour but d'encourager le recours à des moyens de transport « plus propres » (vélo électrique ou non, trottinette, covoiturage...).

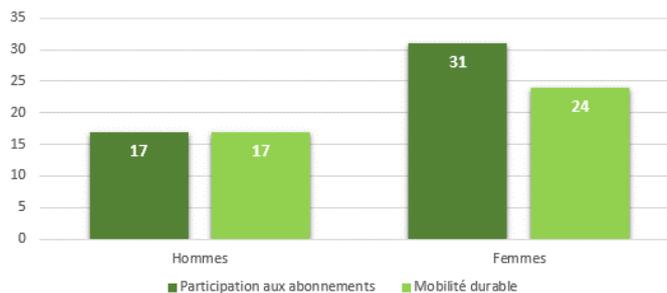
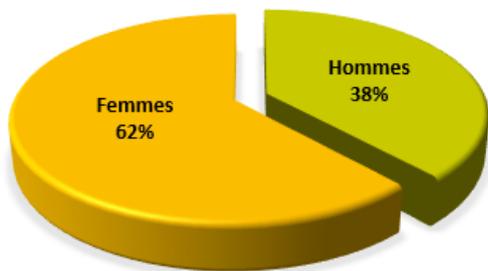
	INSTITUT AGRO				Total	
	Femmes		Hommes		Nb bénéficiaires	Montant
	Nb bénéficiaires	Montant	Nb bénéficiaires	Montant		
Participation aux abonnements	31	4 749,00 €	17	5 314 €	48	10 063,00 €
Mobilité durable	24	4 245,00 €	17	3 278 €	41	7 523,00 €
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>8 994 €</b>	<b>34</b>	<b>8 592 €</b>	<b>89</b>	<b>17 586 €</b>

6% de la population de l'Institut Agro ont demandé à bénéficier d'une aide au transport.

# RÉMUNÉRATION

## Les bénéficiaires des aides au transport par genre

Pour les l'ensemble des aides au transport



### Proportion des deux types d'aides au transport pour les 89 bénéficiaires



### ➤ Indemnisations forfaitaire télétravail

Cette indemnité couvre les frais d'utilisation de matériel informatique appartenant au salarié pour réaliser son activité professionnelle : matériel informatique (amortissable ou non), consommables (ramettes papier, cartouches d'encre...) frais de connexion (téléphone, internet...).

Montant forfaitaire en 2022 : 2.5€ par jour télétravaillé dans la limite de 88 jours indemnisés soit 220€

	Nombre d'agents contractuels	Montant 2022 versé pour les contractuels	Montant annuel moyen perçu par les agents
Hommes	78	14 567 €	187 €
Femmes	154	26 453 €	172 €
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>41 020 €</b>	<b>177 €</b>

	Nombre moyen de jours indemnisés en 2022	Nb moyen de jours télétravaillés en 2022	
		Par an et par agent	Par semaine et par agent
Hommes	5 827	75	1,78
Femmes	10 581	69	1,64
<b>Moyenne Institut Agro</b>	<b>16 408</b>	<b>70,72</b>	<b>1,68</b>

## RÉMUNÉRATION

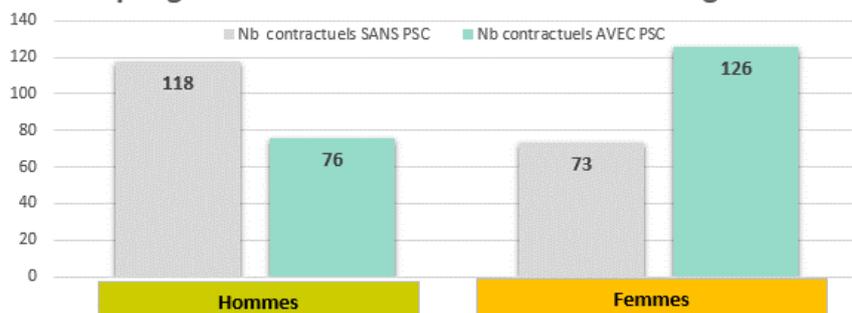
### ➤ Participation à la protection sociale complémentaire (PSC)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les agents publics qui en font la demande (Agents d'État et contractuels sur budget) peuvent bénéficier du remboursement d'une partie de leurs cotisations de protection sociale complémentaire. Cette prise en charge est de 15 euros brut par mois.

*Ce dispositif est temporaire, dans l'attente d'un nouveau régime de protection sociale complémentaire qui sera mis en place de manière progressive dans les établissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

	Nombre d'agents contractuels	Montant 2022 versé pour les contractuels
Hommes	76	12 375 €
Femmes	126	19 905 €
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>32 280 €</b>

La PSC par genre chez les contractuels de l'Institut Agro en 2022

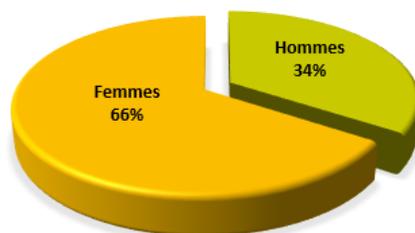


### ➤ Indemnité inflation

La loi de finances rectificative 2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 prévoit une aide exceptionnelle d'un montant de 100€ pour les personnes dont les revenus ne dépassent pas 2 000€ net. Cette mesure d'urgence destinée à préserver le pouvoir d'achat est motivée par la hausse des prix constatée en 2021. Sa mise en œuvre à l'Institut Agro a eu lieu en 2022.

	Nombre bénéficiaires contractuels	Montant 2022 versé pour les contractuels
Hommes	78	7 800 €
Femmes	150	15 000 €
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>22 800 €</b>

Les bénéficiaires de l'indemnité inflation par genre en 2022



Les rémunérations inférieures à 2 000€ concernent le plus souvent des emplois de catégorie C (occupés à 76% par des femmes) ou des contrats horaires.

## RÉMUNÉRATION

### 4.2. Les autres dépenses de personnels

On retrouve dans cette rubrique des dépenses supportées par le budget de l'établissement telles que :

- Les rémunérations accessoires : vacances pédagogiques, primes de fonctions et heures supplémentaires versées aux enseignants chercheurs titulaires,
- Les rémunérations horaires non liées à l'enseignement des étudiants et rémunérations à la tâche
- Les cotisations diverses (RAFP, FIPHFP...)
- Les dépenses liées au suivi médical des agents : visites médicales, achats divers
- L'action sociale

	Institut Agro
<b>Suivi médical des agents</b>	<b>52 673 €</b>
Médecine de prévention	52 673 €
<b>Aides aux agents*</b>	<b>114 807 €</b>
<b>Cotisations diverses</b>	<b>74 834 €</b>
RAFP	74 166 €
Autres cotisations	668 €
<b>Rémunérations accessoires</b>	<b>1 950 608 €</b>
Contrats de vacances	1 218 603 €
Contrat horaires non liés à de l'enseignement	56 324 €
Heures complémentaires d'enseignement	558 178 €
Primes & indemnités de fonctions (PEDR, PCA...)	117 503 €
<b>Total</b>	<b>2 192 922 €</b>

*\*Sont inclus les prestations sociales, les aides à la restauration, le dispositif social...*



## LA FORMATION

---

### Préambule :

La politique de formation et de développement de l'Institut Agro s'appuie sur les orientations du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ainsi que sur le plan de transformation du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).

Les acteurs de la formation et du développement des compétences au sein des 3 écoles forment un réseau animé par le responsable formation de l'Institut Agro Rennes-Angers. Ils se réunissent mensuellement et permettent ainsi de faire vivre des orientations communes de formation et en particulier à travers les plans locaux de formation.

Ces plans locaux de formation traduisent annuellement les perspectives d'évolution des métiers dans le contexte mouvant qu'implique la construction de l'Institut Agro et ainsi contribuer à l'adaptation des compétences des agents aux besoins des services.

En plus de cet objectif stratégique, ils visent à répondre à des objectifs plus opérationnels en matière de formation des personnels. Parmi lesquels :

- Développer et valoriser le réseau des formateurs internes.
- Développer et valoriser les actions de communication et sensibilisation internes qui participent à notre politique de formation : ateliers d'échanges de pratiques, ateliers « métier », cafés RH, mise en place de groupes de codéveloppement
- Renforcer les synergies inter-écoles en mutualisant certaines formations et en particulier les formations à distance
- Traduire en termes d'actions de formation et de sensibilisation les orientations stratégiques institutionnelles notamment en matière de responsabilité sociétale ou environnementale des organisations. À titre d'illustration, ce bilan 2022 met en lumière les réalisations au titre du plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au titre de la prévention en matière de santé mentale ou encore de qualité de vie au travail.

La durée des formations est exprimée en heures. En effet, de nouvelles modalités se sont développées. Souvent plus courtes que des formations traditionnelles en présentiel, ces nouvelles modalités se prêtent mal à une quantification de la durée des formations en jours.

### 5.1. Synthèse de la formation à l'Institut Agro en 2022

Suivant les écoles, les actions de formation se répartissent en une douzaine de thématiques qui s'articulent autour de grands domaines :

- Management
- Formations métier (*permettant d'acquérir ou d'approfondir des compétences directement liées au métier des agents*)
- Préparation de concours, examens professionnels et dispositifs d'accompagnement
- Formations liées à la prévention, santé sécurité au travail

Les formations liées à la prévention, à la santé et à l'hygiène sécurité au travail comprennent les journées de sensibilisation / formations pour la qualité de vie et conditions de travail (QVCT), la premiers secours en santé mentale (PSSM), violences sexistes et sexuelles (VSS). Le détail de cette rubrique sera présenté dans la partie 6 : « Santé et sécurité au travail »

## LA FORMATION

### Synthèse globale des formations à l'Institut Agro en 2022 (y compris les formations prévention, santé, sécurité au travail)

Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
<b>446</b>	<b>1 487</b>	<b>8 684</b>	<b>296 906 €</b>

\*Un même agent peut avoir suivi plusieurs formations. Il apparaîtra autant de fois qu'il a suivi de stage

### Les formations de l'Institut Agro en 2022 (Hors prévention, santé, sécurité au travail\*)

Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
<b>339</b>	<b>945</b>	<b>6 138</b>	<b>241 252 €</b>

\*Détaillé partie 6 : « Santé et sécurité au travail »

Thématiques communes aux 3 écoles	Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Management	47	230	807	54 547 €
Métier (hors informatique)	141	268	2322	87 041 €
Informatique / bureautique / outils internes	110	387	1213	38 540 €
Formations individualisées	41	60	1795,5	61 124 €
<i>Dont concours et examens professionnels</i>	16	22	161	900 €
<i>Dont formations diplômantes</i>	8	14	609,5	9 920 €
<i>Dont accompagnement individualisé</i>	12	18	504	21 055 €
<i>Dont apprentissage</i>	5	6	521	29 249 €
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>945</b>	<b>6137,5</b>	<b>241 253 €</b>

### Coût pédagogique par domaine de formation en 2022



### Le coût moyen de la formation en 2022 à l'Institut Agro

	Toutes les formations	Management	Métier hors informatique	Informatique	Formations individualisées
Par action de formation	712 €	1 161 €	617 €	350 €	1 491 €
Par agent formé	255 €	237 €	325 €	100 €	1 019 €
Par heure de formation	39 €	68 €	37 €	32 €	34 €

## LA FORMATION

### 5.2. Détail de la formation en 2022 à l'Institut Agro DIJON

#### Synthèse globale des formations à l'Institut Agro DIJON (y compris les formations prévention, santé, sécurité au travail)

Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
<b>253</b>	<b>749</b>	<b>3 940</b>	<b>131 747 €</b>

\*Un même agent peut avoir suivi plusieurs formations

Budget initial « Formation » pour 2022 à l'Institut Agro Dijon : 129 000 € -> taux d'exécution : 102%

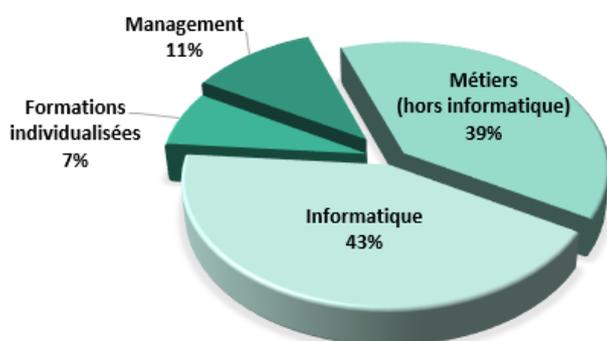
#### Les formations de l'Institut Agro DIJON en 2022 (Hors prévention, santé, sécurité au travail\*)

Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
<b>214</b>	<b>554</b>	<b>2 489</b>	<b>106 784 €</b>

\*Détaillé partie 6 : « Santé et sécurité au travail »

Les grands domaines de formation à l'Institut Agro DIJON	Nb actions de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Management	24	40	335	9 995 €
Formations spécifiques Métiers	67	127	798	44 177 €
Numérique et bureautique	6	18	91	1 230 €
Informatique / outils internes	86	314	297	18 100 €
Langues	16	34	349	19 272 €
Préparation aux concours	7	10	68	900 €
Cycles de formation des EC	2	5	140	5 620 €
Dispositif d'accompagnement individualisé	6	6	411	7 490 €
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>554</b>	<b>2 489</b>	<b>106 784 €</b>

Part des grands thèmes de formation 2022 par action de formation à l'Institut Agro DIJON



Les dépenses de formation (hors prévention santé sécurité) de l'Institut Agro DIJON par grand domaine pour 2022



#### Le coût moyen de la formation en 2022 à l'Institut Agro DIJON

	Toutes les formations	Management	Métier hors informatique	Informatique	Formations individualisées
Par action de formation	499 €	416 €	764 €	210 €	934 €
Par stagiaire formé	193 €	250 €	394 €	58 €	667 €
Par heure de formation	43 €	30 €	55 €	50 €	23 €

## LA FORMATION

### 5.3. Détail de la formation en 2022 à l'Institut Agro MONTPELLIER

#### Synthèse globale des formations à l'Institut Agro MONTPELLIER (y compris les formations prévention, santé, sécurité au travail)

Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
<b>94</b>	<b>236</b>	<b>2 852.5</b>	<b>66 270 €</b>

\*Un même agent peut avoir suivi plusieurs formations

Budget initial « Formation » 2022 à l'Institut Agro Montpellier : 70 000 € -> taux d'exécution : 94.7%

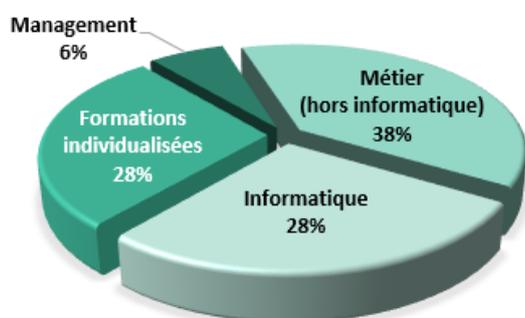
#### Les formations de l'Institut Agro MONTPELLIER en 2022 (Hors prévention, santé, sécurité au travail\*)

Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
<b>47</b>	<b>128</b>	<b>1 755</b>	<b>51 690 €</b>

\*Détailé partie 6 : « Santé et sécurité au travail »

Les grands domaines de formation à l'Institut Agro MONTPELLIER	NB actions de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Informatique - Atelier DSI - Outil interne	6	27	495	12 808 €
Numérique et bureautique	7	23	215	6 018 €
Langues	1	3	60	- €
Management	3	23	322	12 800 €
Métiers	17	32	386	10 144 €
Accompagnement individualisé	4	9	78	6 120 €
Concours - Examens professionnels	4	5	54	- €
Formation diplômante	3	4	73,5	1 800 €
Apprentissage	2	2	71	2 000 €
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>128</b>	<b>1754,5</b>	<b>51 690 €</b>

Part des grands thèmes de formation 2022 par action de formation à l'Institut Agro MONTPELLIER



Les dépenses de formation (hors prévention santé sécurité) de l'Institut Agro MONTPELLIER par grand domaine pour 2022



#### Le coût moyen de la formation en 2022 à l'Institut Agro MONTPELLIER

	Toutes les formations	Management	Métier hors informatique	Informatique	Formations individualisées
Par action de formation	1 100 €	4 267 €	564 €	1 448 €	763 €
Par stagiaire formé	404 €	557 €	290 €	377 €	496 €
Par heure de formation	29 €	40 €	23 €	27 €	36 €

## LA FORMATION

### 5.3. Détail de la formation en 2022 à l'Institut Agro RENNES-ANGERS

#### Synthèse globale des formations à l'Institut Agro RENNES-ANGERS (y compris les formations prévention, santé, sécurité au travail)

Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
121	551	2 412	105 909 €

\*Un même agent peut avoir suivi plusieurs formations

Budget initial Formation à l'Institut Agro Rennes-Angers : 70 000 € -> taux d'exécution : 151 %

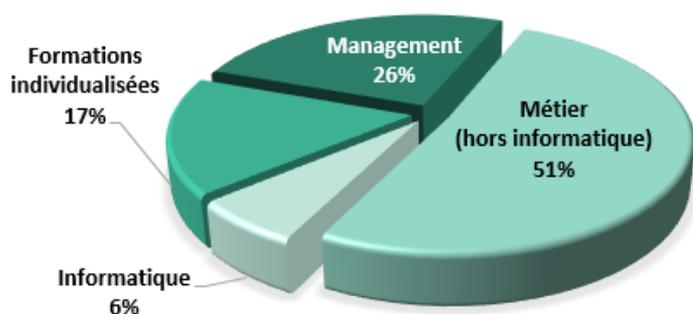
#### Synthèse globale des formations à l'Institut Agro RENNES-ANGERS (Hors prévention, santé, sécurité au travail\*)

Nombre d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Montant pédagogique
78	263	1 894	82 778 €

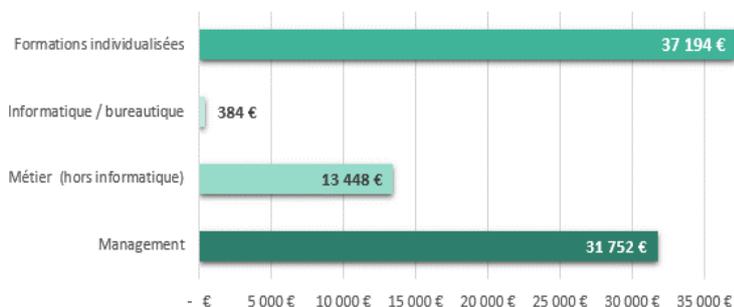
\*Détaillé partie 6 : « Santé et sécurité au travail »

Les grands domaines de formation à l'Institut Agro RENNES-ANGERS	NB actions de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût pédagogique
Numérique et bureautique	5	5	115	384 €
Langues	1	8	20	6 160 €
Management	20	167	150	31 752 €
Métiers	39	64	709	7 288 €
Accompagnement individualisé	2	3	15	7 445 €
Concours - Examens professionnels	5	7	39	- €
Formation diplômante	3	5	396	2 500 €
Apprentissage	3	4	450	27 249 €
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>263</b>	<b>1894</b>	<b>82 778 €</b>

Part des grands thèmes de formation 2022 par action de formation à l'Institut Agro Rennes-Angers



Les dépenses de formation (hors prévention santé sécurité) à l'Institut Agro Rennes-Angers par grands domaines pour 2022



#### Le coût moyen de la formation en 2022 à l'Institut Agro RENNES-ANGERS

	Toutes les formations	Management	Métier hors informatique	Informatique/Bureautique	Formations individualisées
Par action de formation	1 061 €	1 588 €	336 €	77 €	2 861 €
Par stagiaire formé	315 €	190 €	187 €	77 €	1 958 €
Par heure de formation	44 €	212 €	18 €	3 €	41 €



# 6. Santé sécurité au travail

## 6.1. Les acteurs de prévention

### 6.1.1. Les acteurs internes

### 6.1.2. Les acteurs externes

### 6.1.3. La cellule de suivi

### 6.1.4. La cellule d'écoute interne violences sexistes et sexuelles

## 6.2. La formation et sensibilisation prévention santé sécurité

## 6.3. La prise en charge du handicap

## 6.4. Les actions de prévention

## 6.5. Accidents de travail

## SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

---

Article L.230-2 du code du travail : « Le chef d'établissement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les employés présents dans son établissement.

Chaque école dispose d'un service prévention en charge de la mise en œuvre des diverses préconisations visant à protéger ou à améliorer les conditions de travail ces agents.

### 6.1. Les acteurs de prévention

#### 6.1.1. Les acteurs internes

##### 6.1.1.1. Les conseillers et assistants de prévention

On trouve un conseiller et des assistants de prévention dans chacune des trois écoles qui composent l'Institut Agro.

**Un conseiller de prévention par école** : sa mission est d'assister et de conseiller le Directeur de chaque école dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention visant à protéger la santé et la sécurité des personnels et à améliorer les conditions de travail.

**Plusieurs assistants de prévention par école** : ils peuvent avoir des compétences dites « généralistes » ou plus spécifiques (ex : laboratoires). On en trouve sur chaque site de chacune des écoles. De par leur position, ils oeuvrent au plus près des personnels pour prévenir les dangers, améliorer les conditions de travail, veiller à l'application des prescriptions réglementaires et faire progresser la connaissance des problématiques liées à la sécurité et à la prévention.

##### 6.1.1.2. Les acteurs volontaires

Chaque école dispose d'un réseau de personnels volontaires engagés dans le secours et la prévention des risques. Ils sont localisés sur chacun des sites de chacune des trois écoles :

- Institut Agro Dijon + Site de Lempdes (63)
- Institut Agro Montpellier + Villeneuve les Maguelones + Florac + Salon-de-Provence
- Institut Agro Rennes + Angers

##### **Sauveteur Secouriste du Travail :**

Il a pour mission de porter les premiers secours à toute victime mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels.

L'institut national de recherche et de sécurité (INRS) préconise que le nombre de SST soit de l'ordre de 10 à 15% des occupants d'un site et au minimum d'un agent.

##### **Les guides et Serre-files**

Ces agents volontaires sont spécifiquement formés aux règles d'évacuation. Ils interviennent tant lors d'un incendie que dans le cadre du plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Ils organisent et dirigent l'évacuation des personnels vers un espace sans danger.

##### **Les Equipiers de première intervention (EPI)**

Ces agents sont formés à l'utilisation des matériels de première intervention en cas d'incendie. Ils veillent à la conformité des locaux afin de prévenir les incendies et jouent également un rôle dans le cadre du PPMS.

# SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

## Les référents handicap

Chaque école de l'Institut Agro dispose au minimum d'un référent handicap.

Personne ressource de l'établissement notamment pour faciliter la mise en oeuvre de la politique handicap. Il est l'intermédiaire entre l'établissement et le FIPHFP pour la constitution des dossiers de financement dans le cadre d'adaptation des postes de travail au handicap. Il a également un rôle de sensibilisation de la communauté de travail aux questions du handicap

### 6.1.2. Les acteurs externes

#### 6.1.2.1. La médecine du travail

Chacune des trois écoles qui compose l'Institut Agro organise le suivi médical de ses agents sur l'ensemble de ses sites distants.

École	Site	Médecine du travail
Institut Agro Dijon	Dijon	CDG 21
	Lempdes	CDG 63
Institut Agro Montpellier	Montpellier	EnSanté
	Villeneuve les Maguelones	EnSanté
	Florac	MSA 48
	Salon-de-Provence	MSA 13
Institut Agro Rennes	Rennes	Médecin présent sur site 3 jours /mois
	Angers	Médecin présent sur site 1 jour /mois

Outre sa mission de consultation des agents, le médecin du travail a également un rôle de conseil tant vis-à-vis de l'administration que des personnels ou de leurs représentants. À ce titre, il siège au comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) en vigueur jusqu'au 31/12/2022, remplacé par les Formations spécialisées de site (FSS) à partir de 2023. Ses champs d'intervention sont :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dont suivi des aménagements de postes
- L'évaluation des risques professionnels
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents
- L'hygiène générale des locaux de service
- L'hygiène dans les restaurants administratifs
- L'information sanitaire

Dans le cadre de sa mission de consultation des agents il réalise différents types d'examens et de suivis :

- **Les visites de prise de poste** : examen initial dans les 2 mois qui suivent l'entrée en fonction et qui vise à vérifier l'aptitude physique des agents à tenir le poste pour lequel ils ont été recrutés.
- **L'examen médical de suivi** : à la demande de l'administration ou de l'agent . Tous les 5 ans ou tous les 2 ans ou chaque année pour les agents bénéficiant d'un suivi renforcé.
- **Le suivi individuel renforcé** : pour les agents exposés à certaines substances
- **La visite de pré-reprise** réalisée à la demande de l'administration, du comité médical ou de l'agent après un congé longue maladie ou de longue durée
- **L'examen des personnes en situation de handicap** réalisé tous les 4 ans avec une visite intermédiaire.
- **La visite de reprise** du travail réalisée après une maladie professionnelle ou une accident du travail ayant entraîné 15 jours d'arrêt de travail / un arrêt de travail ordinaire de + de 2 mois / un congé grave maladie (contractuels) / congé longue durée ou longue maladie (titulaires)

## SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Au-delà du suivi médical des agents, le médecin du travail a un rôle préventif. Ainsi, il adapte sa surveillance en fonction de l'âge, de la pénibilité et des risques pour la sécurité des agents. Dans cet optique, il veille à :

- Identifier les risques d'inaptitude en amont
- Inciter les agents à faire reconnaître leur qualité de travailleur handicapé afin d'adapter les postes
- Assurer une surveillance renforcée à l'égard des agents en situation de handicap.

### Bilan du suivi médical pour l'Institut Agro dans sa globalité :

	INSTITUT AGRO	
Visite à la demande de l'employeur	41	
Visite à la demande du médecin	191	→ Visites tous les 5 ans sans risque particulier
Visite à la demande de l'agent	39	
Visite à la prise de poste	113	
Visite de reprise arrêt long - CLD - CLM - Maternité	48	
Visite périodique	34	→ Suivi renforcé si risque particulier détecté
<b>Nombre examens cliniques réalisés</b>	<b>466</b>	

### 6.1.2.2. Les assistants de service social

Chacune des trois écoles qui composent l'Institut Agro organise l'accueil du service social pour l'ensemble de ses agents

La mission de l'assistant de service social est d'aider à résoudre différentes problématiques liées au travail ou à la vie personnelle telles que :

- Le logement.
- Difficultés familiales, séparation et déménagement.
- Difficultés financières.
- Santé

École	Site	Service d'Assistance sociale
Institut Agro Dijon	Dijon	1 assistante sociale (9 permanences sur site)
	Lempdes	1 assistante sociale (9 permanences à la DRAAF)
Institut Agro Montpellier	Montpellier (tous sites)	1 assistante sociale (12 permanences à Montpellier)
Institut Agro Rennes-Angers	Rennes	1 assistante sociale (4 permanences sur site)
	Angers	1 assistante sociale (permanences sur site)

	Nombre de permanences	Nombre d'agents rencontrés	Nombre d'entretiens
<b>Institut Agro Dijon</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>25</b>
Dijon	9	14	25
Lempdes	<i>Rapport non transmis</i>		
<b>Institut Agro Montpellier</b>	<b>12</b>	<b>49</b>	<b>79</b>
Pour tous les sites	12	49	79
<b>Institut Agro Rennes-Angers</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>27</b>
Rennes	4	7	10
Angers	10	15	17
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>85</b>	<b>131</b>

Les entretiens tournent essentiellement autour de 2 axes :

Environnement personnel : accès aux droits, démarches administratives, budget...

Environnement professionnel : administratif, mal-être au travail, mobilité...

**Pour L'institut Agro : 5 demandes d'aides financières (non remboursables) : 6 800€**

## SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### 6.1.2.3. Les Psychologues du travail

Le rôle des psychologues du travail est l'écoute et le conseil afin d'identifier des difficultés ou freins au niveau professionnel et de proposer des solutions pour y remédier et améliorer les conditions de travail. Les psychologues du travail veillent à la santé mentale au travail.

Chacune des trois écoles qui composent l'Institut Agro organise l'accès aux psychologues du travail.

École	Solution apportée
Institut Agro Dijon	1 psychologue assure des permanences sur le site de Dijon. Les agents du site de Marmilhat peuvent consulter la psychologue du CDG 63.
Institut Agro Montpellier	Pas de psychologue attitré. Si besoin les agents rencontrent le médecin du travail qui les oriente vers un psychologue de EnSanté
Institut Agro Rennes	2 psychologues (une par campus : Rennes et Angers) qui font des permanences une fois par mois. Deux permanences sur Rennes depuis septembre 2022.

### 6.1.3. La cellule de suivi

Cette cellule est présente à l'Institut Agro Montpellier et à l'Institut Agro Rennes. L'Institut Agro Dijon, qui a intégré l'Institut Agro au 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'a pas encore de cellule de suivi.

Elle a pour objet d'assurer un suivi plus efficace des personnels qui nécessitent l'intervention croisée du médecin du travail, des assistantes sociales, des psychologues du travail, du préventeur et de la direction des ressources humaines. L'objectif est ainsi d'améliorer la coordination des actions pour le suivi des situations, et de bien partager les informations dans l'intérêt des agents. La composition de la cellule est la suivante :

- Représentant(s) de la direction générale (Directeur Général et/ou Secrétaires général)
- Directeur(trice) des ressources humaines ou son représentant
- Conseiller de prévention
- Médecin du travail
- Assistantes sociales
- Psychologues du travail

Ecole	Nb de Situations	Remarques
Institut Agro Dijon	<i>Pas de cellule de suivi en 2022</i>	
Institut Agro Montpellier	9	7 situations individuelles 2 accompagnements spécifiques
Institut Agro Rennes	21	19 situations individuelles 2 situations organisationnelles et collectives

### 6.1.4. La cellule d'écoute interne violences sexistes et sexuelles

Cette cellule est présente dans les 3 écoles qui composent l'Institut Agro.

Son rôle est de recueillir la parole des victimes ou témoins de Violences Sexistes et Sexuelles -VSS (personnels de l'Institut ou étudiants), d'analyser le signalement et de proposer un plan d'action au Directeur Général qui prend ensuite les mesures adaptées à chaque cas :

- Signalement au procureur (art 40) en cas de délit ou de crime
- Mise en place d'une procédure disciplinaire
- Médiation
- Entretien de recadrage

## SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Composition :

- Conseiller de prévention
- Référent égalité hommes femmes
- Juriste
- Directeur de la vie étudiante lorsque la situation touche des étudiants)

### 6.2. La formation et sensibilisations prévention santé sécurité au travail

Un des pans de la prévention au sein de l'Institut Agro passe par la formation et la sensibilisation de la communauté de travail aux différents risques pouvant être rencontrés dans les milieux professionnels :

- Risques psychosociaux (formations Premiers secours en santé mentale – PSSM)
- Risques incendie (Acteurs internes : guides / serre-files et Equipiers de première intervention)
- Protection des personnes (Sauveteurs secouristes du travail)
- Habilitations à l'utilisation d'engins et machines dangereuses (CASES, conduite autoiclaves)
- Qualité de vie au travail – QVCT

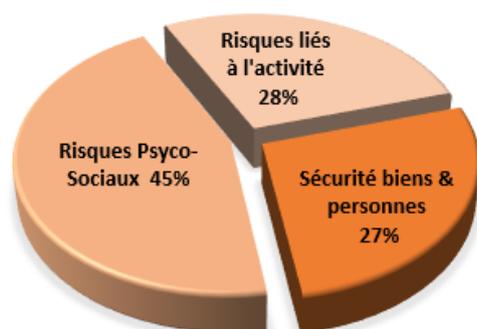
#### Bilan des formations et sensibilisations Prévention santé sécurité à l'Institut Agro en 2022

Nb d'actions de formation	Nombre de stagiaires*	Nombre d'heures	Coût pédagogique
107	542	2 546	55 560 €

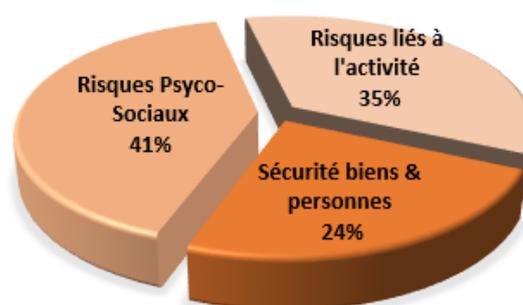
\*Un même agent peut avoir participé à plusieurs actions de formation

Les grands domaines de formation à l'INSTITUT AGRO	NB actions de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût pédagogique
<i>Prévention (Dont VSS et PSSM)</i>	20	179	867	20 295 €
<i>Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)</i>	28	128	323	2 440 €
<i>Prévention des risques chimiques : connaissance et prévention - niveau 1</i>	6	25	112	3 467 €
<i>Prévention des risques liés à activité physique</i>	10	16	142	3 058 €
<i>Habilitation électrique</i>	7	17	183,5	6 339 €
<i>Conduite autoclave + CACES</i>	7	21	189	6 704 €
<i>Risque incendie</i>	3	31	84,5	3 582 €
<i>Sauveteur secouriste au travail + DAE</i>	25	105	625	9 675 €
<i>Plan Particulier de mise en sûreté</i>	1	20	20	- €
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>542</b>	<b>2546</b>	<b>55 560 €</b>

Part des grands thèmes de la formation Prévention santé sécurité en actions de formations



Part des grands thèmes de la formation Prévention santé sécurité en coût pédagogique



## SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### 6.3. La prise en charge du handicap

Chaque école de l'Institut Agro dispose au minimum d'un référent handicap.

L'employeur a l'obligation d'adapter le poste au handicap des agents. Le fonds d'insertion des personnels handicapés de la fonction publique (FIPHFP) participe au financement de ces adaptations. Ce financement peut porter aussi bien sur des équipements individuels (prothèses auditives...) que sur des adaptations du poste de travail.

En 2022, les 3 écoles ont monté un dossier chacun et tous ont été acceptés par le FIPHFP.

#### Synthèse des dossiers présentés par l'INSTITUT AGRO

Nombre dossiers FIPHFP montés	3
Nb dossiers FIPHFP acceptés et financés	3
Montant financement FIPHFP	4 965 €

### 6.4. Les actions de prévention et de sensibilisation

#### Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) du 14 au 22/11/2022

L'institut Agro Rennes et l'Institut Agro Dijon y ont participé. (*L'institut Agro Montpellier : 2023*).

Des conférences interactives sur le handicap et des webinaires de sensibilisation au handicap ont été proposés aux agents des deux écoles Rennes et Dijon.

Le DuoDay permet aux agents volontaires de recevoir une personne en situation de handicap pour lui faire partager son quotidien. Cette journée d'immersion permet à la personne accueillie de découvrir un métier, d'affiner son projet professionnel et de créer des relations qui peuvent l'aider dans sa recherche d'emploi.

Pour les deux écoles 5 personnes ont été accueillies à la documentation ou dans les laboratoires.

#### Campagne de vaccination antigrippale

En 2022, elle a été menée dans les trois écoles composant l'Institut Agro. L'institut Agro Montpellier a organisé cette opération conjointement avec l'INRAE Occitanie-Montpellier.

École	Nombre d'agents vaccinés
Institut Agro Dijon + Lempdes	65+13
Institut Agro Montpellier (tous sites)	116*
Institut Agro Rennes + Angers	69

\*Dont agents de l'INRAE Occitanie

#### Octobre rose

Action de sensibilisation à laquelle l'Institut Agro Rennes a participé en 2022. Cette campagne annuelle de communication est destinée à sensibiliser les personnes au dépistage du cancer du sein et à collecter des fonds pour la recherche.

Personnels et étudiants ont pu bénéficier d'un temps d'échange et d'une initiation à l'autopalpation avec une professionnelle de santé.

## SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### Mutuelles

Dans un objectif de service aux personnels, les directions des ressources humaines des 3 écoles qui composent l'Institut Agro ont mis en place des permanences avec les mutuelles référencées « Harmonie mutuelle » et/ou « MGEN » destinées tant aux adhérents qu'aux agents en recherche d'information.

Au total : 18 permanences pour l'Institut Agro

École	Nombre de permanences annuelles
Institut Agro Dijon Dijon Lempdes	2 Harmonie Fonction Publique 2 Harmonie Fonction Publique
Institut Agro Montpellier Site de Montpellier (pour l'ensemble des sites)	7 Harmonie Fonction Publique / 7 MGEN
Institut Agro Rennes Rennes Angers	1 Harmonie Fonction Publique 1 Harmonie Fonction Publique

### 6.5. Les accidents du travail

Au total pour l'Institut Agro : 29 accidents du travail dont 12 ayant généré 744.5 jours d'arrêt

INSTITUT AGRO	AVEC arrêt de travail		SANS arrêt de travail	total d'accidents de travail
	Nb d'accidents	Nb de jours d'arrêt	Nombre d'accidents	
Accident de service	8	671,5	12	20
Accident de trajet	4	73	5	9
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>744,5</b>	<b>17</b>	<b>29</b>

2.5 ETP\*

#### Détail des accidents de travail ayant généré des arrêts de travail

INSTITUT AGRO	Femmes		Hommes	
	Nb d'accidents	Nbre jours d'arrêt	Nb d'accidents	Nbre jours d'arrêt
Agents d'État	4	420	6	133,5
Accidents de service	3	364	5	118,5
Accidents de trajet	1	56	1	15
Contractuels sur budget	1	2	1	189
Accidents de service			1	189
Accidents de trajet	1	2		
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>422</b>	<b>7</b>	<b>322,5</b>

\* Les jours d'absence sont des jours calendaires. Afin de pouvoir en déduire un ETP, il convient au préalable de convertir le temps de travail hebdomadaire réglementaire (réparti sur 5 jours ouvrés (38h)) en temps de travail journalier calendaire ->  $38h / 7 \text{ jours} = 5.428h/\text{jour calendaire}$ ,

La formule pour le calcul de l'ETP est donc la suivante :  $(\text{Jours d'absence} \times 5.428h) / 1607h \text{ annuelles}$ .



# 7. Action sociale et protection sociale

7.1. Les différents types de prestations sociales à disposition des agents

7.2. La politique sociale dans l'Institut Agro

## ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

L'action sociale a pour but d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles dans des domaines aussi variés que la restauration, le logement, l'enfance, le transport... Elle est aussi destinée à les aider à faire face à des situations difficiles ponctuelles.

Une partie des demandes des agents d'Etat peuvent être formulées directement auprès du Ministère sans passer par l'établissement. (chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU...). Il est donc impossible d'établir un état quantitatif représentatif pour ce type de prestations.

### 7.1. Les différents types de prestations sociales à disposition des agents

Type de prestations		Bénéficiaires en 2022	
		Personnels d'État (MASA + MESRI)	Contractuels sur budget
Prestations d'actions sociales individuelles ministérielles	Allocation trousseau neige	OUI	OUI
	Aide à l'accès au logement locatif	OUI	OUI
	Aide à la scolarité	OUI	OUI
Prestations interministérielles d'action sociale	Aide aux famille: allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leurs enfants	OUI	OUI
	Séjour d'enfants (centre de vacances avec hébergement, CLSH, maison familiale de vacances, gîtes de France, séjours linguistiques, séjours dans le cadre éducatif)	OUI	OUI
	Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	OUI	OUI
	Allocation spéciale pour jeunes adultes atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnel au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans	OUI	OUI
	Allocation en centre de vacances spécialisé pour enfants handicapés	OUI	OUI
Prestations interministérielles d'action sociales au niveau régional	CESU	OUI	OUI
	Chèques vacances	OUI	OUI
	Aide au maintien à domicile à destination des retraités de l'état	OUI	NON
	Aide à l'installation des personnels de l'état	OUI	NON
	Réservation places en crèches ( prestation des SRIAS régionales)	OUI	* NON
	Réservation interministérielle de logements	OUI	NON
Prestations locales	Actions SRIAS	OUI	NON
	Places en crèche (uniquement Institut Agro Dijon : 3 berceaux)	Uniquement MASA	OUI

\*à partir de 2023, les contractuels sur budget bénéficient de toutes les prestations sociales

### 7.2. La politique sociale dans l'Institut Agro

L'institut Agro ne disposant pas des données détaillées des rémunérations des agents d'État, les données présentées ci-dessous **ne concernent que les agents contractuels sur budget.**

#### ➤ Restauration

Ecole	Montant 2022
Institut Agro Dijon	0 €*
Institut Agro Montpellier	17 566 €
Institut Agro Rennes-Angers	61 464 €
<b>Total assujetti à subvention</b>	<b>79 030 €</b>

\* L'Institut Agro Dijon ne dispose pas de restauration intégrée.

## ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

### ➤ Le dispositif d'action sociale

Ce dispositif mis en place au profit des personnels de l'Institut Agro a pour but de répondre au constat d'une situation sociale grave nécessitant une aide financière (plafond 1 500 €) et non remboursable, ou d'apporter une aide financière à un personnel en difficulté financière momentanée (plafond 2 000 €) et remboursable sur un délai de 9 mois maximum. Il est en place depuis 2018 à l'Institut Agro Montpellier, depuis 2021 à l'Institut Agro Rennes-Angers et depuis 2022 à l'Institut Agro Dijon.

**Afin de préserver l'anonymat des agents bénéficiaires, nous ne donnerons qu'un nombre global de dossiers acceptés par la Directrice Générale en 2022 sans distinction entre les « prêts remboursables » et les « prêts non remboursables »**

	Nb dossiers acceptés	Montant de l'aide
<b>Institut Agro</b>	<b>5</b>	<b>7 700 €</b>

### ➤ Les prestations sociales

Les demandes formulées par les agents d'État sont faites directement à leur ministère de rattachement. Il est donc impossible de présenter un bilan quantitatif exact. En effet, les chiffres présentés ci-après ne reprennent que les demandes dont l'établissement a connaissance.

*A compter du 01/07/2023, suite à la décision du conseil d'administration du 16/05/2023, de nouvelles prestations sociales sont étendues aux agents contractuels sur budget.*

Afin de garantir l'anonymat des demandeurs, nous ne présenterons qu'un nombre global de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'une prestation.

<b>Institut Agro</b>			
<i>Agents d'État dont les demandes ont transité par l'établissement</i>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Montant total</b>
<i>Allocation versée aux parents d'enfants handicapés</i>	45	11	7 228 €
<i>Accès au logement locatif</i>			950 €
<i>Aide à la scolarité</i>			394 €
<i>Séjour SANS hébergement</i>			190 €
<i>Séjour AVEC hébergement</i>			300 €
<i>Séjour en maison familiale de vacances et gîtes</i>			380 €
<i>Séjour éducatif</i>			5 814 €
<i>Trousseau de neige</i>			9 245 €
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	<b>24 501 €</b>





# 8. Relations professionnelles et dialogue social

8.1. Les instances de l'Institut Agro

8.2. Les instances des écoles internes

## DIALOGUE SOCIAL

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, a créé le comité social d'administration qui résulte de la fusion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Mise en oeuvre de cette loi intervient en 2023.

Le fonctionnement de l'établissement s'articule autour d'instances propres à l'Institut Agro et d'instances propres aux écoles internes.

Instances de l'INSTITUT AGRO	Instances des écoles internes
Conseil d'Administration (CA)	Conseil d'Ecole interne (CEi)
Comité technique	Comité technique interne
Conseil scientifique (CS)	Commission de la recherche et de l'innovation
Conseil des enseignants (CE)	Commission des enseignants (ComE) Commission des enseignants chercheurs relevant du MESRI (uniquement à l'Institut Agro Dijon) Commission de l'enseignement et de la vie étudiante (CEVE)
Conseil d'appui à l'enseignement technique agricole (CAETA)	Commission consultative paritaire des agents non titulaires
	CHSCT

### 8.1. Les instances de l'Institut Agro

#### ➤ Le conseil d'Administration de l'Institut Agro

Attributions :

Il détermine la politique générale de l'Institut Agro et délibère sur contrats d'objectifs et de performance ainsi que sur les projets stratégiques de l'établissement. Il se prononce sur le budget et les comptes financiers. Il délibère notamment sur les politiques d'enseignement et de recherche ainsi que sur toutes les questions relatives à l'emploi... (Extrait décret 2019-1459 du 26 décembre 2019)

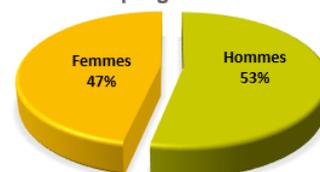
Composition :

19 membres de droit nommés

19 membres élus : 15 personnels + 4 étudiants

Conseil d'administration	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignants chercheurs	9	5	4	7	2
AITOS	6	2	4	2	4
<b>Total par genre</b>		<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>		<b>15</b>	
Représentants des étudiants	4	4		1	3

Part des agents élus au conseil d'administration (Titulaires et suppléants confondus) par genre



#### ➤ Le conseil scientifique (CS)

Attributions :

Il propose au conseil d'administration les orientations à donner aux activités de recherche conduites dans l'Institut ou avec sa participation. (Extrait décret 2019-1459 du 26 décembre 2019)

## DIALOGUE SOCIAL

Composition

12 membres nommés

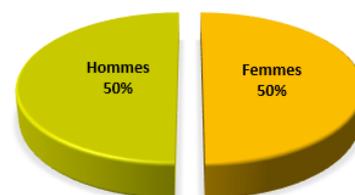
12 membres élus : 9 personnels + 3 étudiants

Conseil Scientifique	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignants chercheurs	6	2	4	3	3
AITOS	3	2	1	2	1
Total par genre		4	5	5	4
Total		9		9	

Représentants des étudiants	3	1			1
-----------------------------	---	---	--	--	---

Part des agents élus au conseil scientifique (Titulaires et suppléants confondus) par genre



### ➤ Le conseil des enseignants (CE)

Attributions :

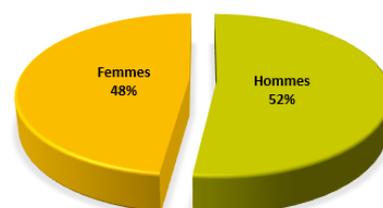
Il propose au conseil d'administration la stratégie de l'enseignement, ainsi que le règlement des études. Il donne son avis sur le projet de l'institut, sur la stratégie de l'appui à l'enseignement technique agricole, et le règlement intérieur de l'institut pour les domaines relevant de sa compétence... (Extrait décret 2019-1459 du 26 décembre 2019)

Composition

24 membres élus

Conseil des enseignants	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Professeurs	12	8	4	4	8
Maîtres de conférence	12	6	6	7	5
Total par genre		14	10	11	13
Total		24		24	

Part des agents élus au conseil des enseignants (Titulaires et suppléants confondus) par genre



### ➤ Le conseil d'appui à l'enseignement technique agricole (CAETA)

Attributions :

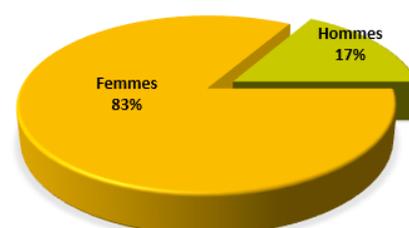
Lieu d'information, de consultation, de réflexion et de proposition d'orientations stratégiques et de recommandations en matière d'appui à l'enseignement technique agricole. [...] réflexion et de propositions sur les coopérations enseignement technique – enseignement supérieur – recherche. Il articule ses réflexions avec celles du CS, du CE de l'Institut, et des instances des écoles

Composition

6 membres élus

Conseil d'appui à l'enseignement technique agricole	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Liste libre	6	2	4		6
Total par genre		2	4	0	6
Total		6		6	

Part des agents élus au CAETA (Titulaires et suppléants confondus) par genre



## DIALOGUE SOCIAL

### ➤ Le comité technique de l'Institut Agro (8 réunions en 2022)

Attributions :

Il est consulté sur les orientations, l'organisation et le fonctionnement de l'Institut ainsi que sur la politique de gestion des ressources humaines.

Composition

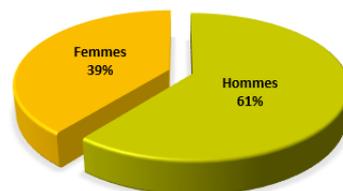
10 Membres de l'Administration :

- Le Directeur général ou son représentant
- Les 3 directeurs des écoles internes
- Les 3 secrétaires généraux
- Les 3 Directeurs des ressources humaines

15 membres élus (5 par école interne)

Comité technique	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Institut Agro Dijon	5	4	1	2	2
Institut Agro Montpellier	5	2	3	3	2
Institut Agro Rennes-Angers	5	3	2	3	1
Total par genre		9	6	8	5
Total		15		13	

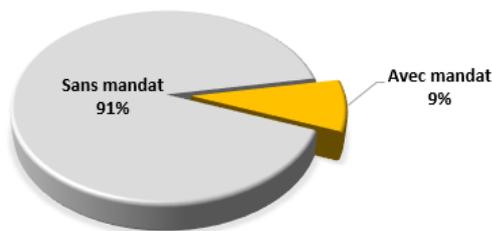
Part des agents élus au Comité technique de l'Institut (Titulaires et suppléants confondus) par genre



### La participation aux instances de l'Institut Agro

	Hommes	Femmes	Total
1 mandat	50	58	108
2 mandats	10	4	14
Total	60	62	122

Part des agents ayant au moins un mandat dans les instances de l'Institut Agro



## 8.2. Les instances et commissions des écoles internes

### ➤ Le comité technique des écoles internes

Composition

Membres de l'Administration :

- Le Directeur ou son représentant
- Le(s) Directeur(s) délégués
- Le secrétaire général
- Le Directeur des ressources humaines

10 représentants des personnels élus + 10 suppléants

## DIALOGUE SOCIAL

### **Composition du comité technique de l'Institut Agro Dijon** 6 réunions en 2022

Comité technique Interne Institut Agro DIJON	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agents d'État	10	3	5	2	1
Contractuels budget		1	1	4	
Total par genre		4	6	6	1
Total		10		7	

### **Composition du comité technique de l'Institut Agro Montpellier** 3 réunions en 2022

Comité technique Interne Institut Agro MONTPELLIER	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agents d'État	10	2	4	3	5
Contractuels budget		2	2	2	
Total par genre		4	6	5	5
Total		10		10	

### **Composition du comité technique de l'Institut Agro Rennes-Angers** 5 réunions en 2022

Comité technique Interne Institut Agro RENNES-	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agents d'État	10	5	4	4	6
Contractuels budget			1		
Total par genre		5	5	4	6
Total		10		10	

#### ➤ **La commission des enseignants chercheurs relevant du MESRI**

Uniquement à l'Institut Agro Dijon 8 sièges à pourvoir : 4 Professeurs et 4 Maîtres de conférence

Comité technique Interne Institut Agro DIJON	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agents d'État	8	5	2	3	4
Contractuels budget					
Total par genre		5	2	3	4
Total		7		7	

#### ➤ **Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Instance consultative spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des agents. Il tient au moins 3 réunions par an.

Composition

Membres de l'administration :

- Directeur ou son représentant
- Directeur(s) délégué(s)
- Sectétaire général
- Directeur des ressources humaines
- Chargé de prévention

## DIALOGUE SOCIAL

Représentants des personnels

- 9 membres titulaires + 9 suppléants

Acteurs de prévention : Médecin du travail, conseillers et assistants de prévention, inspecteur santé sécurité

### **Composition du CHSCT de l'Institut Agro Dijon**

CHSCT Interne Institut Agro DIJON	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agents d'État	9	0	5	3	5
Contractuels budget		3	1		1
Total par genre		3	6	3	6
Total	9	9		9	

5 réunions en 2022

### **Composition du CHSCT de l'Institut Agro Montpellier**

CHSCT Interne Institut Agro MONTPELLIER	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agents d'État	9	5	2	1	4
Contractuels budget					1
Total par genre		5	2	2	4
Total	9	7		6	

3 réunions en 2022

### **Composition du CHSCT de l'Institut Agro Rennes-Angers**

CHSCT Interne Institut Agro RENNES-ANGERS	Nb sièges à pouvoir	Titulaires		Suppléants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agents d'État	9	3	5	3	4
Contractuels budget				1	
Total par genre		3	6	3	4
Total	9	9		7	

4 réunions en 2022

#### ➤ **Les commissions consultatives paritaires des agents non titulaires (CCP)**

Deux CCP : CCP des catégories A / CCP des catégories B et C

Attributions :

Compétentes pour les contractuels sur budget, elles sont obligatoirement consultées pour les décisions individuelles relatives :

- Au licenciement intervenant à l'expiration de la période d'essai
- Aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement ou le blâme

Elles peuvent être consultées sur toutes les questions individuelles des non titulaires (Droit à congé, mobilité, formation, primes, bonification indiciaire...).

Composition :

Elles sont composées en nombre égale : Nombre de personnels / nombre de représentants de l'administration

Il n'a pas été nécessaire de réunir les CCP en 2022.

### 8.3. Le droit de grève

Nombre d'appels à la grève*	12
Nombre de jours de grève recensés	48

\*Certains appels à la grève s'étendent sur une période allant de 1 jour à plusieurs semaines



# 9. Glossaire

## GLOSSAIRE

---

### A

---

AA :	Attaché d'administration
ACB :	Agent contractuel sur budget
ADA :	Adjoint administratif
AJT :	Adjoint technique
AITOS :	Administratifs, Ingénieurs ( <i>autres que IAE et IPEF</i> ), Techniciens, Ouvriers et de Service. -> <i>Personnels non enseignants du Ministère de l'Agriculture</i>

### B

---

BDS :	Banque de données sociales
-------	----------------------------

### C

---

CA :	Conseil d'administration
CAETA :	Conseil d'appui à l'enseignement technique agricole
CASES :	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CCP :	Commission consultative paritaire
CDD :	Contrat de durée déterminée
CDG 21-63 :	Centre de gestion du département 21 (Côte d'Or) – 63 (Puy de Dôme)
CDI :	Contrat de durée indéterminée
CE :	Conseil des enseignants
CEi :	Conseil des enseignants interne ( <i>à chaque école</i> )
CESU :	Chèque emploi service universel
CET :	Compte épargne temps
CEVE :	Commission de l'enseignement et de la vie étudiante
CGM :	Congé de grave maladie
CHSCT :	Comité hygiène sécurité et conditions de travail
CLD :	Congé de longue durée
CLM :	Congé de longue maladie
CMO :	Congé maladie ordinaire
ComE :	Commission des enseignants
CS :	Conseil scientifique
CSA :	Comité social d'administration
CT :	Comité technique

### D

---

DG :	Directeur(trice) Général(e)
DGAFP :	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DOCT :	Doctorants

### E

---

E/EC :	Enseignants / Enseignants-chercheurs
EPCSCP :	Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel
EPI :	Équipier de première intervention
ETP :	Équivalent temps plein
ETPT :	Équivalent temps plein travaillé

### F

---

FIPHFP :	Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FPE :	Fonction publique d'Etat
FPH :	Fonction publique hospitalière
FPT :	Fonction publique territoriale
FSS :	Formation spécialisée de site

## GLOSSAIRE

---

### I

---

IAE :	Ingénieur en agroalimentaire et environnement
IE :	Ingénieur d'études (Agriculture)
INRAE :	Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement
INRS :	Institut national de recherche et de sécurité
IPEF :	Ingénieurs des Ponts, des eaux et des forêts
IR :	Ingénieur de Recherche (Agriculture)
ISPV :	Inspecteur de santé publique vétérinaire

### M

---

MASA :	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
MC/MCF :	Maître de conférences
MESRI :	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MGEN :	Mutuelle générale de l'éducation nationale
MSA :	Mutualité Sociale Agricole

### P

---

PLF :	Plan local de formation
PR :	Professeur ( <i>population des enseignants-chercheurs</i> )
PSC :	Protection sociale complémentaire
PSSM :	Premiers secours en santé mentale

### Q

---

QVCT :	Qualité de vie et conditions de Travail
--------	---

### R

---

RAFP :	Retraite additionnelle fonction publique
RIALTO :	Règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation
RQTH :	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
RSU :	Rapport Social Unique

### S

---

SA :	Secrétaire administratif
SEEPH :	Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
SG :	Secrétaire général
SFT :	Supplément familial de traitement
SST :	Sauveteur secouriste du travail

### T

---

TFR :	Technicien formation recherche
-------	--------------------------------

### V

---

VSS :	Violences sexistes et sexuelles
-------	---------------------------------







© 2023 L'INSTITUT AGRO / Direction de la communication - Document non contractuel

[www.institut-agro.fr](http://www.institut-agro.fr)



**L'Institut Agro**

42, rue Scheffer  
75116 Paris - France  
[contact@institut-agro.fr](mailto:contact@institut-agro.fr)



INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT